

LES PAYSAGES, CLEFS D'ENTRÉE POUR UNE AGRO-ÉCOLOGIE CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET HARMONIEUX DU TERRITOIRE

Paris, le 29 Juin 2015

SOMMAIRE

Sommaire	1
Introduction	2
Rik VANDERERVEN	2
Philippe GUILLARD	2
Julien TURENNE	4
Un projet d'agriculteurs : des aménités positives pour tout le territoire	7
Karine BELNA	7
Benoît LONQUEU	10
Joël LABBE	18
Le paysage d'agronomes : ressources et produits pour des agricultures durables	24
Jean-Louis FIORELLI et Marc BENOIT	24
Paysages emblématiques et signes de qualité	37
Gilles FLUTET	37
Fredrik FILLIATREAU	37
Urbanité des agricultures	52
Thierry LAVERNE	52
Démarches territoriales : Le projet laboratoires paysages viticoles et expérience a	u Mon
Brouilly	69
Carine HERBIN	69
Bocage-agroforesterie, élevage et paysages : retour d'expérience en Auvergne	7 9
Sylvie MONIER	7 9

Introduction

RIK VANDERERVEN

ADJOINT AU SOUS-DIRECTEUR DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET DE LA VALORISATION DES TERRITOIRES, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue au ministère de l'Agriculture pour cette quatrième journée des paysages qui va aborder le thème des paysages et des agricultures, au pluriel.

Sans plus attendre, je vais donner la parole à Philippe Guillard, qui va introduire cette journée.

PHILIPPE GUILLARD

ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE; MINISTÈRE DE L'ECOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

C'est un peu le rôle des adjoints de ne jamais parler derrière leur nom... Je vous prie d'excuser Paul Delduc, qui m'a délégué en quasi-dernière minute pour ouvrir cette journée en votre compagnie.

Monsieur le chef de service, mon cher Julien (puisqu'on s'est connus dans une autre vie), Mesdames et Messieurs les élus – je salue le sénateur qui rentre parmi nous , Mesdames et Messieurs les représentants des professionnels de l'aménagement des territoires et du paysage, et représentants d'associations, Mesdames et Messieurs, nous sommes donc réunis aujourd'hui dans le cadre de cette nouvelle journée des paysages consacrée au lien entre paysages et agricultures.

Je remercie vivement le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, d'avoir accueilli favorablement l'idée d'un partenariat avec le ministère de l'Ecologie sur cette thématique, et d'accueillir dans ces locaux cette nouvelle édition.

Cette journée, vous le savez peut-être déjà pour avoir participé à certaines des précédentes, est la quatrième d'un cycle de conférences lancé en novembre dernier, à destination des élus et des acteurs des territoires, afin de promouvoir l'approche paysagère dans les projets de territoire. Les journées des paysages sont l'occasion d'aborder à chaque fois un thème différent (paysage et économie, paysage des franges périurbaines, paysage de la transition énergétique) dans le cadre de différents partenariats noués avec des organismes de recherche, des associations de collectivités, des écoles et d'autres ministères.

Ces conférences complètent le plan d'action en faveur de la reconquête des paysages et de la nature en ville qui a été lancé en septembre 2014 par la ministre de l'Ecologie, Madame Royal. De façon générale et pour reprendre les propos de certains intervenants, de Thierry Laverne, paysagiste, « le paysage est le produit et le reflet du projet de

société ». Certes, certes ; c'est une maxime qui va s'appliquer à toutes nos journées. Plus spécifiquement aujourd'hui, et pour cadrer avec le thème de cette journée, Messieurs Fiorelli et Benoit, chercheurs à l'INRA qui interviendront ce matin, nous rappellent aussi que le paysage est à la fois un produit de l'activité agricole et une condition de fonctionnement de celle-ci.

Nous avons souhaité donné la parole aux agriculteurs, aux viticulteurs, aux paysagistes, aux chercheurs impliqués dans des démarches collectives, dans des projets de territoire pour lesquels des modifications raisonnées de pratiques agricoles entraînent des changements ou des réorganisations de paysage, qu'il s'agisse de développement d'éléments tels que les haies et les bosquets, de diversification des structures de paysage (implantation de vergers et de noyers en Beauce, par exemple) ou de modifications d'assolement, toutes choses bien connues. J'espère que vous nous en ferez découvrir bien d'autres aujourd'hui.

En effet, le paysage en tant que patrimoine collectif, souvent emblématique et indissociable des produits sous signe de qualité, qui en sont issus, nous impose une responsabilité collective et individuelle. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des intervenants d'aujourd'hui sont partie prenante de démarches de paysage dans la définition collective d'objectifs de qualité paysagère, dans la mise en valeur de sites très souvent emblématiques, sans perdre de vue la nécessaire compétitivité du système agricole en place.

Face à l'étalement urbain et aux nouveaux modes de vie, quelles réponses apporter pour que villes et campagnes fassent bon ménage? Si les effets de l'agro-écologie sur la biodiversité ne sont plus à démontrer, il nous apparaît également que l'approche paysagère peut contribuer à une diminution des intrants issus des ressources fossiles et à une amélioration sensible des indicateurs de qualité de notre cadre de vie.

Une énergie abondante et bon marché a permis le confort et la prospérité. Elle a aussi provoqué des pollutions sans précédent, la désertification de certaines campagnes, et un étalement urbain qui banalise l'espace. Les transitions écologiques et énergétiques appellent d'autres façons d'aménager les territoires, et vous en êtes les témoins.

Articulée sur une connaissance fine des singularités géographiques et humaines, de nombreuses démarches paysagères proposent de fait des solutions d'aménagement plus pertinentes et plus sobres. Par l'attention portée aux réalités des lieux et de leurs paysages, elles recomposent un cadre de vie de qualité qui réinvente un art du bien-vivre ensemble. Vos différentes contributions et les échanges avec la salle nous ouvriront des pistes de réflexion et nous permettront de diffuser les savoir-faire et les méthodes des solutions paysagères que vous mettez en œuvre.

Rik Vandererven, adjoint au sous-directeur de la performance environnementale et de la valorisation des territoires au ministère de l'Agriculture, assurera le fil rouge de cette journée, et Joël Labbé, sénateur et ancien conseiller général du Morbihan, s'appuiera sur son expérience d'élu pour réagir tout au long de la journée aux différentes présentations des intervenants. J'espère et je souhaite vraiment qu'une place importante sera laissée,

dans cette journée, aux échanges entre les participants et les intervenants (c'est toujours le vœu pieux qu'on fait à l'intention notamment des intervenants !).

Il est temps pour moi de céder la parole à Julien, dont le ministère nous accueille aujourd'hui. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne et fructueuse journée d'échanges.

IULIEN TURENNE

CHEF DU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ; MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Merci, Philippe. Bonjour à toutes et à tous; Monsieur le sénateur, Monsieur le Directeur-général. Je vous remercie et je vous souhaite également la bienvenue pour ce quatrième séminaire. Je voulais, en quelques mots, vous confirmer tout l'intérêt que nous portons au ministère chargé de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à ce séminaire, en partenariat avec le ministère chargé de l'Ecologie.

En effet, le paysage nous permet une approche transversale de nombreux enjeux liés à l'activité agricole et forestière, et favorise la prise en compte des cycles naturels, y compris les cycles longs, et de la dimension territoriale à différentes échelles. Qu'il s'agisse de la biodiversité, de la lutte contre l'érosion des sols, du stockage de carbone dans les sols et de la biomasse (qui est un enjeu majeur aujourd'hui dont on parle notamment en vue de la COP 21), de la place de l'agriculture en zone urbaine et périurbaine, ou encore de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité touristique des territoires, et de la qualité des produits.

Plusieurs travaux ou mesures sont en cours de mise en œuvre par le ministère, qui fournissent l'opportunité de mieux intégrer ces enjeux, tout en prenant en compte l'importance du rôle des agriculteurs et des forestiers qui façonnent les paysages. Tout d'abord, la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt, qui a introduit une nouvelle mention relative à la protection des paysages; le projet agro-écologique, auquel il a été fait allusion, dont l'objectif est bien le développement d'une agriculture performante sur le plan économique, environnemental et social.

Ce projet vise à impulser notamment la transition écologique des modes de production agricole, en s'appuyant de manière privilégiée sur la démarche collective, qui implique l'ensemble des acteurs des filières, des territoires, et du développement agricole. Je veux signaler également l'outil que constituent les groupements d'intérêt économique et environnemental (les GIEE) qui sont des collectifs d'agriculteurs, et le cas échéant, d'autres partenaires qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques, en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux, sociaux et, à ce titre, reconnus par l'Etat.

Cette évolution des systèmes de production devra contribuer à améliorer la compétitivité des exploitations agricoles, tout en utilisant et en préservant les écosystèmes de ces activités. Ces projets collectifs pourront favoriser la mise en œuvre de pratiques cohérentes à l'échelle de plusieurs exploitations, pouvant aller jusqu'à une véritable

entrée territoriale. Ils s'appuieront sur la coordination de projets entre les agriculteurs et, le cas échéant, avec d'autres acteurs du territoire.

Les projets des GIEE pourront donc avoir un impact positif et important sur les paysages. En effet, la nécessité de définir un projet collectif, de réfléchir à l'échelle territoriale facilitera la prise en compte du paysage en amont de la définition des pratiques, ainsi que la mobilisation des outils de l'approche paysagère. Une possibilité également : la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers et l'évolution des dispositions législatives et réglementaires dans ce domaine, à la suite de la loi d'avenir.

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles est confortée, et élargie aux espaces naturels et forestiers. Les missions de l'Observatoire national de la consommation des espaces agricoles sont élargies. Cet observatoire devient l'Observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il est chargé de la fourniture d'outils méthodologiques aux collectivités territoriales, en particulier dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Enfin, les observatoires régionaux sont instaurés, et ces dispositions sont complétées par une obligation, pour les nouveaux schémas de cohérence territoriale, de ventiler par secteur géographique les objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace, et de décrire pour chacun d'eux les enjeux qui lui sont propres. Les dispositions pour faciliter la mise en œuvre de zones agricoles protégées et de périmètres de protection, de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains sont également prévues.

Les approches paysagères peuvent aussi être utilisées lors de l'élaboration de documents d'urbanisme, de manière à mieux protéger le foncier agricole grâce à la mise en place de systèmes d'exploitation assurant une mixité de fonctions (productives, environnementales et paysagères). Enfin, la loi renforce la prise en compte des enjeux agricoles dans la séquence « éviter, réduire et compenser » et introduit le principe d'une compensation agricole collective dans le cadre de projets, de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement. Un décret devra préciser les modalités d'application de ces dispositions d'ici le 1^{er} janvier 2016, et en vue de son élaboration, une large concertation est engagée.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole commune, la France a également défendu la mise en place d'outils permettant de mieux prendre en compte l'importance du paysage en agriculture. Les aides directes aux entreprises agricoles sont conditionnées dorénavant à trois critères :

- la diversification des assolements ;
- le maintien des prairies permanentes ;
- la présence de surfaces d'intérêts écologiques, parmi lesquelles les haies, les bandestampons, l'agroforesterie ou les terrasses.

Certaines aides, cofinancées par les régions et par l'Etat, doivent permettre de mieux prendre en compte la dimension territoriale. La nouvelle programmation de développement rural 2015-2020 permet de mettre en œuvre plusieurs types de mesures environnementales et climatiques. La nouveauté de cette programmation réside dans quatre mesures qui s'adressent au système d'exploitation :

- les systèmes herbagers pastoraux individuels ;
- les systèmes herbagers pastoraux collectifs ;
- les systèmes de polyculture-élevage ;
- les systèmes de grande culture.

La mise en œuvre de ces mesures implique par exemple le maintien des infrastructures arborées ou le non-retournement des prairies naturelles, le cas échéant. Ces mesures sont complétées par la mise en place de systèmes agroforestiers qui est ouverte dans le second pilier de la PAC pour les périodes 2015-2020.

Pour la programmation en cours, le Ministère en charge de l'agriculture propose aux régions, qui deviennent autorités de gestion du FEADER, un accompagnement financier de cette mesure en vue de donner une impulsion du développement de l'agroforesterie en France au regard des multiples bénéfices environnementaux et économiques de ces systèmes.

Ce séminaire va nous permettre d'éclairer les différentes thématiques que je viens d'évoquer. Les GIEE et les projets portés par les préfigurateurs des GIEE seront l'objet de la première présentation de cette journée. Les questions liées aux signes de qualité, en particulier la prise en compte de la composante paysagère pour la valorisation économique des produits, et les recherches des instituts techniques sur ce sujet, correspond à la session « paysages emblématiques et signes de qualité ». L'agriculture périurbaine et urbaine, et sa prise en compte par les paysagistes, correspond à la session « urbanité des agricultures ». L'agroforesterie en zone d'élevage et de montagne : il y a une session « bocage-agroforesterie ». Enfin, les paysages sont des objets de recherche pluridisciplinaire multi-partenariale, associant les INRA, les instituts techniques, les Chambres de l'agriculture et les paysagistes. Ce sera notamment l'objet de la session « le paysage agronome, une démarche territoriale ».

Je termine en remerciant tout d'abord les organisateurs de ce programme riche, qui a été préparé par un travail auquel a participé notamment l'Association permanente des Chambres d'agriculture; le collectif « Les paysages de l'après-pétrole », la DGPE et la DGER, les services du ministère de l'Ecologie.

Je remercie également les nombreux participants, d'horizons variés, qui nous ont apporté leur concours, et notamment plusieurs agriculteurs. Je vous remercie, je vous souhaite une excellente journée d'échanges et de travail.

RIK VANDERERVEN

Merci à vous deux pour cette introduction. Le cadre est posé ; on va maintenant engager les travaux pour la journée. On va vérifier si, effectivement, les paysages sont si bien intégrés que cela dans nos différentes politiques.

Comme l'a souligné Julien, ce programme a été élaboré par un groupe de travail élargi. En termes de participants, vous êtes d'horizons divers. Il y a de nombreux paysagistes, il y a des élus, il y a des services déconcentrés, il y a des associations non-gouvernementales qui

travaillent dans le domaine de l'environnement, des Chambres d'agriculture, etc. Un paysage varié, donc, en termes de participants.

Quelques mots d'organisation : on va essayer de bien tenir le timing, même si c'est à chaque fois un défi un peu compliqué. On va arrêter à 12 heures 30. Pour le repas, on vous invite à tester l'offre gastronomique aux environs de Varenne. On reprendra à 14 heures. Je vais essayer de faire le lien, le fil rouge, et le gardien du temps (c'est une fonction très désagréable, mais c'est important !). Le sénateur, Joël Labbé, peut intervenir – dans les limites du raisonnable, bien évidemment – quand il le souhaite pour nous faire part de son avis sur les différentes interventions.

Nous allons démarrer. Je vais donc appeler Madame Karine Belna et Monsieur Benoit Lonqueu, qui est un agriculteur. Vous remarquerez qu'en termes de participations et de témoignages, on a voulu que les agriculteurs — car c'est bien le thème de ce séminaire : agricultures et paysages — prennent une place importante en termes de témoignages.

Dans un premier temps, Karine va recadrer un petit peu comment se situe le projet agro-écologique qui est porté par le ministère Stéphane Le Foll, qui figure dans la loi d'avenir. Dans un deuxième temps, on illustrera par un retour d'expérience; c'est bien ce qui fera la richesse de la journée. Je ne sais pas s'il y a un lien direct, on verra, on laissera Benoit Lonqueu dire ce qu'il pense, et comment ça s'est calé, et comment il voit les choses par rapport au projet agro-écologique.

On va décliner de la manière suivante : on a 20 à 25 minutes d'intervention, et ensuite, on va laisser un quart d'heure d'échanges avec la salle. Chaque temps représentera donc trois quarts d'heure. Voilà pour l'organisation et le thème du premier temps.

UN PROJET D'AGRICULTEURS : DES AMÉNITÉS POSITIVES POUR TOUT LE TERRITOIRE

KARINE BELNA

CHARGÉE DE MISSION STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE DANS LES POLITIQUES AGRICOLES, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES; MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Bonjour à tous ; je suis chargée de mission à la sous-direction de la performance environnementale et de la valorisation des territoires, chargée des groupements d'intérêt économiques et environnementaux (GIEE).

Dans cette présentation, je vais vous redonner quelques éléments de contexte sur le projet agro-écologique pour la France, qu'a déjà abordé Julien Turenne; les GIEE sont illustrés ensuite par Monsieur Longueu.

1- Définition de l'agro-écologie et dispositions législatives

Le projet agro-écologique engagé par le ministère de l'Agriculture en décembre 2012 veut apporter un changement de paradigme dans la façon d'appréhender les enjeux environnementaux en agriculture; les envisager comme des composantes essentielles de la durabilité et de la productivité des systèmes agricoles, et non comme des contraintes. Cet engagement fort en faveur de l'agro-écologie s'est traduit, dans la loi d'avenir qui a été publiée en octobre 2014, par l'inscription de cette orientation dans l'article 1^{er}, avec l'objectif des politiques publiques qui est de permettre le développement et la pérennisation des systèmes agro-écologiques, en particulier l'agriculture biologique.

Depuis la publication de la loi d'avenir, une définition de ce que sont ces systèmes de production en agro-écologie figure désormais dans le Code rural – j'y reviendrai un petit peu plus tard – avec la mention de la création de valeur ajoutée, de l'autonomie des systèmes, et du rôle clef qu'ont à jouer les interactions biologiques et les services écosystémiques dans la productivité de ces agro-écosystèmes.

Par ailleurs, figure également dans la loi d'avenir, comme l'une des finalités de la politique en faveur de l'agriculture, l'ancrage territorial de la production, le développement de circuits courts, et la diversité des produits, de quoi favoriser une diversité de paysages agricoles et renforcer leur perception par les consommateurs. Il me semble que les paysages sont définis comme la façon dont les populations perçoivent une partie du territoire.

Je rentre un peu plus dans cette définition de l'agro-écologie telle qu'on l'a adoptée dans la loi d'avenir. En fait, il s'agit de remettre au cœur des systèmes agricoles de production la biodiversité, et plus généralement la diversité, comme une partie essentielle des agro-écosystèmes, dans la mesure où cela permet de restaurer des fonctionnalités naturelles de nutrition, de régulation, de ces systèmes de production. Cela permet donc de boucler les cycles biogéochimiques et, donc, de les rendre plus autonomes vis-à-vis des intrants, plus vertueux, et producteurs d'aménités à la fois environnementales mais aussi économiques.

Les trois principes clés de l'agro-écologie et des systèmes agro-écologiques que l'on souhaite promouvoir avec ce projet et qu'on retrouve dans la définition qu'on a adoptée dans la loi d'avenir, c'est vraiment la biodiversité, les interactions biologiques, et, du coup, le bouclage des cycles. Par ailleurs, le fait de conduire une réflexion de nature systématique à différentes échelles spatiales est un autre élément-clef de l'agro-écologie. Cela va se traduire, à l'échelle de la parcelle, par favoriser la biodiversité naturelle cultivée, comme par exemple en implantant des arbres en agroforesterie. A l'échelle supra, pluri-parcellaire, cela peut se traduire par la diversification des assolements, l'instauration d'éléments de paysage entre les parcelles, et à l'échelle de l'exploitation et du territoire, cette réflexion systémique passe par des complémentarités entre exploitations, par exemple d'élevage et d'agriculture, par la réflexion sur les continuités agro-écologiques.

2- LES DÉMARCHES COLLECTIVES ENCOURAGÉES

Ces éléments que je viens de citer, qui sont vraiment les fondements de l'agro-écologie (la biodiversité, l'approche systématique) plaident pour une réflexion, en termes de paysages, qui reviendrait au cœur de nos politiques publiques; peut-être ce qu'on n'a pas fait forcément assez ces dernières décennies. La mise en œuvre du projet agro-écologique depuis 2012 passe par différents chantiers, différents plans et programmes thématiques. Je ne suis pas exhaustive ici; il s'agit juste de dire que c'est l'ensemble des politiques publiques dans le domaine de l'agriculture, qu'on cherche à réorienter pour favoriser cette transition agro-écologique: l'enseignement agricole, avec le plan « enseigner à produire autrement », la recherche et l'innovation, les soutiens publics, avec la réorientation, dans une certaine mesure, des aides de la PAC et des financements du CASDAR, des plans et programmes plus thématiques comme le plan « énergie méthanisation autonomie des sols ».

Dans la mise en œuvre de ce projet agro-écologique et dans le plan d'action qu'on a adopté au ministère pour essayer d'irriguer l'ensemble des politiques publiques, on estime que les démarches collectives ascendantes entre agriculteurs, comme l'évoquait Julien Turenne tout à l'heure, et aussi plus généralement entre acteurs du territoire, jouent un rôle essentiel et sont un facteur déterminant de la réussite du projet. D'une part, parce que le collectif, et mon voisin en témoignera mieux que moi, on peut le voir comme une façon de dépasser certaines prises de risque ou difficultés qui sont liées aux changements de pratique et à la conversion des systèmes de production. Aussi parce que le collectif permet de développer des complémentarités et des dynamiques à l'échelle du territoire. Ce collectif, c'est une façon de pouvoir réorganiser l'espace dans ce qui nous occupe aujourd'hui : la réflexion en termes de paysage.

Pour ce faire, pour favoriser ces démarches ascendantes venant du terrain, collectives, la loi d'avenir a créé l'outil des groupements d'intérêt économique et environnemental (les GIEE). C'est une façon d'expérimenter et de promouvoir, à partir du terrain, un petit peu comme les groupes opérationnels du partenariat européen pour l'innovation, que vous connaissez peut-être ; et de favoriser des démarches collectives ascendantes. Du coup, pour faire émerger ces collectifs, ou mieux les identifier lorsqu'ils existent déjà, le ministère a lancé en mai 2013 un appel à projets « mobilisation collective pour l'agro-écologie », sur financement CASDAR, pour identifier et favoriser les préfigurateurs de GIEE. Une centaine de projets a été retenue sur 500 candidatures, et le projet dont va vous parler Monsieur Lonqueu tout à l'heure est l'un des projets lauréats de cet appel à projet CASDAR. Quant aux premiers GIEE, ils sont reconnus depuis février en région ; à ce jour, on compte à peu près 80 collectifs qui ont été reconnus par les préfets de région.

Je ne reviens pas sur ce qu'est un GIEE ; cela a été dit tout à l'heure pour Julien Turenne. Je voudrais mettre l'accent sur quelques éléments qui sont importants pour nous. Il s'agit de favoriser des projets :

- portés par un collectif d'agriculteurs (mais pas exclusivement);
- qui doivent s'inscrire dans des enjeux de territoire qui sont explicités et appréciés par les DRIAAF qui instruisent ensuite les projets ;

- dans lesquels la plus-value du collectif est démontrée;
- qui mettent en œuvre des pratiques agro-écologiques ou qui consolident des pratiques agro-écologiques existantes.

Comme je le disais, à ce jour, près de 80 projets ont été reconnus dans plus de dix régions. On va bientôt, courant juillet, mettre en ligne une présentation de ces projets sur le site du ministère. Vous pourrez en prendre connaissance. Les DRIAAF qui sont chargées d'instruire les projets relaient et communiquent de toute façon déjà là-dessus. Il n'est pas surprenant de constater qu'une part importante de ces projets aborde la question du paysage, on peut dire, sous divers aspects, que ce soit par le développement d'éléments du paysage, par des projets qui portent explicitement sur l'agroforesterie, sur le maintien d'agro-écosystèmes remarquables comme les prairies humides, des projets qui abordent la question de la transition énergétique en passant par une réflexion à l'échelle des paysages, ou encore le développement de circuits courts et la valorisation des produits, ou le développement du tourisme en milieu rural.

Je ne développerai pas plus d'exemples, c'est plus intéressant d'avoir un projet en tant que tel, mais je citerai juste le projet en Champagne-Ardenne qui a été reconnu en février (c'est l'un des deux projets reconnus dans cette région) et porte explicitement sur le développement d'éléments de la trame verte dans une zone de grande culture, qui poursuit des réflexions engagées déjà en 2008 par ce groupe mais qui, avec le projet GIEE, étend à un collectif plus large d'agriculteurs, et en lien avec d'autres pratiques agro-écologiques qui permettent de consolider des systèmes économes et autonomes tels qu'on peut les voir se développer dans le cadre du projet agro-écologique.

Merci.

RIK VANDERERVEN

Merci pour cette présentation du tableau des différentes actions du projet agroécologique. Je donne la parole à Monsieur Benoit Lonqueu, qui va nous faire part de son expérience à l'échelle de son exploitation agricole et de son territoire. Merci pour votre témoignage.

BENOÎT LONOUEU

AGRICULTEUR, INITIATEUR ET RESPONSABLE DU « GROUPE NOIX 41 », VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU LOIR ET CHER EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT; PRÉSIDENT DES « IRRIGANTS DU LOIR ET CHER »

Bonjour à tous. Je suis agriculteur, et également vice-président de la Chambre d'agriculture dans le Loir et Cher, en charge des dossiers environnementaux, donc effectivement en lien avec tout ce dont on parle aujourd'hui. Même si la notion de paysage, en tant que telle, ne fait pas aujourd'hui partie directement des enjeux qui sont cités (comme l'eau ou la biodiversité), on sent bien que c'est quelque chose qui est de plus en plus pris en compte.

Le titre que j'ai donné à cette intervention, c'est « un projet d'agriculteur : des aménités positives pour tout le territoire » puisqu'en fait, dans ce mot aménités, il y a bien

« conséquences indirectes ». Notre choix premier n'était pas forcément d'aller sur le paysage, mais c'est bien les conséquences de ce projet, qui est favorable au paysage.

1- Présentation de l'exploitation

Quelques mots sur mon exploitation: c'est la ferme de « La Petite Graine ». Au départ, c'est une exploitation céréalière (165 hectares) sur laquelle je me suis installé en 1989. Progressivement, j'ai fait évoluer les cultures présentes au sein de cette exploitation. Aujourd'hui, la première production, ce sont les semences potagères, c'est-à-dire des carottes, des oignons, des choses comme cela, mais que je cultive pour la semence.

La deuxième progression, ce sont les grandes cultures, puisque cela s'intègre dans la rotation de mes cultures. Juste un mot sur les semences que Je travaille en partenariat avec des apiculteurs dont les abeilles font la fécondation des cultures. C'est important à ajouter, puisque dans les grandes cultures, on travaille aussi avec les apiculteurs.

J'ai aussi un atelier de production d'asperges vertes, mais là, pour la consommation, avec mon frère; c'est un atelier commun. Les vergers de noyers sont mis en place, pour le premier, depuis 2011. Avec mon fils, qui revient sur l'exploitation, nous sommes en train de monter un atelier de transformation de notre blé dur et de notre blé tendre en pâtes et farines.

L'exploitation, c'est 6 équivalents temps-plein. Pour comparer par rapport aux exploitations de mon secteur, 165 hectares en grandes cultures, on est plus à 1 équivalent temps-plein. Donc, 4 permanents, et beaucoup de saisonniers, puisqu'il y a beaucoup de cultures qui sont demandeuses en main d'œuvre.

2- LE PROJET DES VERGERS DE NOYERS

ABOUTISSEMENT DE LA RÉFLEXION

Je passe au projet de noyers, directement. C'est un projet individuel qui me tenait à cœur depuis plusieurs années, sur lequel j'étais en réflexion depuis à peu près une dizaine d'années. En 2010, j'ai fait une visite avec un technicien-forestier de la Chambre d'agriculture. Nous sommes allés dans le Lot découvrir ce qui se faisait là-bas, puisque les deux régions traditionnelles en production de noix en France sont le Sud-Ouest (la noix du Périgord) et le Sud-Est (la noix de Grenoble). Nous sommes donc allés découvrir ce qui se faisait par là. Au retour, nous avons décidé de faire une petite communication à l'ensemble des agriculteurs du département, pour savoir si cette action pouvait intéresser d'autres agriculteurs.

D'une manière assez surprenante, nous avons réuni pas mal d'agriculteurs et aujourd'hui, le groupe compte 20 exploitants qui se sont lancés dans la plantation de vergers. Nous avons commencé à planter en 2011 (60 hectares, sur le département). Aujourd'hui, l'action représente à peu près 180 hectares sur tout le département.

Je voulais revenir là-dessus : dès le départ, nous avons rencontré tous les partenaires institutionnels puisque quand on démarre une nouvelle production dans un département,

il faut tout de suite voir comment on peut le faire, avec qui on peut le faire, quels sont les accompagnements possibles sur ce type de projet. FranceAgriMer, il y a un dispositif qui s'appelle la rénovation des vergers. Cela nous a permis d'avoir quand même une petite aide à l'investissement sur les plants. Nous avons rencontré les différentes collectivités locales : le Conseil régional (région Centre, Centre Val de Loire maintenant) ainsi que le Conseil général du Loir et Cher. Nous sommes partis aussi avec l'organisation de producteurs (... ?). C'est une très grosse coopérative, principalement céréalière, mais qui a différentes sections, et en particulier une organisation de producteurs qui est une petite structure au sein d'une grosse structure, mais où l'homme a sa place. Je veux revenir làdessus, parce que ce n'est pas un gros monstre. On est vraiment en contact direct. L'organisation de producteurs qui commercialise aujourd'hui nos asperges, et commercialisera demain nos noix, c'est un responsable, un commercial, une secrétaire, et quatre ou cinq agents à la station. C'est vraiment une petite structure avec laquelle nous sommes, comme le nom l'indique, « organisation de producteurs », donc les producteurs ont la main sur ce qui va se passer à l'intérieur.

PROBLÉMATIQUES LIÉES AUX TERRAINS

Pourquoi des vergers de noyer au milieu de la Beauce (la petite Beauce)? Je reviendrai un peu sur la région tout à l'heure. Pourquoi la « petite Beauce », je ne sais pas ; certains disent que c'est les aspects fiscaux... Non, simplement, c'est Beauce Val de Loire. Moi, je suis à une quinzaine de kilomètres au Nord de la Loire, et la grande Beauce commence dix kilomètres encore un peu plus au Nord. C'est ce qu'on appelle la Beauce Val de Loire. En ce qui me concerne, sur l'exploitation, j'ai des sols assez superficiels puisqu'elle est traversée par une petite rivière. Donc, des sols superficiels argilo-calcaires avec des problématiques de transfert, que ce soit des produits phyto ou des nitrates. Nous avons travaillé, depuis plusieurs années, sur cette problématique, puisqu'il y a un contrat de bassin sur cette petite rivière, où nous avons contractualisé des MAE. Bon, ce n'est pas le sujet du jour, mais je pense que c'est important. Cela nous a permis aussi à nous, agriculteurs, de prendre conscience de nos sols, d'avoir une connaissance du fonctionnement de nos sols, et en particulier de cette problématique de transfert. Nous avons aussi la particularité d'être sur une zone Natura 2000 qui s'appelle la ZPS Petite Beauce, zone de protection spéciale pour les oiseaux, et en particulier les busards. Je le cite, parce c'est assez rare que, sur un même territoire, il y ait deux enjeux d'identifiés dans le même périmètre, avec la problématique des PAEC; pour les gens du ministère, c'est quelquefois assez compliqué quand il y a plusieurs enjeux sur un même territoire...

RIK VANDERERVEN

Au Ministère, rien n'est compliqué, hein... Tout ce qu'on produit, c'est toujours très simple.

Fires.

BENOIT LONQUEU

C'est toujours très simple, ou alors, je vais dire que c'est plus compliqué pour nous de trouver quelquefois...

Et donc, aussi, une problématique de terrains situés à proximité des habitations. Je ne dis pas à proximité de zones urbaines, parce que nous sommes vraiment dans un département (le Loir et Cher) où, à part Blois, il n'y a pas de très grande ville, mais la problématique des parcelles, quelquefois enclavées dans des habitations, où aller avec le pulvérisateur, c'est parfois un peu compliqué. Comme nous menons nos vergers de noyers d'une manière très sobre en intrants, cette problématique de proximité des habitations me paraissait intéressante; et justement aussi, au niveau paysager, c'est très bien accepté de la part des gens qui habitent ces zones.

Sur la photo, on aperçoit, dans le fond, des peupliers. La rivière est à 100 mètres de la parcelle. Ça, c'est le Loir-et-Cher, situé à 160 kilomètres au sud de Paris. Vous voyez Blois ; au nord-est, il y a Orléans, et au sud-ouest, il y a Tours. C'est relié par la Loire ; le Loir et Cher est coupé en deux par la Loire, avec au nord le Loir, et au sud le Cher. Parce que le Loir et Cher, ça s'écrit sans E. Ce sont des affluents de la Loire, et nous sommes situés entre Loire et Loir, c'est-à-dire que le Loir, c'est Vendôme, la Loire, c'est Blois. Nous avons trois groupes d'agriculteurs qui se sont montés entre Loir et Loire.

DENSITÉ ET VARIÉTÉ

Je ne vais pas rentrer dans du technique. Juste, Il y a trois grands types de noyeraies, qui existent. En ce qui nous concerne, nous faisons des vergers extensifs à semi-intensifs. Ils se différencient par la densité des arbres, c'est-à-dire que nous avons planté des densités qui vont de 150 à 250 arbres par hectare. Les vergers traditionnels que l'on peut voir en particulier dans le Sud-Ouest sont souvent des vergers d'une centaine d'arbres à l'hectare, et il existe des vergers beaucoup plus intensifs qui peuvent monter jusqu'à 400 arbres à l'hectare. Nous, nous avons fait le choix de vergers semi-intensifs ou semi-extensifs (150 à 250 arbres).

La variété traditionnelle, c'était la franquette. Je pense que ça parle peut-être à certaines personnes. En ce qui nous concerne, nous avons choisi un hybride de la franquette ; c'est quelque chose qui est un petit peu plus productif, et qui a la même qualité gustative que la franquette.

LES ÉTAPES DE LA VIE D'UN VERGER

Les étapes de la vie d'un verger : c'est assez important, cette diapositive, puisqu'on s'aperçoit qu'on part pour cinquante ans sur un projet de territoire. C'est important. On s'inscrit vraiment dans la durée.

Il y a toute la période de réflexion et de plantation; ensuite, au bout d'une dizaine d'années, on commence à avoir un retour sur investissement. On a un début de production à partir de 7-8 ans; mais pour que l'on ait une incidence économique sur l'exploitation, il faut une dizaine d'années. Ensuite, s'il n'y arrive pas de catastrophe naturelle (style tempête, en particulier), on peut estimer qu'on part pour une cinquantaine d'années, selon les sols, selon le comportement du verger. En principe, entre quarante et soixante ans, la production est assurée.

STRUCTURATION DE LA FILIÈRE

Pour ce qui est de la structuration de cette nouvelle filière: au niveau individuel, nous gérons tout ce qui est vergers. J'insiste là-dessus, parce qu'on est bien dans une démarche collective, mais lorsque j'ai communiqué auprès de mes collègues sur cette nouvelle activité, j'ai bien dit « attention, c'est une démarche individuelle ». Installer un verger sur une exploitation, c'est une grande décision puisqu'on s'engage, comme je vous l'ai dit, sur cinquante ans. Et c'est surtout que pendant dix ans, on n'a aucun retour sur investissement.

On n'a pas réussi à entrer dans les cases des mesures agro-environnementales, ce qui fait que nous n'avons pas d'accompagnement financier particulier au fil des années. Nous avons une aide, parfois, dès le départ, mais bien qu'étant sur un périmètre de contrat de bassin avec l'enjeu eau, doublé d'un périmètre Natura 2000 avec l'enjeu biodiversité, nous n'avons pas réussi à activer des mesures qui nous auraient confortés dans ce choix.

Les parcelles sont gérées à l'échelle individuelle (tout ce qui est taille, plantation, entretien du verger). Ensuite, comme vous l'avez vu sur une diapositive, nous avons trois sous-groupes: tout ce qui est récolte va être géré collectivement au sein des sous-groupes, sous forme de coopératives d'utilisation de matériel en commun, que l'on appelle des CUMA. Ensuite, une noix, une fois qu'elle est récoltée, il faut la laver, il faut la sécher, il faut l'écaler (enlever le brou qui est autour de la noix). Nous allons stabiliser le produit dans une unité post-récolte qui, elle, sera collective au sein du département.

J'insiste bien sur les trois étapes :

- la première est le verger individuel ;
- la deuxième est tout ce qui est matériel de récolte collective au sein des trois sousgroupes ;
- la troisième est tout ce qui est unité post-récolte, donc commune au département.

Ensuite, les noix partiront à notre organisation de producteurs qui les calibrera, les conditionnera, et les commercialisera avec une identité locale.

Là, la diapositive montre une machine de récolte, et évidemment, à côté, c'est un jeune noyer qui n'est pas encore en production.

3- ATOUTS ET CONTRAINTES

ATOUTS

Un projet comme celui-ci, évidemment, est jalonné d'atouts et de contraintes. En ce qui nous concerne, les atouts sont plus importants que les contraintes. Le projet est né et s'est construit de la volonté d'agriculteurs du territoire; c'est donc un projet ascendant. Je pense que c'est déterminant dans la réussite de ce type d'activités. L'acceptation sociétale du projet est très bonne. Que ce soit au niveau des collectivités locales, des riverains ou de l'ensemble des partenaires, on sent que dans une région comme la nôtre, où la grande

culture domine, dès l'instant où on amène une autre production, en particulier les vergers, il y a une rupture qui se fait et qui intéresse tout le monde.

C'est une production à forte valeur ajoutée, et le marché est ouvert. Aujourd'hui, la France est déficitaire en noix. L'Europe, en particulier, est très déficitaire en noix. C'est une production mécanisée. C'est important, aujourd'hui, en France, d'avoir des solutions qui nous permettent de mécaniser. En ce qui me concerne, je vous l'ai dit tout à l'heure, je suis producteur d'asperges ; on n'est pas du tout compétitifs. La noix, tout est mécanisé.

Il y a la problématique de l'irrigation. Là, c'est un atout parce qu'on a une meilleure efficience de l'eau avec les noyers qu'avec une grande culture traditionnelle, et nous sommes vraiment dans la durabilité, dans la pérennité. En matière de transmission, en ce qui me concerne, le choix que j'ai fait d'implanter des noyers sur cette parcelle superficielle me permet de donner un avenir à cette parcelle. C'est-à-dire que si je n'avais pas planté de noyers, on aurait peut-être continué à faire du maïs irrigué, mais avec toutes les difficultés qui apparaissent de plus en plus aujourd'hui vis-à-vis de cette culture, qui a sa place mais qui est un petit peu plus compliquée à défendre, en particulier dans ce qu'on appelle la bordure de rivière. Cela permet aussi à mon successeur, demain, d'avoir quelque chose qui soit économiquement intéressant.

La démarche collective est évidemment un atout ; l'échange avec d'autres régions agricoles, en France et hors France, aussi. Nous sommes beaucoup partis dans les régions traditionnelles de production. Un autre atout est la construction collective d'une nouvelle filière, identifiée localement : comme je vous le disais tout à l'heure, c'est passionnant de tout créer de A à Z, de la production jusqu'à la commercialisation.

Nous en venons à l'amélioration du paysage : nous avons planté 36 000 arbres. Ce n'est pas anodin ; 36 000 arbres, c'est important, dans une petite région comme la nôtre. Nous sommes sur une production sobre en intrants, créatrice d'emplois au sein des exploitations. Malgré tout, même si tout est mécanisé, c'est une nouvelle production à part entière ; il faut l'organiser au sein des exploitations.

Enfin, des atouts sont de relocaliser la production sur le bassin de consommation (la région Centre et parisienne) et tout l'aspect séquestration du carbone. C'est déterminant parce qu'au-delà des arbres qui sont implantés, nous avons, entre les rangées d'arbres, des couverts herbacés, à comparer à des prairies permanentes (c'est le même principe). Au niveau de la qualité de l'eau, il y a un impact positif d'un arbre sur la qualité de l'eau des bassins versants.

Et ce qui nous a un petit peu surpris, mais dans le bon sens, c'est que notre projet a été très bien ressenti de la part des régions traditionnelles. Lorsque nous sommes allés visiter les régions (l'Isère ou le Sud-Ouest), on a été bien accueillis par les gens de ces régions-là. Sachant que c'étaient des beaucerons qui débarquaient, le risque était présent, tout simplement! Pas du tout, en fait! Ce sont des gens qui ont bien compris que d'un point de vue marché, si la France ne bougeait pas, on allait perdre nos marchés, et qu'ils avaient donc besoin que d'autres régions s'intéressent à ce type de production pour conserver leur marché.

CONTRAINTES

Evidemment, il y a bien quelques contraintes, j'en ai parlé un petit peu : à commencer par le manque d'accompagnement et de souplesse des politiques publiques autour de ces actions qui concernent l'innovation agricole territorialisée. Il faut arriver à rentrer dans des cases. Il y a des outils disponibles, mais pour les activer, c'est quelquefois compliqué. Je n'en dirais pas plus ; s'il y a des questions, je pourrais y répondre tout à l'heure.

RIK VANDERERVEN

On voit à peine ce dont il s'agit...

Fires.

Non, on pourra en débattre.

BENOIT LONQUEU

L'investissement est lourd. J'en ai parlé tout à l'heure :

- pas de production pendant huit ans ;
- difficulté pour les jeunes agriculteurs à se lancer dans la production puisque cela demande un effort de trésorerie très important ;
- manque de références régionales et de garanties de résultat ;
- problématique de tout ce qui est réglementation, en particulier sur l'irrigation.

Si on veut faire une nouvelle qualité, qui ait un beau calibre et qui soit bien remplie, il faut avoir l'accès à l'eau. Nous, nous sommes sur la nappe de Beauce, ça se passe plutôt bien puisqu'on a fait un gros travail depuis une quinzaine d'années là-dessus, mais on a besoin d'être sécurisés par rapport à l'usage de l'eau. Et c'est donc du matériel très spécifique, complètement différent de ce qui est présent sur les exploitations actuellement.

Juste deux ou trois diapositives qui vous montrent des jeunes vergers. Voilà la plaine de la Beauce. On a quand même cette chance d'avoir toujours, au loin, un bosquet, un bois, mais au niveau du relief, c'est assez plat; mais c'est la spécificité de la Beauce, aussi. En ce moment, c'est une mer, la Beauce, avec les grains qui ondulent au vent.

Voilà. Merci à tous. J'ai mis cette petite diapositive; ce n'est pas forcément la thématique d'aujourd'hui, c'est ma fille qui me l'a donnée... Ce qui est important, pour moi, ce sont les mains dans cette diapositive, parce que pour arriver à construire quelque chose, c'est avec tous les acteurs, que ce soient les agriculteurs, les collectivités locales, les politiques publiques, les paysagistes, les architectes; c'est vraiment fédérer tous les acteurs autour d'une thématique, sans sectoriser tous les enjeux. A notre niveau, en tant qu'agriculteurs, on voit bien qu'on a un dispositif pour l'eau, un dispositif pour la biodiversité, un dispositif pour l'air, demain... C'est quelquefois un peu compliqué. La notion de projet agricole, de PAEC, pourrait être intéressante là-dessus puisque nous sommes bien dans une thématique d'enjeux communs sur un territoire. Cela a un peu de mal à se mettre en place.

Je complète quand même, parce que je m'aperçois que je n'ai pas parlé des GIEE: nous avons été labellisés non pas GIEE, mais préfigurateurs (la phase-test). Cela nous a permis d'actionner, dans cette phase-test, un budget qui nous permet de faire tout ce qui est animation et formation, puisque c'est une nouvelle production pour nous tous. On a absolument besoin de formation et d'animation. C'est assuré par un conseiller de la Chambre du Loir-et-Cher. On fait des sorties sur le terrain, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, et on se forme au fur et à mesure des besoins de nos vergers. Par contre, dans la nouvelle mouture des GIEE, autant le principe est séduisant, autant la coquille a aujourd'hui besoin d'être remplie, c'est-à-dire qu'on n'a plus ces budgets qui vont nous permettre de faire de la formation autour d'un collectif d'agriculteurs. Aujourd'hui, l'intérêt majeur, c'est éventuellement de pouvoir actionner des aides européennes d'une manière un peu plus conséquente, mais si nous sommes sur des projets qui ne nécessitent que très peu d'investissements, j'ai peur qu'on ait du mal à mobiliser les agriculteurs autour des GIEE. Là, du coup, c'est moi qui pose la question.

RIK VANDERERVEN

On pourra y répondre. On peut vous remercier et vous applaudir pour ce témoignage très riche.

Applaudissements.

J'ai retenu un certain nombre de points: la porte d'entrée par rapport à ce projet, très riche, créateur d'emploi, diversifié, avec mobilisation de nombreux acteurs, ce n'est par l'entrée « paysage ». Mais via ce projet, la question intégratrice du paysage est venue un peu en cours de route. J'ai retenu des mots qui sont revenus dans votre propos, notamment c'est l'acceptabilité. On voit bien, derrière, que des enjeux se dessinent par rapport au monde agricole. Il y a cette question d'acceptabilité, la question des marchés. C'est important d'engager les producteurs sur des dispositifs, des mesures et des actions pour lesquelles il y a une réponse vis-à-vis du marché.

Il y a les questions d'innovation, de la mécanisation, etc., car effectivement, il ne s'agit pas d'embarquer les exploitants sur des mesures qui seraient trop chronophages, sur lesquels il y a des impacts techniques ou en termes de matériel. Vous avez beaucoup évoqué cette question de l'implication de l'individuel et du collectif, qui me semble également intéressante; la transmission, la durabilité. Lorsque vous plantez un arbre, je ne vais pas faire du Jean Giono, mais on s'inscrit dans une démarche durable. Il y a la question de l'acceptabilité et ensuite, on a bien compris vos amicales injonctions à l'égard des politiques publiques, puisqu'il y a un certain nombre de remarques justifiées, fondées, que nous devons prendre en prendre par rapport à « vous voyez, on a une démarche qui est intéressante, qui peut croiser des enjeux environnementaux » et en parallèle, vous n'avez pas réussi à mobiliser certains outils. Il y a effectivement un certain nombre de questions qui se posent.

Je laisse tout de suite la parole à Monsieur Labbé, pour deux ou trois minutes si vous le voulez bien, avant de donner la parole à la salle. Très brièvement, Monsieur Labbé... on n'est pas à l'Assemblée nationale... au Sénat, je veux dire.

JOËL LABBE

SÉNATEUR DU MORBIHAN

Oui, la nuance est importante ! Le Sénat est l'assemblée des sages ! Encore faut-il qu'on le prouve.

Je suis Joël Labbé, sénateur du Morbihan, groupe écologiste. Je suis sénateur depuis 2011, vice-président de la commission des affaires économiques, membre de l'Observatoire national de la consommation des espaces agricoles, et représentant le Sénat dans cette instance. Le Sénat va produire un rapport en vue de la COP 21, sur les collectivités territoriales et les changements climatiques; et je suis en charge du chapitre « collectivités territoriales et biodiversité ». Je travaille dessus actuellement.

On l'évoquait tout à l'heure avant de commencer : en France, on est très sectorisés. D'un côté, la biodiversité ; de l'autre, la qualité de l'eau ; de l'autre, le paysage ; de l'autre, les pratiques agricoles... En fait, la transversalité est une nécessité absolue, pour les uns et pour les autres. Tout d'abord, je tiens à dire à l'ensemble des organisateurs que je suis très honoré d'avoir été invité à être grand témoin de cette journée. On est extrêmement sollicités ; normalement, le lundi, je suis dans le Morbihan, mais je me suis levé à 4 heures ce matin parce que ça me plaisait bien d'être là, sur cette journée, avec cette thématique.

Vous avez dit, déjà, un certain nombre de choses que j'avais prévu de dire ; c'est très bien. Par rapport à ce premier volet, tout d'abord (la présentation de l'esprit de la loi d'avenir agricole) : si on veut se saisir de cette loi sur laquelle on a travaillé, et que nous, écologistes, avons voté aussi, on a des outils pour la transition dans cette loi. Vous avez évoqué les GIEE, donc la réflexion collective sur des territoires. C'est une chose ; mais vous avez posé la question de la mise en œuvre. En tout cas, l'esprit collectif sur le territoire est là.

Je suis convaincu que les spécialisations, si elles ont eu leur temps, on en a vu les méfaits. Il s'agit maintenant de revenir, sur des territoires, sur une forme de polyculture, et si possible polyculture-élevage, pour revenir dans l'esprit qui faisait les équilibres par le passé. Là-dedans, évidemment, il y a le paysage, ces paysages qui ont été façonnés par le monde agricole essentiellement, au fil du temps; ces paysages ont été quelque peu bousculés depuis une cinquantaine d'années. Il y a eu les remembrements, excessifs à une époque. S'ils avaient une certaine nécessité, ils ont été extrêmement excessifs en Bretagne, et on paie encore le prix aujourd'hui. Il y a la question de la réhabilitation, maintenant; mais il y a aussi les extensions urbaines. Ce qui s'est passé en périphérie de villes, c'est abominable. En termes de paysage, c'est moche; et en termes d'histoire, il y a un urbaniste a parlé de métastase urbaine, de non-sens de l'Histoire, ce qui est complètement vrai. Ces terres sont prises sur les terres agricoles nourricières; là, il est question de rectifier le tir.

Sur l'application, et même l'anticipation de ce que pourront être les GIEE, un certain de choses hyper-intéressantes ont été dites. Vous êtes, en plus, Monsieur Lonqueu, pédagogue. L'intitulé de votre exploitation (la Ferme de la Petite graine) en dit long, en période de transition. Et l'image finale, la grande rencontre entre le monde agricole et le monde citadin : il n'y aurait jamais dû y avoir de dissension entre les deux. Il s'agit de se

rencontrer et de se mettre autour de la table. Dans la loi d'avenir agricole, sur notre proposition, écologistes, il y a aussi les projets alimentaires territoriaux. Là encore, on est dans le volontarisme, mais l'agriculture n'est plus « que » le monde des agriculteurs, car pour consommer, il y a des citoyens consommateurs. Le projet alimentaire territorial, que je ne vais pas développer, met autour de la table les élus locaux, les agriculteurs, les transformateurs, les citoyens, les organisations de consommateurs, les organisations de défense de l'environnement, c'est-à-dire que tous les acteurs sont autour de la table et pour moi, c'est comme ça que pourra avancer, à marche plus rapide, la transition agricole, avec le lien qui se refera entre le consommateur (presque riverain, on va dire) et les productions locales.

Enfin, votre intitulé, « aménités positives pour tout le territoire » : effectivement, aménités positives. Cela revient à une question que j'ai posée au ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, il y a quinze jours ou trois semaines en question orale, et il a pris un engagement. A savoir que lorsqu'on vote les budgets, il nous manque des éléments. Il y a des formes d'agriculture qui présentent ce qu'on appelle des externalités négatives. La reconquête de la qualité de l'eau, cela coûte énormément. Il y a la question de la santé, notamment la santé des agriculteurs, avec la maladie de Parkinson qui est reconnue maintenant maladie professionnelle pour les exploitants agricoles. Sur la qualité du sol, lui-même; sur la biodiversité, évidemment; et sur les pollinisateurs, ce sont autant d'externalités négatives qui sont chiffrables. Et, à l'inverse, d'autres formes d'agriculture présentent des aménités positives; au-delà de la production agricole, cela apporte une valeur ajoutée à la société toute entière, et à la lutte contre le changement climatique. On a besoin de ces chiffres; j'ai donc demandé au ministre qu'il veuille bien produire un rapport pour que l'on puisse avoir ces chiffres-là.

J'étais un peu long, mais c'était ma première intervention ; je vous remercie.

Applaudissements.

RIK VANDERERVEN

Du travail en perspective pour nous, je vous remercie. Nous pouvons nous accorder dix minutes d'échanges ; des micros circulent parmi vous.

FRANCE DRUNGMANT, CHARGEE DE MISSION AGRICULTURE

Vous avez évoqué, Monsieur Lonqueu, l'animation qu'il peut y avoir autour des GIEE, qui me paraît très importante. Si on veut faire de l'agro-écologie, il me semble important qu'il y ait vraiment de la pluridisciplinarité. Je voulais vous poser une question ; est-ce qu'il est prévu, justement, dans le cadre du GIEE, au-delà des expériences du CASDAR, des moyens d'animation pour ces GIEE.

RIK VANDERERVEN

OK; la question de l'animation des GIEE, et des moyens derrière. On va prendre, peutêtre, une série de deux à trois questions.

SOPHIE BONIN, MAITRE DE CONFERENCE A L'ECOLE DU PAYSAGE

J'avais juste une question technique pour Monsieur Lonqueu. Pourquoi est-ce que vous ne vous êtes pas lancé dans une franche démarche d'agroforesterie, avec une production au sol entre vos rangs de noyers ? Est-ce qu'il y avait des freins ?

RIK VANDERERVEN

D'accord ; « pourquoi ne pas avoir pris la technique de l'agroforesterie ? ». Encore deux ou trois questions.

MARIE LORERO, RESPONSABLE DU SERVICE ENVIRONNEMENT, LES YVELINES

Moi, c'est une autre nature de question que je me pose. C'est plutôt : dans quel sens il faut prendre les sujets ? Je trouve l'expérience des noyers très intéressante, mais en même temps, elle m'interroge. Vous parlez de l'accueil par les zones productrices traditionnelles. L'expérience m'interroge sur les équilibres économiques plus macro, à l'échelle nationale, puisqu'on sait que ces zones-là sont fragiles en termes de production, sur les noyers ou d'autres productions ; qu'elles ont du mal à maintenir leur verger, qu'elles ne sont pas dans des plaines, donc elles ont beaucoup de mal... Ça dépend lesquelles, mais j'ai des exemples où c'est compliqué. Il est difficile de mécaniser, etc. Là, on va se retrouver à l'échelle nationale avec des régions qui seront potentiellement en concurrence entre elles. On parle plutôt de relocaliser les productions, de rapprocher la production du consommateur, etc.

Je me dis : dans quel sens faut-il prendre les choses ? C'est-à-dire que, finalement, tant qu'on n'a pas relocalisé, on met en concurrence les producteurs. C'est un petit peu ça le dilemme que j'ai envie de poser. Je comprends bien la démarche, elle est intéressante, mais comment on articule tout cela au niveau national ?

RIK VANDERERVEN

Là, c'est plus en termes concurrentiels, et par rapport à la relocalisation des productions, c'est ça ? Et un projet qui vient perturber d'autres zones qui sont déjà fragiles ; d'accord. OK.

Il n'y a plus de questions? Karine, peux-tu nous dire un mot au sujet de l'animation de l'accompagnement? On voit bien que dans un certain nombre de territoires, et dans la plupart, il y a besoin d'avoir des outils – cela a été évoqué ce matin – pour inciter les dynamiques à l'échelle des territoires, pour engager, accompagner cette mise en dynamique collective.

KARINE BELNA

Effectivement, pour certains projets, l'animation est le besoin principal, avec peu d'investissements. Il n'y pas de financement, pour l'instant, dédié à l'animation. Pour autant, il y a un nombre important de sources de financement existantes, qu'on a réorientées vers les GIEE et pour lesquels on demande de prioriser les projets GIEE. Je n'en citerai que quelques-uns : au-delà des financements « deuxième pilier » (FEADER, l'aide à la coopération), il y a l'assistance technique régionalisée, sur financement CASDAR par FranceAgriMer. C'est de l'accompagnement technique et de l'animation pour lesquels il est demandé depuis cette année, pour les années prochaines, de prioriser l'animation de GIEE.

Il y a aussi des crédits d'Etat qui peuvent être utilisés pour ça. Dans le cadre des programmes régionaux de développement agricole et rural (PRDAR), et projets pilote régionaux, il y a des financements CASDAR pilotés par les chambres, mais qui impliquent l'ensemble des acteurs du territoire. Il a été demandé de pouvoir prévoir d'attribuer ces financements en particulier à l'animation des GIEE.

Voilà ; il y a plusieurs sources de financement existant qui peuvent être mobilisées pour cette animation, qu'on reconnaît comme essentielle.

RIK VANDERERVEN

Il y a des outils qui existent, qu'on fait évoluer pour prendre en compte la dimension de l'agro-écologie et de la démarche collective. Ce n'est pas forcément bien connu. Pour nous, il y a nécessité, au niveau national, de clarifier un peu les choses, et on va donc produire — parce qu'on adore produire des notes de services... — une note d'instruction destinée aux services pour remettre un peu en perspective l'ensemble des outils qu'on peut mobiliser pour accompagner l'animation, puisque c'est un peu compliqué. Ensuite, par rapport à ma sous-direction, si on a un petit avantage, c'est qu'on a regroupé au sein de cette sous-direction tous les outils de développement agricole. On s'appelle « performance environnementale et valorisation des territoires », donc on va pourvoir avoir une meilleure cohérence. On ne va pas faire de miracles, parce que nos affaires restent quand même au final des usines à gaz ; Monsieur Lonqueu l'a dit tout à l'heure.

Je vous passe la parole, Monsieur Lonqueu, pour répondre à cette la question : pourquoi ne pas avoir raisonné par rapport à l'agroforesterie, faire plus le lien entre arbres et culture, que vous n'avez pas tellement abordé (puisqu'on ne vous pas laissé beaucoup de temps) ?

Et ensuite, la question de la concurrence de ce projet, qui a une certaine ampleur, vis-à-vis d'autres productions qui pourraient être déstabilisées ? Quelle cohérence de ce projet régional, qui peut avoir des répercussions dans d'autres régions ?

BENOIT LONQUEU

D'accord. Juste avant de répondre à votre question. Je complète sur le GIEE, par rapport à notre situation : nous avons été, dans l'appel à projets, le premier (la phase-test) avec un budget d'animation, justement, de 70 000 euros sur cinq ans ou trois ans, je ne sais plus.

Cela nous permet vraiment d'activer tout ce qui est formation et animation. C'est très bien, à tel point qu'on se posait la question : « est-ce qu'on le valide ? ». Puisque maintenant, on est dans la phase de validation des GIEE. Du coup, on va le valider.

RIK VANDERERVEN

Nous, on a une prime au nombre de GIEE, donc on aimerait bien...

Fires.

BENOIT LONQUEU

Je sais qu'il faut que les nouveaux dispositifs se mettent en place ; mais l'animation, c'est déterminant pour arriver à fédérer les agriculteurs. Cela a été dit tout à l'heure. On sait

très bien que toutes les structures qui font de l'animation aujourd'hui sont en réduction de budget.

RIK VANDERERVEN

C'est le vice-président de la Chambre qui parle... D'accord. On a bien entendu le message. Sur l'agroforesterie ?

BENOIT LONQUEU

Nous sommes une vingtaine d'agriculteurs. Il y a quand même un qui est parti en agroforesterie. J'ai oublié de le dire tout à l'heure, il y en a deux qui sont en bio au niveau des noyers. C'était des producteurs bio historiques, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas fait le choix de faire de la noix bio sur une exploitation conventionnelle. Il faut savoir qu'aujourd'hui, il y a beaucoup plus de noix bio sur le marché que ce que le marché peut engranger. C'est lié à des dispositifs incitatifs en matière de culture pérenne qui sont très incitatifs, justement. Mais le marché des noix bio n'est pas très extensif, c'est comme ça. Contrairement à certains autres produits qui manquent en France, la noix bio, il y a largement ce qu'il faut.

Sur l'agroforesterie, en ce qui me concerne – là, je réponds pour moi – pourquoi je ne suis pas parti en agroforesterie: je vous l'ai dit tout à l'heure, j'ai d'autres productions sur l'exploitation, en particulier les semences potagères. Et les semences potagères, c'est un peu compliqué. Ce sont des semences hybrides : des carottes, des oignons, des choses comme ça. D'un point de vue technique, lorsque je mets en place une parcelle, si elle est traversée par des lignes d'arbres, pour travailler la parcelle, clairement, c'est impossible. Autant dans les zones de grande culture céréalière, pourquoi pas ; autant moi, dans mon système de production, c'est difficilement concevable. Se pose aussi la guestion, derrière tout cela: si nous avions fait le choix de l'agroforesterie, nous n'aurions pas mis des noyers. Puisque pour concilier agronomie et agroforesterie, on n'aurait pas pu récolter nos noix, tout simplement. Matériellement, si on veut faire un assolement et une rotation de culture, l'année où la parcelle est en tournesol, ou en maïs, la culture est encore présente au moment de la récolte des noix. Tout simplement. L'agroforesterie va donc plus sur des essences non-productives, avec tout l'intérêt de l'agroforesterie ; ou, après, cela nous oblige à être dans la monoculture de céréales, c'est-à-dire que la parcelle est libérée au mois de juillet, là, dans quelques jours, après la moisson, et on est obligés de la remettre en céréales à l'automne, après la récolte des noix.

RIK VANDERERVEN

D'accord, c'est une question de rotation. Et sur les aspects de marché, très rapidement ?

BENOIT LONQUEU

D'un point de vue global, c'est un peu compliqué, parce qu'on est dans des réflexions où on essaye d'amener un peu autre chose. Mais si on amène un peu autre chose, on peut se le faire reprocher. Clairement, c'est comme ça. En même temps, la Beauce, historiquement, c'est un peu le grenier de la France. Ce n'est pas nouveau, ce n'est pas d'aujourd'hui. Il faut que ça continue à être le grenier de la France ; cela n'empêche pas d'y amener d'autres productions complètement différentes.

Au niveau des marchés, pour la noix, je vous l'ai dit un petit peu dans la présentation, les producteurs actuels sont plutôt en attente de projets comme le nôtre pour se conforter, eux, et ne pas perdre les marchés. Il y a la Californie, le Chili, et l'Australie qui sont très volontaristes sur ce type de production, et qui ne demandent qu'une chose, c'est d'envahir le marché européen. Pour l'instant, on a à peu près notre place sur le marché européen, en particulier l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, qui sont des pays qui ne produisent pas ou très peu de noix.

Cela a été ma surprise aussi, qu'on soit plutôt bien vus. Un peu chambrés, mais cela fait partie du jeu... Et puis, cette histoire d'échelle. Je dirais que quand il y a un marché qui est établi, cela bouge en permanence. Le bio, je m'y intéresse beaucoup; il faut qu'on fasse attention, aussi, à ce qu'on fait en bio. Si, demain, on va par wagons entiers sur le bio, tous nos bio historiques vont être pénalisés parce que, souvent, ce sont des structures plus petites, qui n'ont pas forcément une économie d'échelle comme lorsqu'on convertit une grande exploitation. En noyers, on est un peu dans cette logique-là, aussi. Il faut faire attention, sauf qu'aujourd'hui, le marché peut l'absorber au niveau de la noix.

RIK VANDERERVEN

Ok. Et ensuite, la responsabilité, évidemment, n'incombe pas ; on voit bien que l'acteur public a également son rôle à jouer, ainsi que les élus.

Je vous remercie ; je pense que l'on peut applaudir Monsieur Lonqueu, à nouveau, d'avoir fait ce déplacement, pour son témoignage. Merci également à Karine, qui a concrétisé le projet agro-écologie. J'espère que vous avez pu voir que ça n'est pas du « bla-bla », le projet agro-écologie ; il y a des actions derrière, et ce n'est pas une seule injonction politique du ministre Stéphane Le Foll.

BENOIT LONQUEU

C'est toujours un plaisir pour un agriculteur de venir faire partager ce qu'il fait.

RIK VANDERERVEN

C'est partagé. Dans notre tour d'ivoire, on a besoin de cette confrontation avec les différents acteurs.

Applaudissements de la salle.

Pour ce deuxième temps, nous allons aborder cette question des paysages agronomes, ressources et produits pour des agricultures durables. Là, on va plutôt aborder le lien. Deux agronomes, Jean-Louis Fiorelli et Marc Benoit, se présenteront tout de suite. A partir de deux exemples, ils vont illustrer le travail de la recherche, qui se focalise sur le rôle de l'agriculture dans le changement local de paysage; comment tout cela joue et interfère.

Je ne vais pas faire de périphrase; je leur laisse tout de suite la parole. Merci à vous d'avoir répondu à notre invitation, et par avance, merci pour les apports et l'éclairage que vous allez nous accorder, de vos yeux d'agronomes.

LE PAYSAGE D'AGRONOMES: RESSOURCES ET PRODUITS POUR DES AGRICULTURES DURABLES

JEAN-LOUIS FIORELLI ET MARC BENOIT

AGRONOMES, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (UR ASTER, SAD)

MARC BENOIT

Bonjour à toutes et à tous.

Tous deux, nous sommes agronomes. On va vous expliquer deux exemples de territoires sur lequel nous avons eu à travailler les relations entre agriculture et paysage. J'ajouterai que nous travaillons dans le département pluridisciplinaire de l'INRA qui s'appelle SAD — « Science pour l'action et le développement » — et dans l'unité ASTER (Agrosystèmes, territoires et ressources). Nous sommes implantés dans le paysage du plateau Lorrain.

1- LES RELATIONS ENTRE PAYSAGE ET AGRICULTURE: UNE INTRODUCTION

Une première introduction sur ces relations entre paysage et agriculture; déjà, nous parlons d'où ? Nous sommes tous deux des agronomes qui avons travaillé dans le temps avec l'équipe qui a publié « Pays, Paysans, Paysages » en 1977, sous la houlette de Jean-Pierre Deffontaines. Cela veut dire qu'à l'époque, les chercheurs ont bien relié ce qu'était un pays, des paysans, et comment les paysages étaient à la fois ressources et produits de cette activité des paysans. Pour nous, ce n'est donc pas du neuf! On va juste vous expliquer comment cette base peut être remobilisée.

Ce qui se joue en permanence dans ces relations entre milieux et pratiques, c'est surtout la mise en évidence de différents points de vue.

Le premier point, c'est qu'un même objet peut être regardé à des échelles très différentes. Ce matin, on a choisi deux échelles très contrastées :

- l'une, et c'est Jean-Louis qui vous le présentera, est l'activité agricole au sein d'un système de production pendant une décennie (là, nous serons sur 200 et quelques hectares);
- dans le deuxième exemple, que je présenterai, il s'agit de l'activité agricole sur un territoire de 11 000 ha (c'est donc petit, mais passons à un niveau où interagissent de nombreuses exploitations dans ce territoire).

Tout cela se situe où ? Nous sommes dans le plateau lorrain. Vous voyez qu'il y a un petit peu de forêt ; nous, notre agroforesterie lorraine, c'est le mirabellier, et la mirabelle. L'unité de lieu fait qu'on travaille dans des contextes pédologiques, climatiques et économiques assez semblables dans ces deux exemples.

Le deuxième point sur ce début c'est qu'il s'agit de recherches de terrain avec des gens dans ce qu'on appelle des « chantiers de recherche ». La différence entre un chantier de

recherche et un terrain de recherche, c'est que quand vous avez un terrain de recherches votre question est prédéfinie; vos hypothèses sont connues, vous atterrissez sur le terrain qui vous va bien pour tester votre hypothèse. Quand vous êtes dans un chantier de recherche, vous travaillez avec des humains, vous avez une question initiale, et je vous promets que la question que vous travaillez a des chances d'être fort différente de l'initiale parce que les humains auront déplacé votre questionnement.

Le troisième point, c'est que les liaisons entre les paysages et les activités agricoles sont doubles. Très souvent, et c'est la partie la plus connue de la flèche, on dit que le paysage est un résultat des activités; pas de souci. Dans l'autre sens, ce qu'on va essayer d'illustrer, c'est que le paysage est aussi un facteur de ces activités, c'est-à-dire que le paysage joue dans la mise en œuvre des activités agricoles. Si je me réfère au schéma d'en bas, un agriculteur gère, change et produit des choses, ce qui va impacter un paysage. Mais à l'inverse, le paysage l'impacte en permanence, parce que le paysage influence l'agriculteur, lui donne des opportunités ou des contraintes, ainsi que des informations. Bien que l'INRA ait beaucoup progressé sur les systèmes permettant de mieux fertiliser le blé, je vous confirme que c'est à la couleur des feuilles dans le paysage que l'agriculteur décide ou non de la date et de la dose d'apport, beaucoup plus que suite à l'utilisation sophistiquée des outils d'aide à la décision de la recherche agronomique. En permanence, tous les agriculteurs de France regardent le paysage qu'ils ont créé, pour agir avec.

Enfin, pour terminer cette introduction: nous avons intégré des échelles très contrastées. La première échelle que nous privilégions, c'est celle de l'exploitation agricole, parce qu'elle fait un système avec la famille qui va avec, avec les filières dans lequel cette exploitation et ce système de production s'insèrent, et le territoire que le système de production mobilise. L'autre échelle sur laquelle nous travaillons, c'est l'échelle de l'élément paysager. J'ai vraiment apprécié tout à l'heure la photo du petit noyer qui deviendra grand. C'est un élément paysager dont on a montré tout à l'heure comment il s'insérait dans le système de production. Enfin, le troisième niveau d'échelle que nous proposons de prendre en compte en permanence, c'est celui du paysage local. Dans tous les exemples qu'on mobilise, on est plutôt dans des paysages de quelques kilomètres carrés; ce sont des paysages encore assez modestes. Nous, on dit « plateau lorrain Sud » ; tout à l'heure, vous avez entendu parler de « petite Beauce » ; voilà, c'est ce genre d'entités que nous mobilisons.

2- L'EXEMPLE DE VITTEL-CONTREXÉVILLE

Je vais aborder maintenant l'exemple de Vittel-Contrexéville, avec ces deux photos. Celle du dessus, si jamais vous êtes venus chez nous, vous avez vu ce paysage; et celle d'en bas, les plus parisiens d'entre vous ont vu la maquette, qui est située au troisième étage du Muséum national d'histoire naturelle, quand vous prenez l'angle de la galerie du développement durable. Dans la galerie de l'évolution, vous avez un lion qui vous regarde en traître; vous allez au fond, à droite, vous montez au troisième étage, et vous avez la maquette du paysage de Vittel, qui est construite et qui est là-haut depuis 16 ans pour illustrer l'évolution du paysage suite à la mise en protection des ressources en eau.

Ici, il s'agit d'un projet de protection de l'eau via un paysage protecteur de ces ressources. Comment faire ? L'enjeu, sur un territoire de 11 000 hectares, c'est de concevoir et aider à mettre en œuvre des activités agricoles organisées dans ce paysage, qui est le paysage de l'impluvium, pour protéger des ressources en eau. Ce dont je vais vous parler, c'est une histoire ancienne, qui a été initiée en 1987, et dont la fin première des grosses opérations de recherche a eu lieu en 1997 en ce qui nous concerne.

Maintenant, une toute petite animation pour vous montrer qu'un paysage peut à la fois bouger mais ne pas changer. Je vais essayer de vous rendre compte, avec le travail qu'avait fait Lison Delsalle sur ce territoire, comment le jeu entre succession des cultures et assolement se joue dans un territoire donné. 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 : vous avez les années en haut ; et vous avez la légende en bas, qui reste la même. Si vous regardez finement, vous voyez de temps en temps des formes et des tailles de parcelles qui changent. Ce que vous apercevez, c'est que cette mise en animation a comme caractéristique de vous montrer que ce qui peut changer un paysage d'une année à l'autre, c'est la prise en charge des successions de cultures. Ceux qui sont agriculteurs dans cette salle savent que quand on a choisi un colza- blé-orge, avec ou sans noyers, ou quand on a choisi une succession luzerne-luzerne-luzerne-blé-orge-prairie temporaire-prairie temporaire-blé-triticale, on va changer bien sûr dans un paysage, mais aussi ... on ne change rien. On pratique la succession de cultures dans la parcelle. D'une année à l'autre, vous allez voir des choses changées. Comme disent les plus matheux parmi nous, ce que vous voyez à côté, ça a des chances d'être le plus proche de ce que vous verrez dans la même parcelle, mais plus tard dans le temps.

Pour continuer sur cet exemple : ce qui a été mis en œuvre, pour protéger les ressources en eau, c'est d'abord la maximisation du pâturage par les bovins en favorisant l'échange parcellaire de foncier et la relocalisation de bâtiments d'élevage. Là, il est clair que l'intervention d'un groupe privé qui s'est donné les moyens de faire un remembrement pour protéger l'eau – ce qui est plus difficile à faire à l'heure actuelle, dans des situations de protection de ressources en eau publiques. .

Le deuxième point, a été de développer des successions longues et de changer la maille parcellaire. Les agriculteurs parmi vous savent bien qu'il est très difficile de faire des successions longues en gardant des parcelles de grande taille. En gros : plus la longueur de la succession est grande, plus la diversité des soles est importante, plus les parcelles culturales seront petites. Vous pouvez très facilement faire des grandes parcelles quand vous ne faites que colza-blé. C'est très difficile de faire des grandes parcelles quand vous avez huit cultures en succession sur un seul ban.

Le troisième point, c'est que sur ce territoire, certaines innovations ont été « eau et énergie » compatibles. Le fait de ne plus utiliser d'ammonitrate, fait chuter la consommation énergétique de la branche agriculture. Le fait de faire du séchage de foin, en se servant de l'énergie solaire (même en Lorraine!), ça aide. Enfin, le compostage du fumier a permis de diminuer beaucoup le transport d'une matière qui contient surtout de l'eau, quand elle n'est pas compostée. Quand les distances se rallongent, ceci a des conséquences non-négligeables sur la facture énergétique des charrois de déjections animales.

Enfin, il a été construit un vrai réseau de haies « pré-sommitales » (49 kilomètres de haies ont été plantées) pour récupérer les nitrates qui partiraient des parcelles un petit peu en haut des collines – parce que nous sommes en plateau qui est bien sûr entaillé de petits ruisseaux et de petites rivières – pour récupérer ces nitrates dans les racines des arbustes de haies.

Pour aller vite en termes de changement de paysage, le paysage était assez simplifié, avec deux compartiments :

- autour des vallons, plutôt des prairies permanentes, qui étaient en diminution ;
- des terres de culture qui étaient plus sommitales.

Ce qui a été mis en œuvre comme dynamiques paysagères par complexification des assolements, a été de mettre aussi des cultures fourragères du type luzerne et prairie temporaire dans les terres de culture, d'étendre les surfaces de prairies permanentes pâturées et fauchées autour des bâtiments, et de mettre en place des haies.

Pour conclure sur cet exemple, je relèverai les questions qui sont à l'œuvre à l'heure actuelle.

• Comment peut-on maintenir ce système agraire compte tenu du contexte très défavorable subi par les agriculteurs lorrains en ce moment ?

Les quota laitiers ont disparu, le prix du lait diminue, la prairie permanente n'est toujours pas aidée au même niveau que l'a été le colza ou le maïs pendant les vingt dernières années. L'équité voudrait qu'on fasse simplement vingt ans d'échange croisé. Vous voyez ce que je veux dire? Tout ce qui a été donné au colza pendant vingt ans, le donner maintenant à la prairie pendant vingt ans ; ce n'est pas si facile à faire de telle réformes équitables de PAC!

• Comment utiliser le paysage comme médiateur des engagements à long terme des agriculteurs ?

L'avantage est que le paysage est un objet collectif. Quand on traite d'une surface importante et qu'on veut protéger une ressource en eau, on traite d'une surface, d'un territoire; et sa forme visible, c'est le paysage, y compris dans les nitrates. Le paysage permet d'éviter de raisonner seulement au cas par cas, exploitation par exploitation.

 Comment instruire de nouveaux éléments paysagers qui soient favorables à la production des ressources en eau?

Par exemple, étendre des zones humides, réintroduire des mares pour les sorties de drain, pour tamponner des éléments (en particulier, nitrates), pour sécuriser encore plus l'hydrosystème, en densifiant les mailles paysagères ad'hoc.

Maintenant, nous allons venir au niveau du système de production.

3- L'EXEMPLE DE MIRECOURT

JEAN-LOUIS FIORELLI

Pour cela, je vais vous présenter et m'appuyer donc sur l'expérience accumulée depuis une dizaine d'années sur la station de Mirecourt, où ont été mis en place deux systèmes de production, sous cahier des charges de l'agriculture biologique. Cela se passe au domaine du Joly, à Mirecourt.

En quoi a-t-il a été question du paysage ? En fait, c'est en partant d'un projet d'élaboration, de conception d'une agriculture économe et autonome — le terme a déjà été employé tout à l'heure. Mais cette démarche s'est fortement appuyée sur le paysage, et illustre également ce que Marc disait tout à l'heure des liens entre paysage et agriculture.

Nous nous sommes intéressés à des systèmes de production agricoles plus économes et autonomes, en tant que systèmes susceptibles de constituer une alternative au modèle dominant, en région de polyculture-élevage. Je vous rappelle simplement que ce modèle dominant est mû par des dynamiques qui se traduisent par l'agrandissement, la spécialisation, l'intensification d'un certain nombre de processus de production. En cela, on peut espérer que des systèmes de production agricoles de polyculture-élevage se révèlent plus économes et autonomes.

Deuxième champ de questions, et évolution de la problématique : pour mettre en place les deux systèmes de production qui ont été mis en place à Mirecourt, l'idée nous est venue de les configurer à partir de l'hétérogénéité même du milieu et du territoire, et de poser la question de savoir, d'évaluer, si une telle démarche se traduisait par des systèmes véritablement plus durables. Pour cela, on a fait appel à l'expérience des techniciens, des ingénieurs qui connaissaient cette situation, et pour eux, en les suivant, l'affectation des systèmes de culture s'est fondée sur la connaissance qu'ils avaient accumulé au fil des années antérieures sur ce territoire.

A l'échelle d'un territoire d'environ 240 hectares, nous nous sommes donnés pour projet, en nous appuyant sur une entrée territoriale, de concevoir et de conduire deux systèmes économes valorisant cette diversité des conditions du milieu, quitte à penser l'impensable; nous y reviendrons.

Les éléments du paysage sur lesquels nous nous sommes appuyés, ceux auxquels nous nous sommes attachés, sont constitués des prairies permanentes, en identifiant clairement la place qu'elles pouvaient occuper dans ces systèmes, notamment dans l'un des cas, pour configurer un système laitier herbager en pleine région de polyculture-élevage. Mais des régions proprement herbagères ne sont pas très éloignées du site de Mirecourt, puisque le Chatenois-Bassigny, pour ceux qui ont quelques souvenirs de géographique rurale, n'est qu'à quelques dizaines de kilomètres. Autres objets importants, au moins pour les agriculteurs : des distances, des obstacles et des dispositifs comme les chemins, les clôtures ou les abris permettent de structurer les activités agricoles, par exemple pour réserver les parcelles accessibles aux vaches en lactation, non loin de la salle de traite, ou préserver certains sites de pratique à risques. Marc a évoqué les transferts, Monsieur Lonqueu également.

Cette connaissance, l'INRA l'avait établie il y a maintenant bientôt cinquante ans, au travers d'une cartographie pédologique qui avait eu lieu sur ce petit territoire, et nous avions la chance inouïe de disposer d'une image construite par des cartographes du sol, à cette époque-là. Partant de cette connaissance, nous nous sommes appuyés, en la rapprochant de l'expérience des techniciens, sur les différentes aptitudes agricoles qu'on pouvait associer à ces sols, pour localiser les successions culturales, avec et sans luzerne, par exemple, et aussi pour composer des réponses à un certain nombre d'aléas. Des systèmes plus économes, des systèmes avec moins d'intrants, forcément, sont des systèmes plus exposés aux variations du milieu. Il est donc important de pouvoir construire des réponses aux aléas avec ces informations-là.

Enfin, dernière famille d'objets auxquels on songe immédiatement quand on évoque les paysages, c'est la diversité des habitats qui peuvent se trouver enchâssés, présents sur le territoire, même un territoire de seulement 250 hectares. Ce sont des ruisseaux, des haies, des bois, des lisières, et un diagnostic réalisé l'année dernière a mis en exergue le fait que nous disposions de plus de 10 hectares équivalents en cordons boisés et en bosquets. De la même façon, ce sont 16 kilomètres de haies qui ont été répertoriés, constitutifs d'une agroforesterie, j'allais dire, « ordinaire », la première à laquelle nous nous sommes intéressés.

Au-delà de cette diversité d'habitat, et constituant également cette diversité, nous avons hérité d'un bâti et nous avons pris un certain nombre de précautions à le faire évoluer, comme l'image en témoigne. Ceci, notamment, pour maintenir, contenir, l'avifaune te l'entomofaune, tout en stimulant les services rendus pour la production agricole. Je vous rappelle que nous avons fait le choix du cahier des charges de l'agriculture biologique depuis dix ans.

Au rang des résultats importants que je voudrais retenir ici figurent notamment la maximisation du pâturage des bovins, qui permet de limiter les coûts de production, dans le cas du système herbager, que je qualifie souvent d'herbager radical, et à boucler plus efficacement le cycle des nutriments, en faisant le choix de ne nourrir ce troupeau de vaches qu'au moyen d'herbe pâturée ou conservée. C'est un troupeau « zéro concentré », et il existe toujours, dix ans après. Il produit du lait.

Deuxième élément de résultat, c'est une relative diversification des cultures – Marc l'a déjà évoqué dans le cadre de l'impluvium de Vittel – dans des rotations allongées à 6 et 8 ans, cherchant à produire ainsi à la fois du blé meunier, et tous les aliments du troupeau laitier, en achetant très peu, mais aussi en se donnant pour objectif d'être autonome en paille de litière, ce qui contraint très fortement le système. Par ailleurs, autres résultats, on cherche à préserver, développer, valoriser l'intégralité fonctionnelle de ce milieu, redevenu un peu plus naturel, probablement, que les trente années qui ont précédé. Et puis, du côté de l'énergie, évidemment que nous étions dans une logique de polyculture-élevage, certes, mais où l'énergie fossile était omniprésente. Là, l'ouverture, la recherche d'alternatives, s'est orientée vers la prise en compte de processus plus intégrés et sobres, ici le binage mécanique, dans une céréale, semée spécialement pour permettre ce binage. Processus que nous avons cherché à rendre les moins émissifs possible, mais la transition est encore en cours, là aussi ;

Les perspectives et les questions qui restent « pendantes » portent notamment sur les voies possibles de la diversification des systèmes de culture dans le jeu des cohérences que j'ai évoqué, que je n'ai fait qu'effleurer précédemment, qui passe d'abord par le déverrouillage des systèmes de culture très liés à cette autonomie en paille de litière. En fait, même en allongeant ces rotations, nous n'avons fait que conduire des rotations qui restent céréalières, pour les besoins de cette paille de litière. La diversification apparaît du coup avec un autre challenge.

Quelques fonctions oubliées: mais dont nous réfléchissons à la prise en compte. Peut-être qu'au-delà des bovins, d'autres herbivores (des ovins), pourraient être élevés, et les pollinisateurs sont le centre d'énormément de questions, et nous développons tout juste des programmes dans cette direction. Nous invitons les collègues à venir y travailler. Nous nous intéressons également aux omnivores, à la place des cochons dans des systèmes de polyculture-élevage, bio. En Lorraine, ce n'est sûrement pas très banal, je crois, si ça l'est quelque part.

Et puis une fonction oubliée, qui peut en surprendre beaucoup, c'est l'attention accordée au travail des hommes, parce que dans des systèmes tels que ceux-ci, il faut beaucoup de monde; et, comme vous le savez sûrement, nous serons demain beaucoup moins nombreux sur les « fermes d'Etat ».

Comment prendre pied dans le système alimentaire local ? C'est une autre perspective, ouverte notamment par les choix de ces deux systèmes de production, au-delà de la seule production de protéines animales. On produit déjà du blé meunier, on aspire à diversifier cette offre, évidemment, certainement en direction des consommateurs du territoire.

Et puis, une grande question qui se traduit très vite par des questions de moyen, c'est comment rester autonome dans cette logique d'économie au service de l'autonomie, quand il faut remplacer des installations et des équipements vieillissants ? L'image parle d'elle-même ; la salle de traite a 25 ans, les bâtiments en ont 70. Ce n'est pas évident, en voulant rester économes, de transformer et d'adapter ces situations.

Produire de quoi manger, certes, c'est un objectif louable, mais en fait, je crois que notre première fonction, c'est sûrement d'expliciter inlassablement, si c'est possible, comment on le fait; pour mieux relier chacun à son environnement.

Voilà quelques éclairages; j'en viens aux conclusions. Une première, qui remet ce qui a déjà été dit, donc je vais aller très vite; la complémentarité, le caractère incontournable des deux types d'approches, à la fois descendante et ascendante. Monsieur Lonqueu l'a dit avant nous; je passe très vite. Et puis, un élément que nous avons essayé de vous transmettre, c'est qu'il faut à tout prix penser simultanément « acteurs », différents niveaux d'organisation auxquels ils existent, auxquels ils interviennent, aux niveaux de projet, aux systèmes, aux approches systémiques. Cela a été dit, je le reprends; et au temps long. Donner du temps aux gens pour penser, du coup; pour apprendre, parce que le temps long réclame et se fonde aussi sur des apprentissages dans la direction de la compréhension, de la lecture de l'intégrité fonctionnelle des milieux, mais apprendre aussi à manger et boire des aliments sains, peut-être; et puis, que tout le monde transite dans

cette direction. Je ne reviens pas sur le top-down et bottom-up que j'ai évoqués précédemment.

Je vous remercie, pour votre attention. Juste, sous la forme d'un clin d'œil, cette main que vous voyez sur la photo est celle de Jean-Pierre Deffontaines, qui était le premier auteur de l'équipe, qui a produit le travail « Pays, paysans, paysages » en 1977.

Merci.

RIK VANDERERVEN

Merci à vous pour cet éclairage. J'ai senti une certaine nostalgie dans vos propos. Monsieur Labbé, quelques éléments de relecture, de réaction à chaud ?

JOËL LABBE

Oui. Je suis vraiment content d'être là, parce que j'ai essayé de joindre les agronomes qui travaillaient pour l'INRA sur la ferme de Mirecourt il n'y a pas trois mois. J'ai lu le rapport qui a été fait ; vous ne nous avez pas parlé économie pure et stricte. Ce serait intéressant que vous nous disiez ce qu'il en est, économiquement, si on parle stricte économie, au bout de dix ans, même sans parler des externalités négatives et des aménités positives.

Vous parlez de nostalgie – on a tous une part de nostalgie par rapport à notre histoire – mais moi, à l'inverse, c'est quelque part une nostalgie qui donne de belles perspectives d'avenir. J'ai cité à plusieurs reprises l'étude sur Mirecourt en Commission des affaires économiques, et puis une étude de l'université de Berkeley qui est sortie à la fin de l'année dernière également, allant complètement dans le même sens.

Sur la question du sol même, sur la valeur du sol en tant que puits de carbone (le sol vivant, matière organique en tant que puits de carbone), le Ministère de l'Agriculture a repris la question du 4 pour 1 000 qu'on a introduit dans la loi de transition énergétique ; il y a un amendement qu'on va déposer, avec un avis favorable de la ministre Ségolène Royal, dans le cadre de la stratégie « bas carbone », on est engagés maintenant à prendre en considération la capacité du sol à fixer le carbone, et ça nous donne des possibilités et des perspectives éminemment intéressantes dans la mesure où les sols sont préservés, enrichis et bien vivants.

J'ai aussi une question. Il y a quelque temps, j'avais appris que les moyens de l'INRA mis pour la recherche alternative, qu'elle soit bio ou autre – là, vous êtes sur la recherche collaborative, avec les gens de terrain – étaient moins de 10 % du budget de l'INRA. Je voudrais savoir où on en est maintenant par rapport à cela.

RIK VANDERERVEN

Vous ne vouliez pas pointer des contradictions, Monsieur Labbé?

JOËL LABBE

Cela va venir.

JEAN-LOUIS FIORELLI

Monsieur Labbé fait allusion en fait à une manifestation que nous avons organisée au mois de novembre dernier, et qui a été assez largement médiatisée, je crois, notamment sur le portail de l'INRA où vous trouverez à la fois des vidéos, les interventions des

personnes que nous avions sollicitées, et un témoignage de nos nombreux résultats de recherche. Cet événement fêtait les 10 années de ce dispositif expérimental à Mirecourt, qui a débuté en 2004 avec notre conversion à l'agriculture biologique en septembre 2004.

Effectivement, la dimension économique est une dimension que j'ai complètement passée sous silence ici, parce qu'en fait, elle s'appuie au plus près sur des données qui reposent sur les cinq dernières années. Nous les avons présentées de cette manière-là parce que le parti que nous avions pris était de ne pas conditionner les choix de conception de ces systèmes à la finalité économique d'abord. L'entrée que nous avions retenue, au contraire, était celle de la durabilité environnementale, en se donnant le moyen, la latitude, d'apprécier, d'évaluer de quelle manière, finalement, on bouclera les choses au plan économique ensuite : en déficit, d'une manière très précaire, ou au contraire de façon relativement aisée, allons-nous dire.

Bien nous en a pris, parce que ce qui ressort très fortement, après ces dix années, et plus spécialement au cours des cinq dernières années, c'est que le niveau des charges opérationnelles s'est effondré, évidemment, puisque l'autonomie radicale dont j'ai donné quelques exemples en chemin se traduit par le fait que quand vous avez 10 à 15 % de charge dans ces systèmes-là, par rapport au produit brut, vous êtes au bout du monde, quasiment! Un autre indicateur fort, utilisé en agriculture par les centres d'économie et de gestion notamment, c'est celui du rapport EBE sur produit, qui parle à beaucoup d'entre nous. Ce rapport oscille entre 45 et 50 %, pour chacun des deux systèmes que j'ai évoqués un peu rapidement.

• Premier système : un système laitier herbager

Un système laitier herbager, le plus économe, puisque les vaches ne sont nourries qu'avec de l'herbe (zéro concentré) pour produire 5 000 kilos de lait par vache et par an, pour donner une indication très générale, de nature économique. Ce premier système s'appuie sur une superficie de 80 hectares de prairies permanentes, et un troupeau d'environ 40 vaches laitières. C'est donc une dimension qui est de l'ordre d'une dimension qu'on pourrait qualifier de familiale, pour un troupeau laitier.

• Deuxième système : un système de polyculture-élevage

L'autre système est constitué d'un système de polyculture-élevage plus diversifié, appuyé lui sur une superficie de 160 hectares et un troupeau de 60 vaches laitières.

Il n'était pas dans notre intention de réaliser des comparaisons, d'où ces écarts de structure entre les deux systèmes, mais de montrer deux voies que l'on tenait pour complètement éligibles dans notre milieu.

MARC BENOIT

Oui, on n'est pas orthogonal avec les camarades de l'autre côté de l'Atlantique. On est d'accord avec les études, qui induisent quand même – juste un petit point de recherche important pour les agronomes – d'avoir des références et des données sur le long terme, et ce n'est pas facile du tout. C'est juste pour insister sur une difficulté de ce type de métier. Ensuite, sur le sol puits de carbone, il faut être attentif, mais on ne connaît aucun collègue qui travaille à l'heure actuelle sur les sols qui pense que les sols ne contribuent

pas soit à stocker, soit à émettre du carbone. Donc, oui, les humains de la planète Terre doivent tenir compte du carbone, des sols, de leur « petit vaisseau ». Pour l'instant, l'exoplanète la plus proche habitable serait assez loin d'ici, donc soyons attentifs!

Pour terminer sur les questions de moyens de l'INRA, je vais simplement ici faire ce matin une réponse très structurée à l'égard des pouvoirs publics. La vraie difficulté dans nos métiers, c'est que pour bâtir une compétence de quelqu'un — on n'est pas les seuls — il faut des années. Quand on a à former des compétences, on aime bien pouvoir les garder. Ensuite, quand il y a des renouvellements du troupeau (de chercheurs...), on aime bien que ça puisse être anticipé. J'ai sur ma gauche un collègue, Jean-Louis Fiorelli, qui va bientôt avoir le bonheur de profiter d'autres activités que la recherche agronomique. Pour l'instant, on ne peut pas dire que Jean-Louis soit en doublon avec quelqu'un à qui il aurait le bonheur et l'avantage de commencer à expliquer le métier, avant de partir. Voilà. On est tous, dans la recherche, à l'heure actuelle, avec ce souci-là.

Pour conclure, même plus qu'une quantité de moyens, c'est tenir les moyens qui, pour nous, est vraiment quelque chose qui n'est pas à ce jour facile à faire. Pourquoi ? Parce que vous imaginez bien que si le ministre du Budget était à votre place, Monsieur Labbé, je serai obligé de le regarder droit dans les yeux et de lui dire « bien sûr, vous avez du mal de dire quel sera votre budget dans trois ans » compte tenu qu'on ne sait pas si la Grèce ne va pas tout nous faire breaker, demain matin... On est dans des périodes pas évidentes, où tenir des engagements publics sur le long terme n'est pas facile ; et nous, la recherche, on ne tient qu'avec des choses de long terme. On est donc particulièrement sensibles à la mode actuelle où un mot chasse l'autre.

Pour revenir au clin d'œil de nostalgie : nous, on aime bien être des chercheurs qui montrent que l'agriculture et les paysages, cela a des sens pour nous depuis au moins 1975 d'un point de vue un peu théorique, et cela continue à avoir des sens dans nos métiers tous les jours.

RIK VANDERERVEN

Merci pour ces réponses. La parole est à vous.

JEAN-PIERRE THIBAULT, CHARGE DE MISSION PAYSAGE AU CABINET DE LA MINISTRE

Juste un élément de contexte. On a parlé de l'impluvium de Vittel-Contrexéville. Je pense que ça doit être un facteur important dans l'équilibre économique de ce secteur. De quelle manière est-ce intervenu ou pas ? J'ai en tête l'impluvium des eaux d'Evian où, là, on a une politique foncière extrêmement active de la part de l'exploitant des eaux d'Evian. Est-ce qu'il en est de même sur ce secteur-là ?

RIK VANDERERVEN

C'est un peu la question de l'implication de l'opérateur, d'un industriel de l'eau. Est-ce que c'était vraiment, comme vous l'avez présenté, une entrée paysage qui « a fait que » ?

XAVIER POUX, CHEF DE PROJETS

J'ai une question sur l'affirmation que le paysage est un facteur des activités. Je me demande si la démonstration n'est pas que ça peut être un facteur des activités, mais est-ce qu'il n'y a pas des cas où ça n'est pas un facteur d'activités ? Là, on est sur les bons

exemples de la flèche qui remonte, mais n'y a-t-il pas d'autres exemples où ça n'existe pas ?

RIK VANDERERVEN

Des contre-exemples. Bien.

DE LA SALLE

Sur cette action, qui a duré sur le long terme et qui dure toujours, quel est le regard, ainsi qu'éventuellement l'acceptation ou l'appropriation par les autres agriculteurs? Cela m'intéressait.

RIK VANDERERVEN

L'acceptabilité, le regard des autres, des agriculteurs en particulier ; OK.

DE LA SALLE, ASSOCIATION FRANÇAISE D'AGROFORESTERIE

Ma question est pour Monsieur Fiorelli. Est-ce que vous avez, ou est-ce que vous allez, expérimenter le bois-litière ?

RIK VANDERERVEN

Vous avez évoqué la question de la litière, qui joue sur les rotations derrière. D'autres questions ?

DE LA SALLE, PAYSAGISTE-CONSEIL DE L'ETAT

J'aurais voulu savoir s'il y avait, dans tous ces exemples qu'on vient de nous montrer, un vrai projet de paysage, finalement. Là, on parle beaucoup d'agriculture, on nous montre des cartes. On ne sait pas, finalement, comment cela évolue dans le temps, comment vont évoluer tous ces paysages, comment ils sont perçus par les populations. Est-ce qu'il y a une acceptabilité ? Finalement, le paysage est-il vraiment support de ce type de démarches, ou c'est juste le socle ? Je pense que dans le paysage, on peut mettre beaucoup d'autres choses que juste un socle.

RIK VANDERERVEN

Très bien. On va répondre à cette première série de questions.

Implication de Vittel, le producteur d'eau ; finalement, c'est lui qui tient les manettes, là ?

MARC BENOIT

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis mars 1789, tout organisme en charge d'un territoire essaie d'en avoir la maîtrise foncière ; cela s'est aussi appelé la naissance des communes, en France. Vous savez que dans l'Est, les communes françaises ont beaucoup de territoire. C'est moins vrai dans l'Ouest, parce que je pense qu'il n'y a pas eu tout à fait la même adoption de la réflexion de mars 1790 sur l'utilisation des biens qui étaient devenus vacants. Là, j'étais sur le public. C'est juste pour dire que dans l'Est, culturellement, la maîtrise foncière des enjeux collectifs est quelque chose qui est engramé. C'est simplement pour vous dire qu'il n'y a pas une culture nationale en France par rapport à cette question-là, et j'accepte complètement que ça soit différent ailleurs.

Pour les entreprises qui sont en charge des eaux minérales, dès la naissance du concept de station thermale en France, ça s'est appuyé sur une maîtrise foncière. A l'époque, ça

n'était pas pour protéger les ressources, c'était pour protéger l'augmentation de l'accueil. On préparait des terrains pour des hippodromes, des hôtels, etc. Vous connaissez ce que sont les paysages des villes thermales. Cette dimension foncière a toujours été dans l'ADN de tous ceux qui travaillent sur les eaux minérales. Quand je dis France... vous voyez bien que c'est le monde entier. Quand vous allez dans n'importe quelle station d'eau minérale dans le monde, elles ont les mêmes caractéristiques.

L'enjeu du foncier était présent ; les paramètres sur lesquels cet enjeu porte ont changé. L'INRA a aussi travaillé sur Evian ; oui, il y a aussi eu une politique foncière vive. Sur Vittel et Contrexéville, bien sûr, il y a aussi une politique foncière, qui consiste à acquérir du terrain et, ensuite, à se servir du terrain acquis comme clef de discussion avec les agriculteurs car sur ces sites, la loi ne s'applique pas au sens de loi de protection des ressources en eau. L'eau ne peut être protégée que par contractualisation entre acteurs, de privé à privé.

Je vais traiter la deuxième question en même temps (sur l'acceptabilité pour les agriculteurs et autres). Vous avez vu par exemple que dans ma petite animation sur Vittel, je vous promets que le maïs n'est pas l'une des cultures qui est la plus conseillée pour les eaux de Vittel, et vous l'avez vue tourner encore. Cela veut dire que des agriculteurs dans l'impluvium n'ont, à l'heure actuelle, pas encore signé. J'ai dit « pas encore » parce que peut-être qu'ils signeront; je ne sais pas ce que sera l'avenir. C'est donc vraiment une question d'acceptabilité qui est très contrastée. Même si la très grande majorité des agriculteurs ont signé en contractualisation avec l'entreprise, certains n'ont toujours pas signé, et comme c'est volontaire, leur volonté est leur volonté.

Xavier Poux nous prenait à contrepied en disant « ah, les optimistes : le paysage est-il facteur ? ». Eh bien, c'est pour ça qu'on a insisté dans notre exposé, si le paysage ne devient pas un facteur des activités agricoles de plus en plus marqué, le statut de ce paysage dans les expériences ne sera vraiment que partiel. Pour être précis : à chaque fois que je prends le tracteur ce matin, ou à chaque fois que je conduis les vaches, ce n'est que si j'ai en tête à quoi contribue mon action dans la construction d'un paysage, que je pense qu'un jour, je pourrais dire « le paysage est un produit qui vient de ce que moi, en tant qu'agriculteur, je regarde comment il est et je le porte comme ». Ce n'est pas si facile que ça. On a quelques endroits en France où on peut trouver des agriculteurs qui témoignent dans ce sens. Tout à l'heure, dans le discours de Monsieur Lonqueu, on avait les deux. On avait à la fois « je prends le paysage comme un projet » et d'autre fois, « je fais de l'agroforesterie, parce que ça va bien aider mes pratiques », mais ô combien il avait raison en disant que certaines soles de culture ne sont pas compatibles avec la loi Quinton.

Pour terminer sur la question de l'existence d'un vrai projet de paysage : c'est une construction progressive, clairement. Il y a, à l'heure actuelle, très peu de formations dans l'enseignement technique et agricole, et dans l'enseignement agronomique, qui prennent l'objet « paysage » commet un projet. J'ai la chance d'être dans le projet scientifique de l'Ecole supérieure du paysage de Versailles-Marseilles, où je vois un peu d'autres cultures. Il est complètement évident qu'à l'heure actuelle, le paysage est plus une conséquence « de », et pas un « construit par » d'où l'envie pour nous, ce matin, parmi tous et toutes, d'insister sur les deux flèches, en étant tout à fait conscients que c'est peut-être un peu

d'optimisme de mettre les flèches dans la même taille. Si on mettait les occurrences dans le territoire français, l'une devrait être très grosse et l'autre plus modeste.

Pour terminer, le diagramme que je présentais du paysage de Vittel, je vous promets que ça, ce n'est pas une production habituelle d'agronomes. Je rends hommage à ceux qui travaillent plutôt du côté des paysagistes dont a essayé d'apprendre un peu; c'est bien ces diagrammes qui sont mis en scène au Muséum d'histoire naturelle. C'est un modeste apprentissage d'agronomes qui s'occupent un peu de paysages.

RIK VANDERERVEN

Et pour ce qui est de la question : « travaillez-vous sur d'autres litières que la paille » ?

JEAN-LOUIS FIORELLI

Oui, bien sûr. Il existe des situations avérées et tout à fait efficaces, je crois, de diversification des matériaux de litière pour les animaux. Le copeau de bois en est une, sauf qu'il arrive un moment où la multifonctionnalité attendue des haies pose question et réhabilite, justement, le projet de paysage comme acteur de premier rang. Ces haies, on les veut pour quoi ? C'est un pluriel qui arrive tout de suite. Cela, c'est assez extraordinaire parce que précisément, avant de décider de la finalité ou de la fonction qu'on va privilégier pour ces haies, on se pose la question, peut-être, de réduire le besoin en quantité; et peut-être de rendre compatible, du coup, la préservation d'un certain nombre d'habitats, notamment pour les oiseaux. Ce qui fait la richesse des habitats, c'est leur variété. On a de l'agricole, on a du forestier, du bâti, des milieux humides... J'enfonce des portes ouvertes, mais si la haie n'est vue que comme matériau pour la litière, quand bien même elle aura servi à stocker du carbone et de le remettre en cycle dans le système, c'est quand même un peu dommage pour les oiseaux, au minimum. Or, ces oiseaux, on les attend aussi pour des fonctions. Les mouches autour des troupeaux de bovins, je ne vous fais pas de dessin ces jours-ci ; mais ça va au-delà de l'inconfort à cause des mouches, ce sont les kératites potentielles pour les bovins qui sont en jeu. On ne peut pas utiliser des produits de synthèse, là.

Voilà quelques exemples autour de cette notion de projet de paysage. Pour illustrer ce mot que j'avais eu au début de mon propos, « oser penser l'impensable », cela me permet de faire le lien avec l'appropriation par les agriculteurs, par ce que les agriculteurs viennent voir chez nous. Ils sont très nombreux ; entre 800 et 1 000 par an. Cela fait dix ans que ça dure, et ça continue, au point que c'est une des raisons pour lesquelles on n'arrive plus à faire face, avec le petit nombre que nous sommes. Pourquoi viennent-ils ? Ils ne viennent pas pour des recettes ; ils viennent pour voir la mise à l'épreuve de choses auxquelles ils ont déjà pensé, il y a bien longtemps, seul ou à plusieurs. Du coup, ils viennent se convaincre de la possibilité de « tenter le coup ». Cela ne veut pas dire configurer un beau jour, et demain c'est fait ; cela veut dire concevoir pas à pas. Mon collègue ingénieur, là-bas, Xavier Coquil, a soutenu une thèse l'année dernière sur cette notion de conception pas à pas ; c'est une thèse d'ergonomie des connaissances. En fait, cela fait dix ans qu'on conçoit ces deux systèmes, et ce n'est pas fini. Là, on rejoint vraiment des postures dans lesquelles se trouvent tous les agriculteurs de France et de Navarre ; ils ne viennent pas chercher une recette.

Et puis, en matière d'agroforesterie, je voudrais juste mentionner un autre dispositif expérimental de l'INRA à Lusignan, qui est aussi une unité expérimentale, connue dans la bordure Ouest (enfin, dans le Poitou, pour parler vite). Ce dispositif s'est approprié cette question de la place de l'arbre et des arbres dans différentes configurations, dans une situation de polyculture-élevage, comme ils en connaissent une, avec des vaches laitières relativement productives, avec à la fois des cultures fourragères et des grandes cultures. Là, vraiment, il y a des choses qui sont tentées avec l'arbre, avec les arbres, les arbustes, les tables fourragères, mais aussi de la production de bois d'œuvre, qui sont extrêmement variées et probablement pionnières, toujours en s'appuyant évidemment sur des expériences locales.

RIK VANDERERVEN

Merci. On va être obligés d'en rester là ; il y aura probablement de la frustration sur ces apports très riches. On remercie nos deux agronomes de l'INRA pour leurs réponses ; on peut les applaudir.

Applaudissements de la salle.

On vous invite à aller sur le site de Mirecourt, et de suivre avec attention l'ensemble de ses travaux.

La troisième séquence avant de clôturer la matinée est la séquence « paysages emblématiques et signes de qualité » ; le lien entre la richesse de nos produits du terroir, qui sont sous les signes officiels de qualité, souvent produits dans des territoires où il y a une forte identité en termes de paysage. A la tribune, nous avons deux intervenants : Gilles Flutet, qui est responsable du service Territoires et délimitation de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) et Fredrik FILLIATREAU, qui est viticulteur, du syndicat des Producteurs de Saumur-Champigny ; il va illustrer, à l'échelle de son territoire, comment se fait cette connexion entre produits de qualité et qualité des paysages.

PAYSAGES EMBLÉMATIQUES ET SIGNES DE QUALITÉ

GILLES FLUTET

RESPONSABLE DU SERVICE TERRITOIRES ET DÉLIMITATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ (INAO)

FREDRIK FILLIATREAU

VITICULTEUR, DOMAINE FILLIATREAU, SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE SAUMUR-CHAMPIGNY

GILLES FLUTET

Merci, bonjour à tous.

Avant d'aller manger, nous allons parler de signes de qualité ; cela va vous donner un peu d'appétit...

Déjà, expliquer le terme barbare de SIQO, que je vais utiliser souvent : c'est signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et cela recouvre l'ensemble des signes

de qualité que gère l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) : les AOC, les AOP, les indications géographiques protégées (IGP), l'agriculture biologique, le label rouge, et les spécialités traditionnelles garanties (STG).

Pourquoi l'INAO parle de paysage? Cela n'a pas été un hasard. C'est un travail qui a commencé dans le Val de Loire, qui a été reconnu paysage mondial par l'UNESCO, et qui avait lancé (je crois que c'était en 2003) un colloque, le colloque international de Fontevraud, sur « paysages de vignes et de vins ». L'INAO avait commencé à s'intéresser à ce sujet grâce, en partie, à Régis Ambroise, qui nous a fortement sollicités et motivés pour travailler sur ce thème-là, et qui a abouti en 2006 à un travail fait en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture sur « AOC et paysages », pour essayer de démontrer le lien que pouvaient y avoir entre nos cahiers des charges d'appellations d'origine contrôlée et le paysage.

DÉFINITION DES SIGNES DE QUALITÉ

Les signes de qualité aujourd'hui ne couvrent pas que les AOC; c'est un ensemble plus complet, avec une grande diversité. On l'a déjà vu : l'activité agricole façonne les territoires. On parle de création, de mise en œuvre de paysages. La production de signes de qualité, , est souvent associée à des paysages emblématiques, avec une forte valeur identitaire et une forte valeur patrimoniale. On verra quelques exemples ; pour lesquels, je pense qu'on n'a pas besoin de dire ce que c'est, vous pourriez reconnaître aisément les paysages par la forte identité que représentent les productions qui y sont attachées.

Un élément très fort aussi pour les signes de qualité, c'est la notion de terroir, plus particulièrement pour les indications géographiques que sont les AOP et les IGP. Cette notion de terroir a été définie en 2006 avec l'INRA. Il existe une définition internationale au niveau des terroirs vinicoles de l'OIV. Cette définition du terroir insiste énormément sur une notion de système; un système d'interaction entre un milieu naturel et des usages, des pratiques. On s'est aperçus finalement que cette définition du terroir est assez proche de la définition du paysage de la Convention européenne du paysage qui met en avant cette notion de système d'interactions.

DES EXEMPLES D'INTERACTION ENTRE LES PAYSAGES ET LES SIGNES DE QUALITÉ

Enfin, pour nous, l'INAO, dans nos travaux au quotidien, on peut dire que le paysage est la carte d'identité d'un terroir, et on peut le montrer par quatre exemples.

- A l'écran, on est sur les Prés-Salés du Mont Saint-Michel, où on a un paysage vraiment spécifique, avec un élément vivant du paysage que sont ces moutons et ces agneaux de Prés-Salés, qui en font quelque chose d'unique.
- Là, un élément paysager qui est le piment d'Espelette ; je pense que vous l'aurez tous reconnu. Il montre des pratiques anciennes (séchage des cordes de piments) qui ont évolué aujourd'hui, mais qui restent marquées, auxquelles les producteurs restent attachés pour présenter leur production et leur identité.

- Un vignoble très particulier qui est le vignoble de Banyuls, avec une architecture de murets, d'imbrications. On peut voir même, au niveau de l'implantation des vignes, quelque chose de très unique et spécifique.
- Un autre paysage de terrasses; on est sur l'oignon « doux des Cévennes », une appellation aussi très particulière, où il y a une construction et une gestion des plantiers (petites terrasses de culture) sur lesquelles sont produits des oignons doux des Cévennes, chaque année. Dès que la production est en recul, ces terrasses marquent le paysage en dégradation.
- Un autre paysage : on est sur l'huile d'olive de la vallée des Baux-de-Provence, où on a ce binôme entre l'olivier et ces calcaires blancs qui sont vraiment quelque chose d'assez spécifique sur cette région.

L'ANALYSE DU PAYSAGE

Le paysage au quotidien, pour l'INAO, , c'est l'analyse du paysage. Même si nous ne sommes pas des spécialistes, c'est quelque chose qui entre de façon assez automatique dans nos travaux, quand on travaille sur une reconnaissance ou une modification de cahier des charges d'appellation ou d'indication géographique. Cette analyse permet d'identifier des pratiques. Quand on étudie un paysage, il y a des éléments qui ressortent ; ces éléments, nous allons souvent essayer de les associer avec des pratiques (« quelles sont les pratiques qui ont façonné ce paysage, et est-ce que ces pratiques sont spécifiques ? ») pour pouvoir les intégrer éventuellement dans un cahier des charges d'appellation.

Le cahier des charges d'un signe de qualité ; c'est aussi une inscription de règles strictes ;

- la délimitation parcellaire, c'est-à-dire « l'endroit où on doit produire » ;
- les variétés ou l'encépagement ;
- la densité ;
- les modes de taille,

Tout cela, ce sont des éléments qui vont aussi pouvoir impacter directement ou indirectement le paysage.

On trouve également des éléments de la description du paysage dans une partie des cahiers des charges pour ce qui est AOP et IGP, ce qu'on appelle le « lien d'origine », où on est obligés de démontrer le lien qu'a un produit avec son origine géographique ; et, souvent, les éléments du paysage entrent dans ce descriptif.

☐ ILLUSTRATION PAR DES PAYSAGES VITICOLES

Pour illustrer mon propos, des photos de quatre vignobles très différents. On est sur quatre productions d'un produit similaire, le vin, mais avec des paysages très différents, liés à des usages, des pratiques qu'on a essayées de codifier dans les cahiers des charges.

- En haut, vous avez l'AOC Côte-rôtie, avec une implantation de vignes par échalas, donc quelque chose qui est très spécifique, avec la localisation sur des coteaux très particuliers qui nécessitent des aménagements pour pouvoir y maintenir la vigne.
- On a les vignes palissées en Bourgogne, sur la photo d'à côté.
- On a, en-dessous, l'AOC Gaillac; on peut voir qu'à certaines saisons, les différents cépages de l'appellation vont marquer le paysage, vont être un élément de ce paysage en automne.
- On voit aussi un paysage du Roussillon, sur le secteur des Aspres, où on voit aussi que le mode de conduite et les usages et pratiques viticoles montrent un paysage qui n'a rien à voir avec celui de Bourgogne ou celui de Côte-rôtie.

Les paysages viticoles, pour nous, c'est aussi un indicateur de santé, de dynamique d'une appellation.

☐ L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE

Le paysage évolue ; on n'est pas obligé de le mettre sous cloche, même si, des fois, il y a des tendances à vouloir le mettre sous cloche. C'est quelque chose qui doit évoluer.

Les causes de l'évolution

Le paysage évolue. Pourquoi?

Par rapport à la concurrence d'autres activités; puisque le territoire est partagé par d'autres acteurs que les agriculteurs. C'est aussi le recul de l'activité; toutes les activités agricoles connaissent des hauts et des bas, et quand il y a des bas, les friches ou le recul de la production peut marquer fortement un paysage.

Cela peut venir de l'activité agricole elle-même, par l'évolution de ses pratiques ou par la généralisation des pratiques. On pourrait donner quelques exemples où le choix que vont faire les producteurs vont marquer le paysage et parfois, cela peut être mal compris, ou cela a besoin d'explications pour être appréhendé et compris par les autres utilisateurs du territoire,. On a pu voir des exemples aujourd'hui: quand on a une monoculture, à un moment, le paysage peut s'appauvrir et on a une tendance, des fois, quand une production marche bien, à vouloir généraliser et développer cette production, au risque, de casser un peu les structures paysagères.

Exemples d'évolution des paysages

Pour nous aussi, au-delà d'identifier des caractéristiques ou des particularités sur des productions spécifiques à un produit, le paysage est aussi un indicateur de bonne santé, de dynamique d'un produit sous signe de qualité. Encore quelques exemples.

Sur cette partie, c'est une photo de Régis Ambroise où l'on parle de « nouvelle terrasse », même si cette photo commence à dater un peu. Ce qui est intéressant, c'est que sur l'appellation Saint-Joseph, il y a de nouveaux types de terrasses qui ne sont pas les terrasses traditionnelles, qui permettent d'implanter, sur des pentes assez fortes, un vignoble. C'est quelque chose qui, de but en blanc, peut surprendre pour certains viticulteurs. Il y a une nécessité de pouvoir communiquer.

Sur la photo d'à côté, on a l'implantation et le développement de l'urbanisation en plein cœur des zones de pâture en Beaufort, en prairies de fauche. Là aussi, l'objectif c'est d'arriver à gérer et à équilibrer le développement économique d'un territoire, avec le tourisme, et le maintien de l'activité agricole.

Quand une production marche bien, c'est aussi conquérir de nouveaux espaces ; ce sont des défriches, qui peuvent être considérées par ceux qui regardent ces paysages comme quelque chose d'assez violent, puisqu'on détruit la forêt, on crée une cicatrice (même temporaire) dans le paysage de l'appellation.

Il y a, enfin, de nouveaux occupants du paysage. En bas, on est sur le vignoble de Corbières, dans les zones où sont développées les éoliennes de façon assez forte. Aujourd'hui, ce sont vraiment des zones de conflit entre la viticulture et les entreprises d'implantation d'éoliennes, puisque , dans certains vignobles, l'éolien est perçu comme quelque chose de négatif, , et la viticulture s'oppose à l'implantation d'éoliennes au cœur du vignoble.

INSCRIPTION DU PAYSAGE AU CAHIER DES CHARGES

Le paysage est quand même présent dans les cahiers des charges. Rapidement quelques exemples où on cite le paysage, où il y a des conditions de production qui sont spécifiquement dédiées au paysage.

- l'AOP Maroilles, dans lequel on met en avant le paysage de bocages et où la constitution de haies est obligatoire dans le cahier des charges sur les exploitations ;
- le bœuf de Charolles, où le maintien d'éléments paysager est justifié pour le bien-être animal. On rend obligatoire l'entretien de haies et des surfaces minimum de haies pour les prés d'engraissement ; et le maintien des murs en pierres sèches ;
- l'AOC Condrieu, qui est peut-être celui qui a été le plus loin, où, clairement, le cahier des charges indique que les éléments structurant le paysage (murets, terrasses, murs en pierres sèches) sont entretenus par des moyens permettant le respect du paysage caractéristique du vignoble. Là, on est un peu sur quelque chose qui est de maintenir les aspects du paysage traditionnel;
- l'AOC Pouilly Fuissé, où la destruction des cadoles (ces petites cabanes de pierres sèches) et la destruction des haies est interdite dans le cahier des charges. C'est quelque chose qui est assez nouveau dans un cahier des charges agricole.
- Pour ne pas parler que d'appellations, citons aussi le label rouge « Poulet blanc élevé en plein air », où il est clairement dit dans le cahier des charges que des haies bocagères doivent être plantées sur un minimum de la moitié du périmètre du parcours. Quand vous avez une implantation d'un élevage de volailles sous le label rouge, forcément, vous avez une incidence potentielle sur le paysage, avec la création de haies.

LES APPORTS DE LA LOI D'AVENIR

Par rapport à la loi d'avenir, on en a parlé ce matin : qu'est-ce qu'apporte pour nous, dans les SIQO, la loi d'avenir par rapport au paysage ? Deux niveaux : un niveau vraiment direct lié au cahier des charges, où la loi d'avenir dit que les organismes de défense et de gestion (ODG), qui sont les anciens syndicats d'appellation, peuvent introduire, dans les cahiers des charges d'appellation, des mesures visant à préserver le terroir donc souvent, indirectement, à protéger les paysages.

L'intégration de telles dispositions a été tentée. On a pu voir quelques exemples tout à l'heure; mais la problématique, c'est qu'introduire les mesures de protection du paysage ou des terroirs dans les cahiers des charges nécessite une démonstration du lien à l'origine entre le produit et la pratique que vous avez à inscrire dans le cahier des charges, ce qui n'est pas toujours évident et qui peut être un motif de refus au niveau du traitement du signe de qualité par la Commission européenne. On a parlé des GIEE; là aussi, c'est quelque chose sur lequel l'INAO mise beaucoup. Je ne reviens pas sur ce qu'est le GIEE, mais les ODG auront la possibilité d'accéder au rang de GIEE, et l'INAO travaille aujourd'hui, dans le cadre de sa commission environnement, sur la définition d'un cahier des charges pour les ODG, pour savoir comment accéder à un GIEE.

En conclusion, rapidement, les paysages sont de plus en plus présents dans la réflexion des ODG, de manière directe (avec l'idée de préserver un patrimoine ou des éléments du paysage). C'est quelque chose qui s'est développé il y a quelques années, mais qui est en train d'évoluer aujourd'hui, avec une prise en compte indirecte du paysage, où, finalement — on va le voir dans l'exemple de Saumur-Champigny — on réfléchit à l'agroécologie, à développer la biodiversité, à protéger l'environnement, avec des mesures qui, derrière, ont des incidences sur le paysage et permettent vraiment de réfléchir à ce sujet dans un second temps.

Je passe la parole à Monsieur FILLIATREAU.

FREDRIK FILLIATREAU

Bonjour à tous.

Je suis vigneron de Saumur-Champigny, mais je suis ici avec la casquette de vice-président de l'appellation Saumur-Champigny. L'appellation Saumur-Champigny a initié le syndicat de producteurs de Saumur-Champigny, et, en 2004, un grand projet sur la biodiversité fonctionnelle. En fait, on s'est mis à réfléchir à la possibilité de limiter les intrants. La modification du paysage est un peu une conséquence de ce travail.

LE PROJET EN QUELQUES DATES-CLEFS

J'ai quelques dates ; je vais essayer de faire assez vite.

Le projet a été initié en 2004. La problématique était surtout la gestion, au départ, des bioagresseurs de la vigne, et de travailler sur la biodiversité de paysage pour lutter contre ces agresseurs. Le projet était porté par le syndicat, qui est un syndicat volontaire. On est à peu près à 95 % de cotisants volontaires dans cette appellation. Tous les vignerons ont signé positivement pour ce travail.

En 2005-2008 : on a testé une hypothèse, qui était que le paysage peut influencer la présence de bioagresseurs de la vigne. Les premiers résultats nous ont démontré cela ; nous en parlerons un petit peu plus tard. Entre 2005 et 2008, on a fait les premiers aménagements de zones écologiques réservoir dans le vignoble.

En 2008-2012 : cela a été le lancement du projet de recherche et de développement, labellisé par le pôle de compétitivité Vegepolys, en élargissant la problématique à la biodiversité, donc sur l'entomofaune et la flore.

Et la mise en place d'un plan d'aménagement de ZER sur l'AOC, et la participation au projet européen BioDiVine. C'est un projet européen avec le Portugal, l'Espagne, et la France.

En 2014, on a lancé une école de la biodiversité, exclusivement destinée aux viticulteurs. Cela a été quatre séances sur 2014 ; je ne suis plus combien en 2015, mais enfin, les vignerons sont présents pour essayer de comprendre et de toujours travailler dans cette direction-là. La participation, aussi, à l'Observatoire agricole de la biodiversité, qui a été mis en place par le Muséum d'histoire naturelle ; et la poursuite des travaux de recherche et le développement sur la biodiversité et les pratiques.

PRÉSENTATION DE L'APPELLATION

L'appellation AOC Saumur-Champigny est une petite appellation qui est située au cœur du Val de Loire. C'est une surface de 1 600 hectares de vigne, à peu près ; on dit « à peu près », car il y a toujours des parcelles en replantation, arrachées, etc., mais on est autour de 1 600 hectares de vigne sur une aire totale de près de 6 000 hectares, 9 communes, 120 producteurs et 1 cave coopérative assez importante, qui représente à peu près 30 % de la production. Le paysage est constitué de 29 % de vigne ; de 24 % de bois ; d'autres cultures, et puis des zones urbanisées.

Le diagnostic paysager qui a été initié en 2004, c'était sur les 1 600 hectares de vigne, enherbés à 75 %. Nous avions, à l'époque, 14 kilomètres de haies, de nombreux arbres isolés, des murs et des murets, ce qui constituait une partie du paysage de l'appellation.

Là, vous avez le village de Saint-Cyr-en-Bourg, un des neufs villages de l'appellation Saumur-Champigny. Les légendes vont montrent un peu le travail et les résultats : on a pu mettre en place une liste des arbres et des arbustes locaux, et un inventaire des éléments paysages existants, ce qui nous a permis de faire un choix sur les parcelles que nous allions utiliser pour la recherche.

UNE HYPOTHÈSE DE RÉGULATION DES BIOAGRESSEURS PAR LA DIVERSITÉ PAYSAGÈRE ET VÉGÉTALE

L'hypothèse était que l'environnement parcellaire diversifié permettait de réguler les bioagresseurs. On a installé une cinquantaine de pièges sur l'ensemble de l'appellation, en faisant attention de bien évidemment positionner les pièges sur différents styles de parcelles et de diversités. Tous ces pièges répartis sur l'appellation nous ont permis de voir et de réguler les bioagresseurs de la vigne ; enfin, pas de réguler, mais de comprendre les positions.

On a donc concrétisé le fait que le paysage de vignes et l'eudémis étaient en corrélation positive, c'est-à-dire que plus on a de vigne, plus on a d'eudémis. L'eudémis, c'est le petit insecte qui perce le grain de raison et qui fait le ver de la grappe, et le ver de la grappe est responsable de la pourriture, ce qui est très problématique pour nous.

L'hypothèse paysagère, pour nous, était donc de dire que, suite à cette observation, on pouvait imaginer que plus on amène une diversité au sein de l'appellation au niveau du végétal et au niveau du paysage, meilleure est la régulation d'eudémis. Les actions des vignerons ont été d'aménager des zones écologiques réservoir dans le vignoble, de replanter des arbres isolés, et de favoriser le couvert végétal herbacé des parcelles.

Les zones écologiques réservoir (ZER) sont des infrastructures agro-alimentaires semi-naturelles préservées de toute intervention, et qui favorisent la présence de diversité végétale et animale. En clair, ce sont des haies, des boqueteaux, qui sont dans le vignoble, qui ont été ou préservés, ou mis en place. Ces ZER contribuent à apporter de la diversité dans le paysage, c'est-à-dire la diversité des habitats et de l'écosystème environnant les parcelles, et contribuent donc à augmenter la diversité des espèces végétales et animales présentes dans le milieu.

On a planté environ 20 kilomètres de haies dans le vignoble, par 70 vignerons à peu près. Au départ, la problématique était de créer un maillage dans l'appellation pour créer des connectivités entre les zones existantes (les bosquets, les talus) et les parcelles de vignes, qui étaient en situation de monoculture un peu trop importante. Sur la base du volontariat, au départ, et puis ensuite, en allant voir les vignerons sur des zones qui étaient importantes pour nous, à replanter. On a réussi à planter à peu près 20 kilomètres de haies.

LE COUVERT VEGETAL

Sur le couvert végétal, les cahiers des charges des appellations nous permettent certaines règles et imposent certaines choses. Au niveau de la Fédération des vins d'Anjou, le cahier des charges interdit le désherbage chimique des bords de vigne, ou plutôt, oblige à un couvert végétal sur les tournières. Je ne savais pas trop si c'était national, régional ou départemental; en fait, c'est vraiment départemental. Le syndicat d'appellation Saumur-Champigny est allé plus loin dans cette démarche et a interdit le désherbage total des parcelles, c'est-à-dire qu'on ne peut pas, aujourd'hui, trouver dans l'appellation Saumur-Champigny des vignes avec un désherbage total. On peut trouver quelques désherbages sous le rang, mais dans le rang, on est ou en enherbement artificiel, ou en enherbement naturel (ce qu'on pousse au maximum, évidemment) ou en culture du sol, pour limiter la concurrence de la vigne.

L'objectif du couvert végétal était aussi de favoriser la biodiversité végétale et animale au sein des parcelles. C'est encore cette histoire de connectivité, évidemment ; des parcelles assez grandes de vignes, des grands rayages, etc. Ces zones de couvert végétal permettaient aussi les colonisations d'insectes auxiliaires – tout cela, pour réduire l'usage d'herbicides.

RÉINTRODUCTION DES ARBRES ISOLÉS DANS LE VIGNOBLE

S'agissant des arbres isolés, là, on a l'image d'un amandier, assez connu puisqu'il est passé deux fois sur TF1! On est assez fiers de ça... Il est passé au journal de 13 heures, donc c'est quelques millions de personnes qui ont pu le voir, en plus des promeneurs, parce que c'est une promenade assez sympathique dans l'appellation Saumur-Champigny. Donc, réintroduction d'arbres isolés dans le vignoble ; des noyers, des amandiers, vont participer au programme de réimplantation.

En plus de cela, sans l'imposer aux vignerons, mais toujours sur la base du volontariat, nous avons fait en sorte de faire comprendre aux vignerons qu'il était bon de garder les noyers, garder les amandiers, même sur des parcelles où cela peut poser des problèmes à cause de la mécanisation. Beaucoup d'arbres ont disparu à cause de ça (machines à vendanger, travail autour des parcelles, traitements, etc.). Quand un arbre gêne, c'est plus facile de l'abattre et de l'enlever, et de se chauffer avec, que de le contourner et éventuellement de supprimer quelques ceps de vignes. On a beaucoup travaillé dans ce sens pour protéger ces beaux arbres dans le vignoble.

EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS

Là, j'ai, en images, quelques exemples de zones écologiques réservoir, intégrées dans le paysage; quelques photos qui sont en bordure de route. On a aussi choisi de mettre cela, dans certaines situations, en bordure de parcelle, et en bordure de routes assez touristiques, pour montrer ce que c'est, pour en parler un maximum, pour que les gens puissent aussi comprendre l'importance de la réalisation et l'efficacité.

Ces aménagements ont été intégrés dans le respect de l'identité du paysage, et aussi dans les ZPPFB et sur plusieurs communes, en lien avec la Loire et le patrimoine de l'UNESCO, toujours en utilisant des espèces locales.

Voilà un autre exemple d'utilisation des essences locales pour cacher des bâtiments viticoles, ici, mais on a aussi des exemples de bâtiments industriels ou qui étaient en bordure de zone industrielle, qui n'étaient pas très jolis. Les entrepreneurs, les propriétaires, ont décidé de mettre ces essences-là, en suivant les préconisations du syndicat pour améliorer considérablement le paysage.

On a aussi, souvent, des aménagements de haies sur des anciens murets, des murets écroulés. On voit bien, sur la diapositive du haut, les vestiges de mur; et sur la diapositive du bas, on voit, tout au fond, juste devant un noyer, deux piliers de portail qui ont été préservés par le vigneron; le muret, malheureusement, a disparu. Pour re-matérialiser le pourtour de la parcelle, cette haie – qui est assez jeune, sur la photo – a été mise en place.

On a aussi des essais de plantation des haies. Là, dans l'idée d'amener des zones écologiques réservoir, des haies ont été plantées dans l'axe des rangs, ce qui nous permet d'utiliser le même matériel pour entretenir la haie que le matériel qu'on utilise pour la vigne. Je pense notamment à ce qu'on appelle la rogneuse ou l'épointeuse chez nous, qui passe en ce moment pour couper les branches qui dépassent un petit peu, et couper la vigne en même temps. Vous avez, sur la gauche, un talus. Là, la haie a aussi une importance sur le maintien du sol, de la terre, pour éviter que ça ravine; et en bas, l'école

de Saint-Cyr-en-Bourg, qui a aussi suivi, qui montre aux enfants, qui travaille sur l'éducation, sur l'importance de ces haies. Là, c'était pour cacher un petit peu et amener un petit peu de verdure dans l'école, et puis expliquer le but aux enfants.

CONCLUSION

Aujourd'hui, c'est à peu près vingt kilomètres de haies, de zones écologiques réservoir (principalement des haies) initiées par à peu près 70 vignerons sur les communes, les écoles, les particuliers, et les entreprises.

On nous a beaucoup parlé de culture biologique, de biodynamie, etc.: l'idée n'était pas de demander à tous les vignerons de l'appellation de passer en culture biologique, ce qui est absolument irréalisable. Il valait mieux pousser les vignerons à réfléchir un petit peu à la situation, et à avoir 90 % des gars qui se disent « tiens, on peut peut-être travailler un petit peu différemment » et améliorer donc le paysage, mais aussi les pratiques générales, parce que ce programme de biodiversité rentrait dans un cadre, aussi, de travail sur la réduction des intrants aussi au niveau phytosanitaire. Dans le même moment, on a mis en place une dizaine de stations météo sur l'ensemble de l'appellation pour connaître la météorologie parcelle par parcelle, zone par zone, pour diminuer considérablement les interventions de traitement phytosanitaire grâce à des modèles informatiques. Ce n'est pas le sujet aujourd'hui, mais c'est quand même une idée générale très importante pour nous.

Ce qui est le plus important à comprendre, c'est qu'on parle ici de vignerons du monde agricole, des différentes générations de vigneron, d'un syndicat d'appellation 100 % volontaires, des cotisations qui sont payées au nombre d'hectolitres produits. En Assemblée générale, quand on a présenté le projet, aucun vigneron n'a voté contre, aucune abstention. On a proposé un vote à bulletin secret, personne n'a demandé le vote à bulletin secret. A main levée, tous les vignerons ont accepté de dépenser de l'argent pour financer un salaire et travailler sur ce grand projet de modification du paysage par l'amélioration et la réduction des intrants. Sur les photos, on remarquera quelques photos qui ont été envoyées par les vignerons, qui se sont impliqués dans tout ça, et qui remarquent des insectes, des petits animaux... Ils vont se dire « tiens, qu'est-ce que c'est, on envoie la photo, on passe ça sur le site du syndicat » et il y a toujours des relais d'information à ce sujet-là.

Pour conclure, je remercie tous les partenaires – je ne vais pas tous les citer – mais évidemment, ce genre de projet a pu voir le jour grâce à toutes les aides qu'on a pu avoir de la part des partenaires que vous avez sous les yeux.

Applaudissements de la salle.

RIK VANDERERVEN

Je vous remercie tous les deux pour ces deux exposés très clairs et très illustrés. Monsieur Labbé, quelques réactions, puisque c'est l'usage qu'on nous a imposé ?

JOËL LABBE

Cela fait trois fois, là, ça commence à devenir beaucoup... Je vais être bref.

Un sujet qui a été lancé, qui concerne le paysage et qui fait débat de société, c'est l'éolien dans le paysage. Voilà, je le pointe.

Pour les gens du monde du paysage qui sont là, frustrés quelque part – parce que c'est vrai qu'on parle beaucoup de biodiversité, de pratiques agricoles, et le paysage, cela a été dit tout à l'heure, n'arrive qu'après, comme une conséquence de quelque chose.

Là, Monsieur Flutet nous a montré justement les obligations en termes d'appellation. Moi, j'ai appris des choses sur le Maroilles, le Condrieu, le Pouilly-Fuissé. Oui, il est absolument nécessaire de préserver le paysage en bocage, le créer aussi, s'il n'est pas là pour le label Rouge Poulet (les poulets blancs, si j'ai bien suivi). Autant de choses qui sont intéressantes.

Sur la prise en compte globale des paysages - cela m'est venu après – je sais qu'il y a des représentants de la Fédération des parcs naturels régionaux dans la salle, et sur tous les territoires de parcs naturels régionaux, il y a une véritable prise en compte du paysage. Peut-être qu'il pourrait être intéressant que quelqu'un des parcs en parle tout à l'heure.

Sur le lien avec la loi biodiversité, j'ai trois amendements que je vais déposer, que j'espère bien— d'abord, parce qu'ils sont bien construits — voir adoptés. Tout d'abord, la préservation des haies bocagères, ce qu'il en reste (et il en reste encore pas mal). En Bretagne, il y a eu du mal de fait, mais il en reste encore. En ayant été maire, je me suis rendu compte souvent (mais c'est arrivé à beaucoup de personnes) que du jour au lendemain, une haie a disparu, elle n'était pas classée au PLU, et on ne peut rien faire. Alors que les haies classées, c'est extrêmement contraignant, en termes d'urbanisme. Je souhaiterais trouver une formule qui soumette à autorisation la destruction d'une haie. C'est à travailler.

J'ai été sollicitée aussi par rapport aux chemins creux. Il y en a un petit partout, mais il y en a beaucoup qui ont disparu. Comment les préserver? Et aussi, les bordures de cours d'eau. Là encore, sur tous ces sujets, on est au cœur des paysages.

RIK VANDERERVEN

Merci. On notera l'amendement, en sachant qu'au titre de la PAC, il y a déjà un certain nombre de dispositions ; enfin, qu'il existe déjà des choses.

On se donne cinq minutes pour les jeux de questions.

REGIS TRIOLLET, ANIMATEUR NATIONAL (RESEAU THEMATIQUE HORTICULTURES ET PAYSAGES), DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RECHERCHE

Je voulais simplement remarquer, à travers cet exemple de Saumur-Champigny, que l'enseignement s'est impliqué. On a eu un partenariat assez important. Au niveau des différentes interventions de ce matin, je tenais à souligner le fait que l'enseignant à l'école se sent totalement investi, aux côtés des professionnels, et que dans le cadre de l'évolution des référentiels de formation, on a tout un travail d'actualisation et de réforme à travers différents diplômes. Actuellement, c'est 200 établissements publics qui sont répartis sur l'ensemble du territoire national, donc on peut envisager 2 établissements publics par département plus 600 écoles privées qui se positionnent comme étant partenaires des réflexions des professionnels pour construire ensemble, enseigner à

produire autrement. On est dans le « produire autrement » mais on réfléchit aussi sur « enseigner à produire autrement ». Cela interpelle tous les acteurs de l'enseignement agricole, pour qu'ensemble, on puisse être suffisamment efficients.

J'avais juste une petite question : au regard de votre investissement, quel est l'impact et la stratégie envisagée pour être aussi dans l'accompagnement d'autres appellations d'origine contrôlée, qui chercheraient notamment des partenaires pour pouvoir monter un peu cette même stratégie sur leur territoire. Je n'ai pas vu si vous aviez éventuellement les partenaires de l'Agence de l'eau ; est-ce que ce sont des gens qui ont été sollicités ? S'il y en a qui sont dans l'auditoire, ce serait intéressant de voir un petit peu comment ces structures peuvent être partenaires.

Quelles sont vos attentes, maintenant, en perspectives du déroulement à venir pour vos investissements ?

RIK VANDERERVEN

D'accord ; donc, l'implication de l'enseignement, effectivement très important, de nos établissements d'enseignement agricole. On va regrouper les questions.

MYRIAM SAIDI, RESPONSABLE D'UN BUREAU EN CHARGE DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE

J'ai une question sur l'articulation entre ce qui est identifié comme les éléments constitutifs du paysage à préserver, et la question des documents d'urbanisme qui offre quand même certains outils pour permettre de préserver ces éléments. Je voulais savoir s'il y avait un aller-retour, puisque les collectivités n'ont pas forcément toujours cette expertise, notamment quand on est hors des PNR, pour avoir cette identification d'éléments.

RIK VANDERERVEN

D'accord. C'est plus lié par rapport aux dispositifs du Code de l'urbanisme ; on l'évoquera peut-être cet après-midi, cette question-là.

ODILE MARCEL, PROFESSEUR D'UNIVERSITE EN RETRAITE

Pour mieux faire la jonction entre les différents exposés, je pense que ça serait intéressant de remarquer que quand les AOC font des lectures de paysage, ce n'est pas seulement dans une dimension patrimoniale et culturelle, c'est aussi dans cette compréhension de ce que le paysage traditionnel pouvait avoir de multifonctionnel. C'est intéressant de voir que les agriculteurs essaient de retrouver une complexité biologique en visant un but agronomique, mais je crois que ce qu'il faut rappeler (Regis Ambroise l'a beaucoup dit dans ses travaux), c'est que ces espaces patrimoniaux étaient multifonctionnels c'est-à-dire qu'ils intégraient ces différentes dimensions et les intégraient en plus, en tant que projet d'aménagement. C'est-à-dire qu'ils avaient une qualité formelle de configuration qui avait une dimension culturelle, qui signait chaque terroir, et qui permettait donc effectivement des produits identifiables, parce qu'ils étaient liés à un système d'exploitation, en fait. Je pense qu'on a une tendance encore trop importante à segmenter et à ne pas voir la relation entre les choses.

En fait, quand on laisse des murets, etc., c'est à cause de la biodiversité, vous venez de le dire ; ça donne un signe de qualité, qui montre les conditions de production. Ce n'est pas

simplement une image. Quand on lit les paysages traditionnels, c'est qu'on prend des leçons d'aménagement, en fait ; et on va aussi vers une qualité de projet de paysage. Cela a été souligné tout à l'heure ; on parle beaucoup d'agriculture, mais ce n'est pas l'agriculture qui peut faire du projet de paysage, ou alors, il faudrait que les agriculteurs redeviennent des esthètes comme ils l'étaient autrefois. Ils faisaient du beau, du joli travail. Je pense qu'il faut aller plus vers des notions de projet, et dire que demain, on fera des projets multivalents. On essaiera de faire tout cela ensemble, et pas avec de petites approches un peu sages, un peu timides au fond ; de dire « il faudrait faire ceci, et puis aussi cela, sans oublier cela ». Il faut aller de l'avant en ayant une culture multifonctionnelle.

Merci de porter des lois qui nous permettent d'aller vers ça.

RIK VANDERERVEN

OK. Reconnaissance de cette multifonctionnalité. On l'avait dit quand même dans le propos introductif de Karine Belna : on mise bien sur l'ensemble de ces régulations, sur la multifonctionnalité, sur le rebouclage des cycles.

BENJAMIN VIRELY, CHARGE DE MISSION AGRICULTURE PERIURBAINE

Je voudrais revenir sur les notions d'animation et de volontariat que vous avez abordées dans l'exemple de Saumur-Champigny, pour savoir comment vous mobilisez les agriculteurs – là, en l'occurrence, des viticulteurs, mais je voudrais parler agriculteurs en général – sur des projets de biodiversité qui peuvent avoir un impact sur le paysage, mais aussi sur leurs techniques agronomiques, leurs techniques de tous les jours. Quand on doit remettre des haies ou des arbres, c'est assez mal perçu parce que, déjà, ça consomme de l'espace de production, et en plus, ça peut apporter des complications liées à la mécanisation ou même à l'entretien de ces espaces, avec potentiellement des surcoûts.

Est-ce que vous pouvez un petit peu développer ?

RIK VANDERERVEN

D'accord. La question de l'animation, de l'implication; comment on embarque les agriculteurs dans ce type de projet.

XAVIER POUX

Une question pour Monsieur Flutet. Dans la prise en compte des éléments du paysage pour les AOC, est-ce que ça peut aller jusqu'à des échelles assez fines, par exemple des prairies qui seront diversifiées, qui auront une richesse floristique, qui font partie du paysage? Est-ce qu'on peut aller jusqu'à ce niveau-là, par exemple un lien avec une qualité organoleptique? Je pense au Comté, en fait.

CLAIRE GAGEONNET, INGENIEUR PAYSAGISTE EN BUREAU D'ETUDES

J'ai une question par rapport à la transformation d'un site. Par exemple, quand une terrasse est mise à l'enfrichement dans les Cévennes, est-ce qu'on peut imaginer la transformation d'une parcelle avec une autre vocation? Je veux dire, est-ce que les appellations peuvent permettre aussi d'introduire de nouvelles pratiques agricoles ou est-ce que c'est quelque chose qui s'inscrit uniquement en continuité de ce qui a existé auparavant?

RIK VANDERERVEN

Est-ce que c'est figé, c'est ça ? D'accord. Donc, plusieurs questions à l'INAO ; la diffusion de la démarche à d'autres AOC, par rapport à l'intégration de la question paysagère dans le cahier des charges. On fait des réponses très rapides ; on a deux à trois minutes.

MARC BENOIT

Je dirais, pour la diffusion, que clairement, ce type de manifestation comme aujourd'hui est très importante, puisque l'objectif, c'est effectivement de diffuser. Nous, nous ne pouvons pas imposer. Chaque fois, c'est les membres des comités nationaux ou les appellations qui sont maitres et qui décident de ce qu'elles vont mettre en place dans leur cahier des charges. Aujourd'hui, on essaie au travers de certaines commissions de montrer les exemples de ce qui se passe. On a souvent cité la charte des Costières de Nîmes sur l'aspect paysager. Aujourd'hui, il y a plus de 14 appellations d'origine contrôlée qui sont engagées dans les chartes paysagères. C'est donc quelque chose qui se diffuse. On essaie de communiquer dessus ; je pense que le plus important, c'est de faire savoir ce qui se fait, pour pouvoir développer ce type d'actions.

JEAN-LOUIS FIORELLI

Pour répondre sur l'animation : sommes allés vers des vignerons et c'est vrai qu'au départ, la démarche n'était pas très simple. La jeune génération était très volontaire, l'ancienne génération peut-être un petit peu moins, et certains gars avaient l'esprit un peu près du bonnet : il fallait être très concret. En fait, on est partis sur une réflexion économique, aussi, c'est-à-dire qu'on a expliqué aux vignerons que si on arrivait à économiser une intervention, ou deux, ou trois – j'entends par là, des interventions de traitement dans les parcelles de vignes – c'était des économies d'échelle assez importantes. On les a chiffrées ; on a dit « voilà ce que tu vas économiser si tu suis un petit peu le programme, si tu réduis les intrants ». Evidemment, on ne parle pas vraiment paysage, c'est surtout sur l'idée globale.

Aujourd'hui, on a une accompagnatrice, salariée du syndicat, qui va vers les vignerons, qui et qui va justement informer et diffuser des informations sur les risques : vols d'insectes, et donc risques d'attaques de ver de la grappe, tous les risques liées au vignoble. Tout ça, c'est diffusé par le syndicat, ce qui permet aux vignerons d'avoir un retour et donc de comprendre que c'était très utile de décider de partir dans cette direction-là.

C'était vraiment, au départ, économique. Et aussi sur la communication : on est la seule appellation d'origine contrôlée au monde à avoir... je ne sais pas si vous pouvez confirmer ça... mais il y a des exemples à l'étranger de grandes surfaces, de milliers d'hectare, détenues par des propriétaires, aux Etats-Unis, au Chili, qui sont travaillées dans cette idée-là. Quand c'est un patron, un décideur, c'est facile ; mais quand on a 120 vignerons qui doivent suivre... C'est quelque chose de fabuleux, ce qu'on a entre les mains.

A la suite de ça, on a été contactés par d'autres appellations. Evidemment, pas mal d'autres régions se posent la question et viennent nous voir, ou nous demandent. On communique, il y n'y aucun problème : on est tout à fait ouverts à échanger et à communiquer sur ce sujet, et c'est ce qui est important. Pour nous, l'avenir, c'est aussi ça ; ce n'est pas garder cette idée, faire notre petit travail chez nous et bloquer les infos pour garder la primeur de l'image. Non, l'idée est justement de développer cela, de permettre

aux vignerons de travailler dans un paysage serein, et de produire des vins de qualité, en utilisant au maximum le paysage et la nature, sans trop la contraindre.

RIK VANDERERVEN

OK. Il y avait la question du niveau de majoration des cahiers des charges.

MARC BENOIT

Lors de la dernière réforme sur les appellations d'origine protégée, IGP, le passage au niveau communautaire, il a fallu réécrire tous les anciens décrets d'appellation et passer à des cahiers des charges d'appellation d'origine contrôlée. A cette occasion, beaucoup d'appellations ont souhaité intégrer des mesures environnementales ou liées au paysage dans leur cahier des charges. Clairement, aujourd'hui, ce n'est pas possible pour la simple et bonne raison qu'il faut pouvoir démontrer chaque fois en quoi ce qu'on va inscrire dans le cahier des charges a un impact direct sur la qualité du produit.

Un exemple, le désherbage chimique, qui est interdit en Saumur-Champigny au niveau des tournières : si on le met dans certains cahiers des charges, on peut avoir la question de savoir qu'est-ce que ça apporte au produit. Est-ce qu'on peut démontrer par A plus B que la qualité du produit est impactée par le désherbage chimique ? C'est assez compliqué de pouvoir mettre beaucoup de choses dans le cahier des charges. Sur les prairies, c'est quelque chose qui est plus simple, puisqu'effectivement, il y a des travaux sur le Comté qui ont été faits qui permettent de démontrer que la richesse floristique apporte finalement une richesse organoleptique. Mais, chaque fois, il faut le démontrer. C'est ce que je voulais dire dans ma conclusion, mais j'ai été rapide ; c'est effectivement peut-être de ne pas vouloir tout mettre dans un cahier des charges. C'est peut-être à éviter ; essayer d'utiliser plutôt des systèmes comme les GIEE, qui permettent de créer des dynamiques locales qui vont permettre de fédérer petit à petit tous les producteurs et qui, au bout du compte, deviendra une pratique qu'on pourra intégrer dans un cahier des charges. J'ai une deuxième chose à dire, mais j'ai perdu le fil.

RIK VANDERERVEN

Donc, plutôt travailler sur l'incitation, c'est ça? Plutôt que de tout intégrer systématiquement?

JEAN-LOUIS FIORELLI

C'est exactement l'exemple qu'on avait, dans l'appellation Saumur-Champigny; si on avait imposé les choses, on aurait perdu des adhérents au syndicat, etc. Le but, c'est justement de ne pas imposer. Il y avait la question sur les relations avec les municipalités et le territoire; évidemment, tous les maires des communes et la communauté d'agglomération se sont intéressés, dans la zone Saumur-Champigny, au travail qu'on a fait. Ils ont la liste de la quinzaine d'essences qu'on a identifiées comme étant les essences utiles, mais locales, et ils poussent un petit peu les gens à planter ces essences chez eux plutôt que des haies de thuyas ou de choses comme ça. Mais toujours sur la base du volontariat : c'est vraiment le plus important pour nous. Je pense que c'est comme ça qu'on réussit. Si on impose, les gens se rebellent; si on laisse les gens comprendre, on y arrive.

RIK VANDERERVEN

OK! Ecoutez, cela va clôturer notre matinée. On peut les applaudir.

Applaudissements.

MARC BENOIT

J'ai retrouvé ce que je voulais dire ; c'est important. Aujourd'hui, pour développer ce type d'actions, comme Monsieur Filliatreau l'a très bien dit, Il faut pouvoir montrer à l'agriculteur ce que ça peut lui rapporter, économique, indirectement. Là, on a vraiment besoin aussi des instituts de recherche, et de les impliquer sur ces questions de paysage, pour pouvoir nous apporter des éléments concrets à mettre en avant sur l'agro-écologie, la biodiversité, etc., pour pouvoir montrer que ces éléments de préservation du paysage ont un intérêt à long terme ou à court terme pour l'exploitant.

RIK VANDERERVEN

Très bien, merci. Aurélie, as-tu des éléments pratiques à nous donner ?

AURELIE FRANCHI

Oui. C'est déjeuner libre pour l'ensemble des participants à la journée. Vous avez la possibilité d'accéder au restaurant administratif du Ministère de l'Agriculture ; on va vous indiquer la direction, c'est à cinq minutes à pied d'ici.

Pour les intervenants, merci de bien vouloir me rejoindre ; on partira tous ensemble. On se retrouve à 14 heures précises, pour l'après-midi. Merci à tous.

Une pause-déjeuner a lieu de 12 heures 55 à 14 heures.

URBANITÉ DES AGRICULTURES

THIERRY LAVERNE

ARCHITECTE PAYSAGISTE DPLG, AGENCE LAVERNE PAYSAGISTES, PROFESSEUR À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEUR DU PAYSAGE DE VERSAILLES, PAYSAGISTE-CONSEIL DE L'ETAT

RIK VANDERERVEN

Nous allons redémarrer après cette pause méridienne. Nous aurons trois temps. Le premier concerne l'urbanité des agricultures. Est à la tribune Thierry Laverne, qui a plein de fonctions. Il est notamment architecte paysagiste DPLG. Il se présentera. Autour de cette question de l'urbanité des agricultures, on devine les questions des rapports ville/campagne, les questions liées à la consommation des terres, aux questions de crise alimentaire, à la relocalisation des productions... Comment tout cela a joué sur notre organisation spatiale ? Thierry Laverne, c'est à vous la parole. Il m'a signalé tout à l'heure qu'il a été l'un des artisans de l'aménagement du jardin du Pavillon de la France de l'exposition à Milan. Un pavillon remarqué et remarquable équipe présente aussi

l'excellence de notre agriculture et de notre alimentation au cours de cette exposition universelle.

THIERRY LAVERNE

Bonjour, je suis Thierry Laverne. Je suis paysagiste. J'ai une agence de paysages et d'urbanisme d'une dizaine de personnes. Cela dépend des temps. Quinze l'année dernière, sept cette année sans doute. Il n'y a plus beaucoup de commandes publiques pour les paysagistes et les personnes en charge de l'aménagement du territoire. J'ai par ailleurs été élu local pendant trois mandats. Ce dont je vais vous parler aujourd'hui, c'est cette relation entre la question du paysage et la question de l'engagement, autour de l'idée que l'on a le paysage que l'on mérite. Par ailleurs, comme j'ai vingt ans ou trente ans de travail sur cette question du rapport entre le paysage et l'aménagement, qu'ils soient urbains ou agricoles, c'est avec pas mal de plaisir que j'ai eu l'occasion de faire le pavillon de la France à l'exposition universelle de Milan 2015 autour du thème « nourrir la planète ». Ce pavillon est le seul à avoir un jardin, le seul à avoir un jardin agricole qui représente l'ensemble des systèmes agricoles qui fondent à la fois la diversité de l'agriculture, mais aussi la diversité des paysages français. C'est aussi ce qui est intéressant dans cette présentation.

Habiter, cultiver, relier, ce sont les trois thèmes qui fondent en permanence nos projets d'aménagement du territoire. Habiter, cultiver, relier le territoire, les villes, les hommes, les projets et la campagne. On peut utiliser ces trois verbes et les associer de manière infinie. Habiter les territoires, cultiver les villes, relier les hommes, habiter les hommes, cultiver les hommes, relier les territoires... Ces trois verbes sont finalement les trois fondamentaux nécessaires à un projet d'aménagement de nos territoires. On pourrait les opposer aussi par jeu de mots avec l'idée d'habiter qui serait l'idée d'occuper. Comment est-ce que l'on habite ou comment est-ce que l'on occupe un territoire ? Comment est-ce que l'on partage ? Comment est-ce que l'on occupe de manière un peu hégémonique ? La différence entre cultiver et exploiter peut-être aussi et la différence entre relier et isoler, au travers de nos pratiques respectives.

On a trop longtemps souffert de cette idée de savoir si l'agriculture était périurbaine, urbaine, intra, hypra-urbaine et je ne sais pas quoi. La question est de savoir si l'agriculture produit de l'urbanité, aussi bien dans nos paysages ruraux que dans nos territoires urbains. De la même manière qu'il faut se poser la question de savoir si les questions de nature réinventent une nouvelle naturalité de nos villes. On a le paysage que l'on mérite, c'est ce que je disais. Le paysage est le produit du projet de société. Si le projet de société est bon, il y a de grandes chances que le paysage produit le soit aussi. Donc, finalement, pour être efficace à la production des réponses en matière de paysages, il faut surtout être impliqué dans la définition des questions de société et du projet de société. Sinon, on peut mettre notre talent au service de mauvaises causes en laissant croire qu'elles sont bien. C'est le paysagement complice qui accompagne des projets sans se poser la question du sens du projet que le projet de paysages accompagne.

La relation ville/campagne évolue entre cette notion assez récente de la ville excroissante et de l'agriculture intensive qui nous fait croire qu'il y ait une espèce de schisme définitif entre ces deux mondes. Schisme assez récent finalement puisque de tout temps, la

campagne a été nécessaire pour alimenter les villes. Il n'y avait pas d'espaces de campagne et d'agriculture sans hommes pour produire le projet et pour consommer ces produits. Depuis longtemps, on prône un changement d'échelle. Maintenant, ce changement d'échelle a audience grâce au Grand Paris et à toutes ces grandes réflexions métropolitaines qui permettent, par ce changement d'échelle, de changer de nature de projet et de projeter à l'intérieur des questions d'aménagement un certain nombre de valeurs figurées qui sont les ressources des territoires, que sont les ressources naturelles de la question du climat, de la question de l'eau, mais aussi la responsabilité alimentaire. Finalement, les collectivités finissent par comprendre qu'après avoir été responsables de la qualité de l'eau, de la qualité de l'air et de la biodiversité, elles sont aussi sans doute responsables de la responsabilité alimentaire.

On a travaillé sur certains territoires comme à Amiens, où les élus, après avoir été lâchés par toutes les économies qui pouvaient être délocalisées (on a entendu parler de la détresse d'Amiens) se sont rendu compte que l'agriculture picarde qu'ils avaient autour d'eux, c'était la ressource renouvelable et l'économie non délocalisable, mais même relocalisable si l'on réinjecte toutes les questions de transformation qui pouvaient fonder leur projet de métropole. On va le voir tout à l'heure. Cette activité agricole va donc retrouver une place à la mesure de son rôle dans le territoire, mais il faut aussi sans doute que l'agriculture ait un rôle à ce point indispensable pour les hommes pour que sa place soit indiscutable dans le territoire et dans le projet des villes. Tant que l'agriculture n'a pas démontré qu'à cet endroit, elle était indispensable au territoire aux habitants, il y a de grandes chances qu'elle soit délocalisée. La ville doit donc accueillir ses agricultures et l'agriculture doit aussi réinventer ses modèles pour être véritablement là, indispensable et à la place qu'elle prétend occuper et que l'on souhaite lui voir conserver.

Finalement, on est donc en train de se projeter sur un nouveau mode de vie avec cette idée de nature qui rapporte plus qu'elle ne coûte à la ville et qui, avec des nouvelles proximités, des nouvelles solidarités et des nouvelles économies et des changements d'échelle... On n'est plus sur la ville excroissante, mais bien sur la ville archipel qui réinscrit au cœur de la guestion de la ville l'ensemble des enjeux et des milieux nécessaires à la reproduction de l'espèce urbaine : qualité de l'eau, qualité de l'air, mais aussi les questions alimentaires et de biodiversité. Finalement, il semble que l'on soit à un moment tout à fait important où l'on peut dépasser la notion de cadre de vie pour embrasser la notion de mode de vie. Le cadre de vie, cela a toujours été l'idée qu'il y avait la vie et que l'on pouvait s'occuper du cadre, que c'était une sorte de variable d'ajustement, une valeur d'accompagnement des projets. Finalement, à l'occasion de la prise de conscience de l'importance des enjeux environnementaux, agricoles, alimentaires, de terres fertiles, de montée du trait de côte, de réchauffement, etc., on se rend bien compte que ces questions environnementales deviennent tellement prégnantes et au cœur du projet de société qu'elles nous impliquent chacun dans nos fonctionnements professionnels et dans nos modes de vie quotidiens. C'est sans doute le moment d'associer des valeurs que l'on défend de paysages, d'environnement, etc., à l'idée de mode de plus qu'à l'idée de cadre.

Le triangle vert, c'est par là que tout a commencé. Moi, j'étais parisien et j'ai été sommé par ma femme de la suivre et de partir à la campagne puisqu'elle habitait à Evry. Je lui ai dit « d'accord, on part, mais on ne va pas en banlieue, on va dans un endroit où le

territoire existe encore ». C'est comme cela que l'on a choisi d'élire domicile à Marcoussis dans un endroit où la part d'urbain, la part de campagne et la part de forêt sont encore suffisantes pour se poser la question de l'avenir et avoir le devoir de se poser la question du projet. C'est comme cela qu'est né un projet de territoire sur la commune de Marcoussis, puis un projet intercommunal de triangle vert autour de l'idée que l'on pouvait démontrer sur nos territoires que bien que les communes soient de droite et de gauche, elle pouvait ensemble inventer une nouvelle solidarité et un nouveau commerce équitable entre la ville et la campagne.

Je suis désolé pour ceux qui connaissent déjà le projet du triangle vert. J'ai d'autres projets à la fin qui pourront éventuellement compenser le fait que je vous raconte la même histoire. Le triangle vert, c'est le rond jaune qui est à l'écran ici. C'est à une vingtaine de kilomètres de Paris, là où les avions décollent, là où les autoroutes se croisent et là où les lignes à haute tension atterrissent. Ce territoire rassemble cinq communes : Marcoussis, Saulx-les Chartreux, Champlan, Nozay et Villebon-sur-Yvette. On voit bien sur cette image que ce territoire était défini par défaut, c'est-à-dire que c'était ce qui n'était pas urbain. C'était ce qui était encadré par les autoroutes et ce qui était finalement soumis au risque d'une définition par défaut de ce que n'auraient pas voulu les intercommunalités qui se réorganisaient sur série. Finalement, plutôt que d'attendre que ces intercommunalités décident ce qui se passerait sur ce territoire, il ne se passait rien. Il fallait donc démontrer qu'il s'y passait effectivement quelque chose, que ce territoire avait des valeurs et qu'il était responsable, qu'il avait la responsabilité illimitée de son avenir.

Voici la situation plus précisément. Vous voyez l'autoroute A10, la nationale 20 et la Francilienne au sud. On voit bien ce triangle vert, ce triangle ouvert. Les avions décollent ici et partent par là. Il y a des lignes à haute tension ici et les autoroutes qui se croisent à distance. C'est la nouvelle géographie des banlieues. Quand il n'y a pas de paysages puissants, quand il n'y a pas de figures géographiques mémorables, ce sont les infrastructures qui font le paysage, mais pas que. Dès que l'on a dépassé le miroir des infrastructures et que l'on a l'intérêt d'entrer dans ce territoire, on se rend compte comme le montre cette carte faite par les étudiants de l'école du paysage de Versailles que l'on a un tiers d'espace agricole en jaune, en vert et en orange ; un tiers de forêt à peu près sur les coteaux ; et un tiers d'urbain. C'est la géographie du hors poids qui par ourlets successifs atterrit à Paris : plaine agricole, plateaux agricoles et plateaux boisés et quelques rivières. Le paysage, c'est celui-ci. On est au bout des pistes d'Orly et on a un paysage comme celui-là. On a le devoir de se demander « avec cela, qu'est-ce que l'on fait ? »

Ici, c'est le secteur au nord du triangle. Ensuite, on a le plateau de Nozay que les étudiants étudient et qualifient de champ électrique. Effectivement, c'est quand même un territoire incroyable avec toutes ces lignes à haute tension. Ces photos que je prends, ce sont des photos que je prends quand je vais travailler en avion. Quand on se penche par le hublot, on reconnaît ces paysages familiers juste sous l'avion. Enfin, il y a la vallée de Marcoussis, la vallée de la Salmouille avec ces derniers territoires bordés par la Francilienne et qui ont la responsabilité, ou non d'ailleurs, de poursuivre ce projet et de laisser cette ouverture du projet vers le sud.

Les communes de droite et de gauches se sont rassemblées autour de l'idée que la question urbaine était de leur responsabilité. Quand on est élu du périurbain, on est élu des villes et élu des champs. Qu'elles soient de gauche ou de droite, les communes ont accepté de travailler ensemble, mais sur le fil du rasoir agricole. C'était finalement une assez bonne leçon de se rendre compte que l'on a choisi d'entreprendre uniquement sur la question agricole. Finalement, s'il avait fallu attendre de se mettre d'accord sur tout avant de commencer à entreprendre, comme partout ailleurs, on n'aurait rien fait ensemble. C'est d'ailleurs souvent un bon prétexte pour ne rien faire que d'attendre que l'on soit d'accord surtout pour commencer à faire quelque chose. Donc, on est resté sur ce projet agricole strictement et finalement, au bout de 15 ans, les autres enjeux urbains ont pris la parole et on se rend bien compte que cette question agricole a permis de mettre en dialogue les territoires, mais aussi d'embrasser d'autres enjeux d'aménagement qui croisent forcément les enjeux agricoles.

Le triangle vert est composé de trois collèges, dont le collège des communes. C'est un projet politique. C'est un projet d'initiative publique. Ce sont les communes qui ont décidé de se rassembler. Ce sont les communes qui sont à l'initiative de ce projet et qui ont décidé de se rassembler autour de deux collèges : les agriculteurs, acteurs indispensables de ce projet, et les usagers de l'espace qui sont ceux par lesquels la reconnaissance adviendra et le projet tiendra ou non. Le projet du triangle vert est extrêmement simple. C'est ce que l'on a appelé le triangle vertueux. C'est une remise en mouvement et une remise en dialogue. Les communautés agricoles et urbaines, pour des raisons que l'on comprend, que l'on connaît et que je ne vais pas détailler, étaient persuadées que leurs intérêts étaient contradictoires et que la cause était entendue. Les uns pensant que l'on allait pouvoir étaler le pavillonnaire et les autres pensant qu'ils allaient de toute façon être obligés de battre en retraite aux deux sens du terme. Finalement, c'est à partir de la reconnaissance des communes et de leur reprise de conscience de leurs responsabilités agricoles que les choses ont commencées. C'est tout à fait important. Vraiment, ils ont repris conscience que cette question agricole était de leur responsabilité et qu'ils pouvaient encore faire projet avec. Ils se sont rendu compte que finalement, l'agriculture n'était pas contradictoire avec l'idée urbaine et qu'elle était sans doute une ressource et une valeur pour réinventer un projet urbain local qui soit fondé sur les valeurs historiques et culturelles de ce territoire, mais qui invente un avenir à ce territoire. Sur ces territoires, il y a souvent une confusion entre l'idée de laisser-faire et d'impuissance de la part des élus. C'était il y a quinze ans où l'on pensait que de toute façon, la cause était entendue, que les promoteurs s'occupaient de tout cela, que les agriculteurs allaient régler l'affaire et que les urbains n'étaient pas responsables de cette question agricole.

L'évolution, cela a été que les urbains ont pris conscience que s'ils en voulaient encore, il allait falloir qu'ils s'en donnent les moyens. Cela a été le premier mouvement. Le deuxième mouvement, cela a été que les agriculteurs, ayant compris... Mais il a fallu cinq ans pour arriver à ce qu'ils acceptent l'idée que ce n'était pas que des vains mots, mais qu'il y avait véritablement une attention de réinventer le projet ensemble. A partir du moment où ils ont accepté cette idée et qu'ils l'ont comprise, ils ont repris confiance dans l'exploitation et donc, ils ont remis en mouvement quelque chose. Ils ont réannoncé le fait qu'ils pouvaient redémarrer leur activité, alors qu'ils pensaient tous arrêter. Donc, cela a

eu une valeur d'exemple. D'une valeur d'exception, c'est devenu une valeur d'exemple qui a permis ensuite aux collectivités, aux régions, aux départements et aussi à l'Etat, puisque l'on recevait tous les ministres à l'époque, de venir vérifier que c'était possible, mais qu'il y avait besoin d'une solidarité des gouvernances supérieures. A partir de l'expérience concrète du triangle vert, un projet local inventé avec les mains de chacun, petit à petit, on a aussi su grâce à la structure que l'on a montée énoncer les conditions du projet et permettre à l'Etat, aux régions et aux départements de mettre en place des dispositifs qui permettent l'émergence de ces projets. On a commencé comme cela à monter une association.

J'entendais ce matin quelqu'un qui disait que le tout, c'était d'avoir accepté le salaire. Je ne sais plus qui disait cela, mais ce moment où l'on accepte de payer le salaire, c'est le moment où l'on démarre le projet. Sur le triangle vert, on avait une chargée de mission qui avait fini son travail. Elle avait fini ses études avec André Fleury de l'école du paysage de Versailles. A ce moment-là, j'étais président du triangle vert. Je leur ai dit « soit on l'embauche et cela démarre, soit on ne l'embauche pas et cela ne démarrera jamais ». On était cinq indépendamment du nombre d'habitants et on a donc pris un cinquième du salaire et on a accueilli la chargée de mission dans la mairie de Marcoussis. Le projet a démarré comme cela. C'est par ces questions d'opportunité. On ne se met pas d'accord sur tout, mais on commence à faire. On saisit l'occasion quand elle se passe et on rétablit le dialogue avec chacun.

Pour conclure sur ce premier exemple, voilà quelques projets qui commencent à émerger et qui nous montrent que cette question d'agriculture, c'est aussi une question d'urbanité. Depuis l'origine, on a une association d'insertion qui s'appelle Les jardins de cocagne. Ce sont des potagers de Marcoussis qui montrent bien qu'au quotidien, produire des légumes, c'est produire de l'urbanité et aussi de la solidarité avec des gens qui en ont besoin. Le projet a démarré comme cela. Les potagers étaient ici aux limites de la ville, dans des Algeco assez difficiles à vivre. Les potagers ont ensuite été s'installer dans une ferme agrico-écologique et ont ouvert une conserverie d'insertion. Une brasserie vient également d'ouvrir en exploitant les orges bios du plateau. Vous voyez ici un maraîcher du plateau, Marco Mascetti, qui pensait arrêter et qui a complètement redémarré son activité. C'est un jardinier fétiche de Paris puisqu'il a un emplacement sur la place Monge et sur le boulevard Port-Royal. Tout le monde s'arrache ses légumes parce qu'il a réussi à démontrer que contrairement à ce que l'on dit, il ne faut pas d'eau pour faire du maraîchage. Quand on plante à la bonne saison et que l'on a des façons culturales en fonction du climat, les légumes sont enracinés. On fait la queue pendant trois quarts d'heure pour acheter ses légumes. Sans eau, il produit son jardin. Il pensait arrêter et il a eu son bâton de maraîcher par Libération un jour. Il a repris des cours de jardinage à la médiathèque de Marcoussis. Il accueille des écoles. Il construit un nouveau hangar que le triangle vert lui a permis de mettre en place en lui obtenant des subventions et en facilitant tout cela. Sa femme, qui est infirmière de nuit, est venue le rejoindre sur l'exploitation. Maintenant, on bénéficie donc aussi de leur présence sur le marché de Marcoussis.

Les potagers de Marcoussis, c'est l'association d'insertion par le jardinage. Ils ont travaillé d'abord dans ce type d'établissement vraiment à l'écart. Maintenant, ils se sont construit une ferme agro-écologique grâce à l'aide du triangle vert qui leur a permis d'avoir des subventions auprès des partenaires régionaux et départementaux. Il diversifie l'action d'insertion en transformant les produits en conserve. Les deux parrains sont Jean-Luc Petit Renaud et Christian Constant, le grand chef parisien, qui lui-même a fait une recette spéciale des potagers et qui assure aussi la promotion du projet.

Il y a aussi la brasserie de Marcoussis, la brasserie Ox qui est sous les lignes à haute tension dans un ancien hangar où il y avait des activités un peu hors-la-loi. La brasserie a réhabilité ce hangar et a rouvert un site. On peut venir brasser et cela devient un lieu d'urbanité parce que c'est aussi un lieu où l'on peut faire la fête régulièrement, dans la campagne essonnienne.

Le triangle a dix ans, c'était il y a deux ans. Il a donc maintenant douze ans. Il a réussi à s'installer. Le triangle vert existe, mais on l'a inventé. En réalité, il n'existe pas. C'est juste une invention culturelle. Une invention par le projet avec des gens qui se réunissent et qui font que depuis la vallée de l'Yvette qui est complètement au nord jusqu'à la vallée de la Salmouille qui est complètement au sud, avec un plateau qui les sépare et ces territoires qui ne fonctionnaient jamais ensemble, on a réussi à la force du projet à inventer ce territoire. L'avenir de son territoire, une fois que son dessein agricole est scellé, c'est de reconnaître l'activité. Après que la région Ile-de-France ait inventé les PRIF, les périmètres régionaux d'intervention foncière, qui permettent à la collectivité de se substituer au vendeur pour garantir à la finalité agricole des sols, ils ont inventé les PTCE, les pôles territoriaux de coopération économique, qui font qu'un maraîcher plus une brasserie plus une conserverie, cela a une valeur économique qui vaut sans doute plus qu'un garage BMW qui sera délocalisé dès que les taxes seront moins chères ailleurs. C'est ce travail sur la reconnaissance économique qui est la phase de notre travail.

J'ai été élu sur trois mandats. Cela fait vingt ans. Quand on m'avait demandé d'être sur la liste, j'avais dit « OK, mais c'est pour vingt ans, c'est-à-dire que l'on se trace une perspective. Bien sûr que les échéances de tous les six ans sont déterminantes, mais elles ne seront franchies que si l'on a un cap qui est lointain ». Cela a marché et c'est la même liste qui est encore reconduite, même si moi j'ai arrêté. Ce n'est pas cela que je voulais dire. Ce que je voulais dire, c'est que l'on ne peut plus maintenant nous dire (cela m'a beaucoup aidé professionnellement) que ce que l'on raconte ne marche pas. On nous a tellement laissé croire que ces questions d'agriculture urbaine, c'était fini, ce n'était pas possible... Or on a aujourd'hui des preuves par les actes que ces choses-là sont possibles, ce qui nous permet de travailler sur d'autres territoires et sur d'autres échelles avec cette légitimité antérieure de l'expérience concrète du triangle vert professionnel, mais surtout de l'engagement politique.

Par exemple, Mont-Jean Parc 21. Mont-Jean, c'est à 5 kilomètres de Paris. On est sur l'autoroute A6 et sur l'autoroute A10 en train d'arriver sur Paris et on sent qu'il y a des territoires qui sont encore un peu d'exception. Des territoires qui sont un peu à l'écart, que personne ne connaît, mais qui ont des valeurs tout à fait importantes pour la ville à venir. Ce territoire est en continuité du grand plateau d'Orly. C'était une espèce

d'antichambre d'Orly, réservée au cas où la ville se serait développée. Cette antichambre est à l'arrière de trois communes : Fresnes, Rungis et Wissous. C'est à la fois un territoire qui est incroyable, préservé et en même temps, à l'écart et absolument pas valorisé. Pourtant, sur ce territoire, ont produit les pépinières de la ville de Paris. On a des groupes agricoles qui sont à moins de 300 mètres et on a des espaces de nature qui sont certes des friches sur 8 mètres de remblai au-dessus du Ru qui coulait antérieurement ici, mais on a finalement ici trois éléments importants : le vert de Paris, l'alimentaire de Paris potentiel avec les groupes agricoles et l'eau de Paris puisqu'historiquement, le plateau d'Orly alimentait tout Paris en eau. On est aussi dans une situation à l'écart de la ville. Donc, il faut se pose la question de la relation de chacune de ces villes avec ce territoire à l'écart. C'est finalement ce triple projet qu'il faut arriver à faire, un projet à la fois agricole, environnemental et urbain avec les communes riveraines. Comment est-ce que l'on peut concilier à moins de 5 kilomètres de Paris la production du vert pour Paris, de l'alimentaire et de l'eau de Paris et le fait d'être au cœur de Paris puisque sur ces entrefaites, le Grand Paris nous a rejoints ?

C'est comme cela qu'est développé un projet à partir de ces ressources. Un projet qui prétend réinventer un fonctionnement de ce territoire, qui pérennisent chacune des vocations des espaces, mais pas juste pour les protéger et plutôt pour les promouvoir et faire en sorte qu'à partir de ce cœur, on puisse aussi réinventer le projet au-delà. On avait une discussion ce matin sur cette histoire de préserver. Il ne s'agit pas de préserver. Le paysage, cela ne se préserve pas. Si les choses sont là et si elles sont belles, ce n'est pas juste parce qu'elles sont belles. Si elles sont belles, c'est parce qu'elles sont là et parce qu'elles sont nécessaires. Vous aviez un beau pécher tout à l'heure dans une vigne. Il était beau, certes, mais s'il était là, c'est qu'il avait une raison d'être là. Du coup, c'est le pourquoi il est là qui est plus important que de savoir s'il est beau ou pas. Plutôt que de préserver, il faut comprendre quels éléments du paysage sont là et plutôt que de les préserver, se dire qu'il faut les promouvoir dans un projet que l'on doit engager. Il faut reconnaître leur sens et ensuite, qu'ils puissent inspirer le projet. C'est là-dessus que l'on travaille sur Mont-Jean, à partir de ce qui est déjà là. Non pas pour le préserver, mais pour l'améliorer encore et que véritablement, ce lieu devienne une destination métropolitaine pour le Grand Paris. C'est comme cela qu'en travaillant, y compris sur les lisières rebelles, l'idée est qu'à partir d'un espace agricole à l'écart, on réinvente tout un système urbain qui réinvente l'urbanité des villes qui sont posées sur ces lieux.

Une autre échelle de travail, la plaine de Versailles. Ce qui est intéressant de noter autour de cette question agricole, c'est que la protection ne vaut pas projet. Là, on a une géographie puissante qui a inspiré le Roi et il n'avait pas tort de s'installer là. Sauf qu'il aurait pu tout effacer et il a choisi de tout célébrer. Donc, la manière dont on s'est posé à cet endroit était incroyablement intelligente pour qu'encore aujourd'hui, les choses existent. Pourtant, la géographie est assez modeste. Si l'on avait choisi de l'effacer, il n'y avait aucun problème. On pouvait le faire. Sur cette situation géographique s'est composé un projet historique avec en plus quelque chose d'incroyable, c'est qu'entre le petit parc qui est ici et le grand parc qui est là, c'était la campagne. On a véritablement ici une continuité et une solidarité incroyables entre le parc et cette campagne. Or cette

solidarité et cette continuité composées de manière incroyable sont en train de disparaître.

La plaine de Versailles, c'est cela. Donc, ce n'est pas pétri de biodiversité. C'est une sorte de lagune. Pour nous, c'est plutôt une sorte de lacunes dans la densité urbaine et dans l'intensité écologique. La plaine de Versailles, c'est aussi cela. Cela part à l'abandon. C'est plutôt désert. C'est en train de disparaître dans ces tracés et puis, c'est comme partout ailleurs, c'est en train de perdre ces valeurs à cause des proximités urbaines. On se rend donc bien compte que la question des protections (pourtant, on a toutes les protections possibles sur la plaine de Versailles) n'est pas suffisante. Il faut donner un projet à la plaine pour que véritablement, elle puisse passer le cap et dépasser ce que l'on a appelé ici le triangle des infrastructures et qui entre le château et la plaine fait que l'on a aujourd'hui un espace qui est en train de rompre définitivement cette solidarité historique que l'on avait à travers la ville au travers de son parc et sa campagne.

La question, c'est bien sûr le grand site classé avec beaucoup de visiteurs du château qui sont effectivement assez nombreux. Mais quand on fait le calcul des gens qui habitent sur les rives et de ceux qui sont dans les bouchons sur l'autoroute, on se rend compte qu'il y a bien plus de monde qui pratique l'espace depuis les voitures et depuis les rives que d'observateurs depuis le château. Bien que ce soit depuis le château que l'on privilégie la protection de la plaine et pas véritablement au profit des usagers de l'espace. Donc, la question, c'est comment l'on peut respecter cet enjeu de protection et en même temps, en faire un outil de promotion pour que les gens qui le traversent et qui y habitent fassent de cet espace un espace qui leur appartienne aussi.

Donc, on travaille bien sûr avec les agriculteurs et les projets qui vont faire un peu évoluer la situation agricole, mais il faut aussi travailler sur une armature de paysage fondée sur l'histoire et la géographie de ce site pour faire en sorte que cela redevienne un lieu où l'on puisse reprendre pied. La plaine de Versailles, on n'y prend pas pied. C'est un balcon. C'est une mise à distance rassurante, mais ce n'est plus un espace. Ce n'est plus le jardin de la ville. Donc, le travail se fait aujourd'hui notamment autour de l'arrivée de la Tangentielle de l'ouest qui va passer sur ce secteur et qui nécessite des projets routiers. L'idée est de prolonger l'allée royale de Villepreux à travers la campagne, sans doute au travers d'un projet d'agroforesterie qu'il faut vendre aux agriculteurs parce qu'ils ne sont pas encore convaincus que l'agroforesterie est un moyen pour ne pas perdre de la rentabilité pour leur exploitation. Si on plante 100 mètres de large sur 5 kilomètres de long des arbres au travers de la plaine, il ne faut pas que ce soit aux dépens de l'activité agricole. Il faut le démontrer. Il s'agit aussi de montrer que bien que ce ne soit pas urbain, ce lieu est écrit d'urbanité. Quand on est au bout du grand canal et quand on est au bord des paysages d'Île-de-France les plus beaux, comme l'est la plaine de Villepreux, on est une destination métropolitaine.

C'est pour cela que l'on s'est battu pour que la TGO passe par là et qu'il y ait une gare ici qui s'appelle La Plaine pour que l'on puisse à partir de là décider de prendre un vélo électrique ou un cheval et partir à la conquête des paysages dans les quinze ans qui viennent. L'enjeu, c'est aussi qu'il y ait des projets de mobilité dans la campagne qui fasse de la campagne une destination métropolitaine pour que cette campagne soit reconnue

par la ville comme indispensables à son projet. Voilà l'image que cela donne. Comment est-ce que l'on recouture l'ensemble pour que ce territoire agricole, qui était vraiment une sorte de désert à distance des villes et des urbains, redevienne un espace utile pour leur vie quotidienne ?

Un petit mot à ce sujet de Parcs 21. Il me semble que la plaine de Versailles, la plaine de Mont-Jean et le triangle vert, qui valent par leur valeur d'exemple et non pas par leur valeur d'exception, méritent d'être connectés en un Parc 21. 21 parcs ensemble qui méritent la même attention et les mêmes facilités qu'un parc naturel régional. Un parc naturel est célébré pour sa valeur d'exception. C'est si beau qu'il faut tout protéger. L'idée ici, c'est plutôt que chacun soit célébré pour sa valeur d'exemple et qu'ensemble, ils aient une échelle telle qu'à l'échelle métropolitaine ou à l'échelle régionale, on puisse considérer que même disjoints, ces lieux ont une qualité de parcs pour l'ensemble métropolitain.

Pour conclure, quelques exemples très courts parce que le changement d'échelle est intéressant. Amiens 2030, la métropole buissonnière. La Picardie, c'est cela. Vous le voyez très bien et c'est ce que l'on connaît tous. C'est une espèce de désert agricole sans fin. Or la situation urbaine d'Amiens, c'est celle-là. C'est une campagne habitée et plus de la moitié de la population, selon l'aire urbaine que l'on prend en compte, habite en dehors de la zone agglomérée tous les 2,5 kilomètres. C'est incroyable comme situation. C'est d'une beauté superbe. Les petites vallées habitées, qui sont des vallées sèches en Picardie, sont de cette qualité, mais sont en train de disparaître au profit d'une ville qui s'étant progressivement. La question qui se pose, c'est si ces situations urbaines ont une valeur. Est-ce qu'au nom d'une mobilité qui ne serait pas vertueuse, il faudrait condamner la campagne habitée pour faire le désert français ? Est-ce que le projet urbain d'Amiens peut se réinventer autour de la notion de métropole positionnaire sur cette situation, en renforçant ces pôles villageois à partir de leur situation existante ? Ou bien, est-ce qu'il faut abandonner la campagne pour faire le désert et étendre la ville ? Autour des trois thématiques qui seront habiter les villages, cultiver la proximité des villages et relier les villages entre eux, on peut inventer de nouvelles conditions métropolitaines qui soient une alternative à la ville extensive. Donc, on invente une échelle intermédiaire qui est celle des constellations villageoises où plusieurs villages ensemble peuvent inventer un projet à la fois agricole, mais aussi urbain et de services, qui fasse qu'ensemble, ils existent et que finalement, ce qui les tenait à distance et qui les obligeait à prendre la voiture pour faire 2 kilomètres soit désormais des espaces qu'ils puissent franchir à pied. Y compris avec l'agroforesterie et la replantation de haies et d'arbres d'aliments, la municipalité amiénoise est convaincue qu'elle va pouvoir relancer une économie autour de la filière bois en replantant sa campagne. C'est vraiment une alternative intéressante que l'on a testée sur des exemples. La chambre d'agriculture que l'on a rencontrée était d'accord sur le principe de réinventer une agriculture qui soutienne l'urbanité d'Amiens.

Dernière échelle, c'est celle de la métropole lilloise où il faut juste regarder successivement les deux images. L'agglomération lilloise, c'est Lille, Roubaix et Tourcoing. Autour de la ville, comme partout, il y a la campagne. Ce sentiment que la campagne est autour de la ville pose un problème, c'est-à-dire que la campagne est un ailleurs et que la ville n'assume pas cette proximité. L'image de droite nous montre l'inverse. Si l'on

considère que les rives de la Lys qui sont la frontière belge, avec les villes qui habitent cette rivière, ont autant de valeur que les villages qui constituent la rive de l'agglomération, c'est-à-dire que l'agglomération n'est plus un tout, mais une succession de situations urbaines et d'échelles villageoises, cette considération nouvelle installe d'un coup l'agriculture au cœur d'un vis-à-vis urbain et installe la campagne au cœur de la question urbaine métropolitaine. C'est un changement tout à fait important dont les élus se sont saisis. Voilà cette campagne telle qu'elle est aujourd'hui. Cette agriculture est d'une intensité incroyable et d'une diversité très grande. Donc, on peut véritablement la célébrer comme un parc. Mais c'est aussi une situation habitée et à partir de cette situation agricole, de cette condition habitée, mais aussi de la perméabilité que l'on réinvente sur l'agglomération lilloise, on peut inventer une nouvelle manière d'abriter le projet rural et le projet urbain. Au point même que les élus lillois considèrent que cet exemple peut être le premier exemple d'une reterritorialisation de la métropole qui s'agrandit puisqu'elle devient européenne. Plus elle s'agrandit et plus elle monte. Plus elle monte et plus elle s'éloigne de sa base et à partir des projets de territoires et des projets agricoles que l'on peut mener, on peut réinventer à partir de ces conditions locales une composition de territoire qui peut réinventer la reterritorialisation de nos métropoles.

Je vous remercie.

RIK VANDERERVEN

Avez-vous une réaction, Monsieur Labbé?

JOËL LABBE

Je vais faire très court parce qu'au vu de ce matin et de ce que l'on entend cet après-midi, si le rôle du grand témoin est d'apporter la contradiction, vous avez fait une erreur de casting parce que là encore, je vais avoir du mal à apporter une contradiction. Si ce n'est que par rapport à mes convictions, je suis très conforté derrière la volonté politique et le regard positif. Ce matin, c'était un rural, Monsieur Lonqueu, qui affichait à la fin de son propos la grande rencontre entre l'agriculture et la ville. Cet après-midi, c'est un urbain qui annonce la grande rencontre entre la ville et l'agriculture. Comment faire la synthèse ? La démonstration sur le terrain avec une prise en compte d'un aspect politique au sens le plus noble du terme est de démontrer que les choses sont possibles. Je trouve que cette intervention qui se complète avec celle de ce matin nous montre des possibles et des possibles qui sont généralisables, pas d'une façon démultipliée et en clonage, mais d'une façon adaptée aux territoires. Je reviens au projet alimentaire territorial. Quand on aura couvert notre territoire national, hexagonal et outremer, de projets alimentaires territoriaux, on aura changé complètement notre agriculture et la vie de notre monde agricole, et on aura réinvesti les espaces ruraux. Il y a plein d'avenir derrière cela.

RIK VANDERERVEN

Merci. Nous pouvons avoir un temps d'échange si vous avez des réactions, des questions ou des observations complémentaires.

DE LA SALLE

J'aurais une question concernant le premier projet que vous avez présenté sur le triangle vert. Comment au niveau des documents d'urbanisme, vous avez préservé l'espace

agricole et l'espace naturel, sans doute face à une pression forte pour l'artificialisation au niveau du commerce et de l'habitat ? Je sais que vous n'aimez pas le mot « préservation », mais tout de même, comment avez-vous traduit ce souci de préservation au sein des documents d'urbanisme et est-ce que le périmètre du triangle vert correspond au périmètre d'un document d'urbanisme ?

RIK VANDERERVEN

On prend plusieurs questions à la fois. Comment cela s'est traduit par rapport au triangle résultant en termes de préservation ? Est-ce que la pression foncière a pu être freinée ?

OLIVIER MICHARD

Bonjour, Olivier Michard, chargé d'études environnement et paysages à la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement du Val-de-Marne. J'avais deux questions concernant la plaine de Mont-Jean. D'abord, vous avez parlé de Mont-Jean Parc 21 et je voulais savoir qui étaient les commanditaires. Qui gère ce projet à l'heure actuelle ? Par ailleurs, je fais le lien entre le triangle vert et la plaine de Versailles. Si j'ai bien compris, vous avez dit que la plaine de Versailles, cela ne marchait pas très bien parce que l'on avait une protection, mais pas de projet. Pour la plaine de Mont-Jean, je pense que c'est un peu l'inverse. On a un projet, mais il n'y a pas de protection à part ce qu'il y a sur le document d'urbanisme zonage N qui concrètement ne peut pas tenir puisqu'en ce moment, il y a de la consommation qui est prévue sur cette plaine. Qu'est-ce que l'on peut avoir comme protection ? Est-ce que la bonne solution, ce n'est pas justement de savoir combiner protection et projets ? Est-ce que ce n'est pas le duo gagnant ?

RIK VANDERERVEN

La deuxième partie rejoint la première question sur les outils de préservation de ces espaces.

DE LA SALLE

Moi, je m'interroge sur la façon dont vous avez réussi à travailler avec plusieurs communes sur un projet tel que Marcoussis. Est-ce à dire que vous avez ponctué les projets particuliers que vous avez montrés sur l'ensemble des communes, justement pour emporter tous les élus avec vous ?

RIK VANDERERVEN

On vous laisse répondre à cette première série de questions.

THIERRY LAVERNE

Comment on maîtrise le foncier ? Cela a été vraiment le seul combat. Quand je me suis intéressé à la question du triangle vert, d'abord comme élu de Marcoussis, le leitmotiv était pour moi de considérer la campagne riche de la ville d'excellence. Autrement dit, quand on considère que la campagne ne vaut rien, la ville peut faire n'importe quoi au motif que c'est mieux que rien et cela produit le pire que tout qui est l'étalement urbain. A partir du moment où la ville reconnaît la campagne qui est effectivement indispensable à la ville, la ville doit d'un coup faire très attention à ce qu'elle produit à la place de cette campagne s'il avait l'audace de pouvoir y prendre place. Cela a été pour moi le début du travail. On n'était pas encore dans cette conscience de la responsabilité alimentaire et de

la disparition des terres fertiles. C'était il y a vingt ans. Le premier combat, c'était celui-là. C'était véritablement d'en finir avec cette espèce d'indigence incroyable qui faisait que l'on pouvait faire n'importe quoi dans la campagne parce que l'on la déconsidérait.

Ensuite, on a fait travailler des étudiants, notamment de l'école de Versailles, et on a inventé une ZAA qui était une sorte de préfiguration d'une ZAP, zone d'agriculture protégée. A l'époque, une ZAP, c'était une déclaration de guerre vis-à-vis des propriétaires et on ne voulait pas de guerre. On voulait l'adhésion à un projet. Donc, la ZAP n'était pas la bonne manière d'y aller. On a donc fait une ZAA avec les agriculteurs en considérant les contours d'un territoire agricole qui devait demeurer pour que l'agriculture puisse perdurer. Cela a été fait. Ensuite, pour éviter cette guerre, on a eu cette chance incroyable avec l'initiative de notre projet que la région comprenne que les prises qu'elle avait établies pour défendre les forêts et l'espace naturel devaient être étendues aux espaces agricoles. Donc, le PRIF est venu à la rescousse du projet et aujourd'hui, l'ensemble du territoire agricole du triangle vert est « PRIFé » et ce PRIF nous permet d'avoir cette maîtrise foncière. Non pas par les PLU, même si aujourd'hui, les PLU se sont conformés aux PRIF parce que l'obligation des communes qui veulent entrer dans un PRIF, c'est qu'ensuite, leurs documents d'urbanisme soient compatibles avec le PRIF. Le PRIF est une initiative de la région par l'agence des espaces verts et c'est un superbe outil qui a permis à la région de démontrer que sa ceinture verte était en fait une ceinture agricole.

Au sujet de Mont-Jean, j'ai été très vite. Ce qui a marché sur le triangle vert, c'est qu'il y avait une implication et un engagement. Donc, tout le monde poussait. A Mont-Jean, toutes les conditions sont réunies pour faire un projet. Sauf que personne n'en veut. On n'a pas du tout réussi à trouver sur Mont-Jean une gouvernance qui fasse, alors que la situation est incroyable... On est à 300 mètres d'une ville et on peut faire des espaces agricoles et la vitrine du renouveau du savoir-faire maraîcher francilien. Les pépinières de Paris peuvent s'étendre et inventer un sacré projet vert pour réinventer Paris. Avec l'eau de Paris, on peut aussi trouver le moyen de réinventer un projet écologique sur la restauration de l'ancien Ru enterré. Le problème, c'est que contrairement au triangle vert, il n'y a personne qui porte. Il y a trois communes qui s'embrassent sur la bouche pour ne pas se tirer dans le dos. Il y en a un qui voudrait urbaniser, l'autre qui voudrait ne rien faire et le troisième qui ne sait pas très bien. Il manque véritablement la volonté politique et la responsabilité politique de se dire « à cet endroit, on ne peut pas ne pas être porteur de ce projet ». Il n'y a pas cela parce que l'on est à cheval sur le département. Il y a l'établissement public d'aménagement d'Orly-Rungis-Seine Amont qui voudrait y mettre 30 000 logements. La question des territoires, c'est la responsabilité limitée des territoires, mais aussi leur capacité limitée à supporter les projets que l'on veut leur imposer. On ne travaille plus tellement sur Mont-Jean, mais sur la périphérie pour montrer qu'il y a beaucoup de gisements de logements qui peuvent être utilisés avant de construire 30 000 logements sur la plaine. D'autant plus que c'est sur un horizon tel que ce n'est pas la peine de zapper aujourd'hui pour dans trente ans, alors que l'on peut trouver des réponses progressivement sur les trente ans sur des territoires urbains que l'on peut recycler dans les zones d'activité ou les zones de bureaux existantes.

La plaine de Versailles, c'est surtout un territoire qui était à l'écart et qui n'était pas perçu par les urbains comme leur jardin. On y a mis la station d'épuration. On y a mis tout ce dont on ne voulait pas comme dans toute campagne que personne ne désire. Aujourd'hui, il s'agit de voir comment à partir de cette situation, on peut réparer avec les acteurs. On refait la station d'épuration. Comment est-ce que l'on la recompose pour qu'elle participe du jardin ? Il y a la voie ferrée qui va de nouveau être remise en service. Comment la faire passer et comment faire en sorte qu'elle réinvente une figure paysagère ? Il s'agit de faire en sorte que l'ensemble de ces projets d'aménagement renforce la qualité même de cette campagne comme étant une destination de la ville que l'on ira visiter pour ses activités et pour ses produits, mais aussi parce que ce sera un espace de récréation pour la ville.

Comment est-ce que l'on répartit le projet du triangle vert ? C'était la troisième question. Il y a toujours une confusion là-dessus. L'association du triangle vert, c'était un président. Maintenant, c'est une présidente. C'était un président, une chargée de mission et une vice-présidente. C'était donc trois personnes. Il y a toujours eu une confusion de la part des communes qui considéraient que comme le triangle verre existait, cela les exonérait de leurs responsabilités agricoles et elles se reposaient sur ce triangle vert pour tout faire à leur place. On a eu de cesse pendant les dix ans de ce projet d'expliquer aux communes que le triangle vert, c'était cinq triangles verts et que chaque commune portait ses projets. D'ailleurs, le triangle vert n'est qu'une association loi 1901, ce qui a permis aux communes de droite et de gauche de se rassembler. Sinon, elles ne seraient jamais venues ensemble sur un projet. Mais donc, cela ne donne aucune autorité au triangle vert pour faire quoi que ce soit à la place des communes. Les communes riches de projets font de sacrés projets et les communes qui ne font rien sont en attente de projets. On n'est pas des distributeurs de projets. On est plutôt des monteurs de projets, des monteurs de cohérence et des montreurs de projets dans la mesure où si des projets des communes sont éligibles au triangle vert, on peut aller chercher des subventions qui font que les projets peuvent se mettre en place. Le triangle vert, c'est cinq projets de communes rassemblées par un projet collectif, mais qui sont seulement rassemblées par ce projet qui ne se substitue pas aux projets des communes.

RIK VANDERERVEN

Est-ce qu'il y a une ou deux dernières questions, avant de passer au sujet suivant ?

DE LA SALLE

On a beaucoup parlé d'étalement urbain et du lien entre la ville et les parties agricoles. Au sein des espaces agricoles aussi, il y a des urbanisations. Certaines sont nécessaires à l'activité agricole. Or souvent la question du paysage et cette question des fonctionnalités de l'espace agricole sont plutôt antagonistes. On a du mal à concilier ces deux enjeux et la façon dont cela se traduit dans les règlements. Même si la base, c'est le projet, les élus ont souvent besoin d'être accompagnés pour réglementer les choses et pour trouver le bon équilibre entre ces deux enjeux. Je ne sais pas si c'est une question à laquelle vous avez été soumis. J'imagine que oui, quand on élabore un document d'urbanisme.

THIERRY LAVERNE

Pas vraiment sur les territoires où les exploitations en place n'ont pas besoin de construire pour justifier de s'y installer, même les nouveaux qui arrivent. D'ailleurs, c'est quelque chose d'amusant. Au début, on pensait que ce projet était une gageure, mais finalement, on s'aperçoit que la réussite du triangle vert fait que tous les jours, on a des demandes de

nouveaux agriculteurs qui veulent s'installer. Donc, quand on dit qu'il n'y a plus personne pour exploiter et que de toute façon, c'est mort, c'est faux. Si l'on annonce la finalité, cela existe encore. Ce n'est pas la réponse à la question. La réponse à la question, c'est que l'on n'a pas été confronté à la nécessité de construire. En région parisienne, c'est la recrudescence des centres équestres qui pose problème en termes de détournement des terres agricoles. Sinon... On a par exemple construit un hangar pour Marco Mascetti. Il était indiscutablement nécessaire à son exploitation. Il est au cœur de son exploitation entre ses pommiers et ses poiriers. Cela ne pose de problème de paysages à personne. J'ai l'impression que la question du paysage, c'est juste de s'assurer en permanence que ce que l'on fait produit de la valeur pour l'ensemble. Si à un moment, on pense que le fait qu'un agriculteur qui a besoin d'un siège d'exploitation produit plus de nuisances que le fait que l'agriculteur soit là, c'est un vrai problème. C'est un choix. Je pense que si l'on comprend véritablement le fonctionnement systémique de l'ensemble, la question de la construction, à condition bien sûr que l'on ne soit pas dans le détournement de la question du droit à construire, doit à mon sens pouvoir trouver sa place.

RIK VANDERERVEN

Est-ce qu'il y a une dernière question?

PASCAL AUBRY

Ce n'est pas vraiment une question. Pascal Aubry, je suis paysagiste concepteur comme dit la loi. Je suis également enseignant à l'école du paysage à Versailles. Je voudrais remercier Thierry, qui est un ami, de ne pas mésuser du mot « paysage ». Thierry a très peu prononcé le mot « paysage » et beaucoup prononcé le terme de projets de territoire. Ce matin, quand j'ai vu sur une des diapositives projetées « l'agriculture façonne le territoire = création de paysages », j'ai failli sortir de la salle. Parce que l'on ne peut plus dire cela aujourd'hui. On ne peut pas dire que façonner le territoire, c'est créer des paysages. Il y a un tout petit décalage culturel à assumer entre les deux. C'est vrai que notre définition du paysage, retenue de la Convention européenne, ne nous aide pas trop lorsqu'elle dit « portion de territoire tel que perçu par les populations ». Je pense que cela nous pose le problème de la perception qui n'est jamais cerné. Qui n'est jamais évaluée. Parce que cette perception, il faudrait qu'elle soit exprimée pour pouvoir être évaluée. Thierry nous montre comment au travers d'un projet de territoire, on fait du paysage, mais au travers d'une notion qui serait la valeur et le désir. Je dirais volontiers que le paysage, c'est le territoire tel que désiré par les populations. Ce qui suppose un investissement, bien évidemment. Je ne sais pas ce que tu en penses.

THIERRY LAVERNE

Merci, Pascal, de cette question. C'est vrai que j'ai tenté de parler de paysages, mais je suis finalement le paysagiste qui en parle le moins parce que chaque fois que je parlais de paysages, on me prenait soit pour le défenseur d'un lobby, soit comme présentant une espèce de luxe que l'on ne pourrait pas s'offrir. Donc, j'ai abandonné la question du paysage et on fait du paysage sans en avoir l'air comme Monsieur Jourdain. Je voulais juste revenir sur deux notions qui me paraissent importantes. Quand on parle de la vallée de Marcoussis qui est un endroit incroyable parce qu'il y a une unité de lieu, une unité de temps et une unité d'action. C'est-à-dire que tout ce que l'on embrasse du regard appartient à la commune. La géographie est telle que finalement, on ne peut pas

reprocher aux autres, à part les lignes à haute tension et l'autoroute, le projet que l'on produit. Ce qui nous met chacun devant nos propres responsabilités en tant qu'élus, en tant que citoyens ou en tant que professionnels. Au début, j'essayais de parler de la vallée de Marcoussis et des paysages de Marcoussis et tout le monde s'en fichait. Quand on est arrivé dans le projet par les jardins de la solidarité, Les Jardins de cocagne, on est entré dans la question du territoire et du paysage induit, mais pas comme une fin en soi. On est entré dans cette question-là par la question du jardin. Le paysage entretient une distance avec la question du territoire qui exonère souvent les gens en les installant comme des spectateurs impuissants, c'est-à-dire que l'on aime le paysage ou que l'on ne l'aime pas, mais rarement où il faut. Il faut l'expression d'une pédagogie dont vous parliez ce matin pour que face aux paysages, on ait conscience qu'il est produit et que l'on le produit. Souvent, vis-à-vis des élus, on est dans la situation où parlant de paysages, on a l'impression que c'est une carte postale et que cela les exonère de toute responsabilité. Quand on entre dans la question du jardinage, c'est une relation physique à l'espace. C'est une relation de consommateurs avec le territoire. D'un seul coup, quand on passe du paysage au jardin, on remet les personnes dans un rapport distancié, un rapport physique et donc actif par rapport à la question du territoire. Finalement, je pense donc que rentrer dans cette question de territoire au travers de l'idée du jardin est vraiment plus fertile pour nous que rentrer par la question du paysage. C'est mon sentiment.

RIK VANDERERVEN

Merci. Je n'ai pas l'impression que ce matin, on était très éloigné de cette démarche puisque les portes d'entrée des différents projets qui ont été présentés, par rapport en particulier au secteur agricole, c'était soit la qualité de l'eau, soit des démarches économiques. Au final, ils nous ont présenté des paysages induits.

THIERRY LAVERNE

Je suis d'accord avec vous. D'ailleurs, à un moment donné, il y a eu une discussion sur cette question qui nous a quand même un peu cassé la tête et qui est de savoir si les paysans sont les jardiniers du paysage. On a perdu quinze ans avec cette histoire. La question n'est pas là. La question est d'arriver à prendre conscience que chacun dans nos actions quotidiennes, que l'on soit professionnel ou habitant, on produit le paysage et l'agriculteur produit le paysage de la campagne. C'est indiscutable. Après, qu'il choisisse de le produire comme un exploitant ou qu'il choisisse de le produire comme un jardinier, chacun son projet et à un moment, peut-être que la question de l'intérêt public peut se poser. On peut quand même, et je conclurai là-dessus, s'interroger sur cette question. On a le code de l'urbanisme qui fait que dans une ville, on n'a pas le droit de faire n'importe quoi puisque le fait d'habiter ensemble implique que chacun est responsable des autres et quand on construit un immeuble, il y a une question de prospect et d'éclairement. Sur les Champs-Elysées, il n'y en a pas un qui aura le droit de monter une tour parce que le vélum est installé à une cote constante. Dans la campagne, quand on dit des choses comme cela, on nous dit « attendez, c'est un espace de liberté, vous n'allez pas nous enquiquiner ». Donc, cette question de la campagne qui dessert une activité privée, mais dont l'on n'a pas réussi à énoncer les conditions de l'intérêt public de cette activité privée, que l'on exploite 5, 50 ou 500 hectares... On fait de l'activité privée. Qu'est-ce que l'on produit ? Comment on le produit et quels rapports cela a avec l'intérêt public ? Comment est-ce que l'on est juste exploitant ? Par exemple, la SNCF est exploitante du réseau RFF. Le réseau RFF, c'est le patrimoine et l'exploitant a simplement une concession. Cette question de l'intérêt public et du code du ruralisme qui devrait réinventer les conditions de l'intérêt public, qui n'entravent pas du tout la liberté de l'agriculteur, mais qui font qu'à un moment, il n'a pas l'impression de travailler tout seul, mais de travailler pour l'ensemble, d'être solidaire pour la ville et d'être dans un projet d'intérêt public parce que la région ou le département ont énoncé les orientations qu'ils souhaitaient pour leurs territoires ruraux, ce serait vraiment une manière que l'on aurait de réinventer cette remise en discussion de collectivité et de projet qui sont aujourd'hui trop séparés.

RIK VANDERERVEN

Belle conclusion. Cette question ne s'oppose pas qu'au seul secteur agricole. C'était le sujet du jour, mais je tiens à le dire parce que je suis quand même du ministère de l'Agriculture.

THIERRY LAVERNE

C'est un encouragement. Ce n'est pas du tout un reproche.

RIK VANDERERVEN

C'était une boutade. On peut en tout cas vous applaudir pour cet éclairage très précieux et ces exemples concrets. On voit bien toute la difficulté entre protection, préservation, projet de territoire... Ce sont des choses qui sont compliquées et très intéressantes. La séquence suivante est dans le prolongement, sur comment à l'échelle du territoire, on peut mettre en place une démarche paysagère.

THIERRY LAVERNE

Si je peux me permettre, allez voir le jardin agricole de la France à l'exposition universelle de Milan. C'est le seul pavillon qui parle véritablement de la question « nourrir la planète ».

RIK VANDERERVEN

Il y a d'ailleurs une implication très forte du Ministre Stéphane le Foll. Le sujet suivant, c'est donc la démarche territoriale : « le projet Laboratoires paysages viticoles » et nous accueillons Carine Herbin qui est chargée de projet paysage et du réseau international paysages viticoles. On a pris beaucoup d'exemples autour de la vigne aujourd'hui et c'est heureux. Il était prévu que Samuel Auray participe également à cette conférence, mais je crois savoir que son épouse attend un heureux événement. Cela s'est même fait ce matin. C'est une excellente nouvelle, peut-être la meilleure nouvelle du jour. A vous la parole. Je vous remercie de votre intervention.

DÉMARCHES TERRITORIALES: LE PROJET LABORATOIRES PAYSAGES VITICOLES ET EXPÉRIENCE AU MONT BROUILLY

CARINE HERBIN

CHARGÉE DE PROJET PAYSAGE ET DU RÉSEAU INTERNATIONAL PAYSAGES VITICOLES, INSTITUT FRANÇAIS DE LA VIGNE ET DU VIN

CARINE HERBIN

Merci aussi de nous permettre de présenter ces travaux (nous en sommes fiers collectivement) et pour les personnes que je vais relayer aujourd'hui, dont Samuel qui ne peut être là.

Je vous présente le projet Laboratoires paysages viticole que l'on a appelé de cette façon et qui a traité de la gestion des paysages viticoles à l'échelle des territoires, où la prise en compte des paysages par les territoires viticoles dans ces itinéraires à la fois techniques, économiques et environnementaux a l'objectif de renforcer l'ensemble des démarches qui font projet et objet de ces démarches et en particulier qui peuvent aider à l'agro-écologie, à la valorisation des produits, valorisation oenotouristique, la qualité de vie dont l'on va parler aussi et les aspects culturels et patrimoniaux. Ce projet constitue globalement un enjeu de développement durable des territoires et des terroirs viticoles.

En cadrage, on parle de démarches paysages et on va rappeler le cadrage de la Convention européenne du paysage dont on a parlé tout à l'heure sur la définition du mot même de paysages. Là, c'est sur la gestion du paysage. C'est important de le signifier à chaque fois. Y compris pour nous, pour expliquer vis-à-vis de la profession viticole et de l'ensemble des acteurs de ce que l'on entend par le mot « gestion des paysages ». C'est sur cette définition que l'on s'entend et que l'on arrive à faire discuter et participer les acteurs d'un projet sur un territoire. Je vous laisse la lire quelques secondes si vous ne la connaissez pas. Ce sont vraiment des mots et des idées très importants sur lesquels on s'appuie.

Une fois dit, comment le mettre en place? C'est bien la question que l'on avait et à laquelle on se confrontait. Comment mettre en place une démarche paysagère à l'échelle d'un territoire viticole et aussi, comment l'évaluer? Comment évaluer celle qui est déjà mise en place et celle que l'on va mettre en place? On a des exemples, mais on sait aujourd'hui qu'un certain nombre de démarches paysagères viticoles sont en cours de réalisation ou déjà terminées. Elles sont reconnues de qualité pour leurs démarches et pour leur gestion de cette démarche. Je cite le réseau international paysages viticoles avec l'image du dernier membre qui est la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, territoire au nord de Montpellier. Ce sont des démarches qui sont reconnues de qualité pour leur mise en place et ce sont des démarches volontaires qui réunissent l'ensemble des acteurs du territoire. Donc, pas seulement la profession viticole. Ce sont des acteurs économiques, de production et de l'environnement. A la fois les collectivités territoriales, les organismes économiques, les universités et les laboratoires qui sont ensemble engagés dans un projet à partir d'un diagnostic paysager concerté et validé et un accord collectif de l'ensemble des parties prenantes sur des objectifs de qualité paysages, assortis

obligatoirement d'un plan d'action et de sa conduite. On a beaucoup parlé ce matin d'animation et aussi à partir de quand véritablement, un projet existe. Il existe à partir du moment où l'on mobilise à la fois des personnes, mais aussi où l'on finance ces personnes. C'est ce type de démarches qui est aujourd'hui reconnu, qui existe, qui fonctionne et qui est sur le principe apparenté au plan de paysages.

Néanmoins, malgré ces expériences que l'on connaît, que l'on suit et que l'on accompagne, il y a un besoin important de cadrage et de formalisation du processus général qui peut paraître complexe. Il y a également un besoin d'outils et d'accompagnement. Même les structures qui ont commencé ont toujours besoin de se renouveler et de progresser pour passer des étapes. J'anticipe un peu sur le contenu. Notre objectif final à nous institut, c'est aussi et surtout de dynamiser cette gestion et de dynamiser aussi ces actions et ces volontés qui peuvent être émises à un moment donné et qui parfois ne peuvent pas aboutir faute d'accompagnement ou d'outils.

Pour répondre à la question comment faire, l'institut français a déposé un projet national de recherche que l'on a appelé laboratoires paysages viticoles. On l'a présenté au fonds de financement recherche et développement de FranceAgriMer qui nous a aidés pour la mise en place de ce projet et son financement. Ce projet est constitué de la création d'une méthodologie de gestion des paysages viticoles, des tests de cette méthodologie sur quatre régions viticoles, d'un outil d'évaluation des démarches paysages pour répondre à la question initiale et d'un suivi de la réalisation des démarches paysages viticoles en cours. Cela veut dire que chacune des quatre parties se construit et se nourrit des autres. Sur 18 mois, le projet a mobilisé quatre régions viticoles : le BIVB pour la Bourgogne, le bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne; l'union des vignerons du Beaujolais; l'ODG, l'organisme de défense et de gestion dont l'on a parlé ce matin, Costières de Nîmes ; le syndicat des vignerons réunis des Côtes-du-rhône ; un bureau d'études de territoires et paysages et un comité de pilotage qui réunissait Gilles Flutet pour l'INAO, Monique Toublanc pour l'école nationale supérieure du paysage de Versailles ; pour le CNRS laboratoire LADYSS, Aline Bochot; pour le CEZ de Rambouillet, Lamia Latiri-Otthoffer; et la personne en charge à l'époque au niveau du ministère de l'Agriculture, c'était Françoise Pelissier et Régis Ambroise.

C'est important à signaler parce que l'on nous l'a demandé au niveau projets, d'avoir véritablement une assise avec plus que des témoins, un comité de pilotage que l'on a rendu actif. On a travaillé et on a construit avec les territoires et aussi le comité de pilotage.

Ce projet s'est inspiré des échanges et des retours d'expérience de chaque laboratoire. Des outils spécifiques que l'on avait produits collectivement de façon transversale au niveau paysage et agriculture, des expériences que nous avons, nous IFV, en suivi du réseau international paysages viticole et du bureau d'études territoires et paysages. Enfin, d'un rapport que l'on avait identifié au niveau des travaux autour de la Convention européenne du paysage : « paysages et territoires, le processus de gestion des paysages », un travail réalisé pour la sixième conférence du conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage. Il structurait et également justifiait et légitimait vis-à-vis de notre profession viticole et des financeurs une réalité, une méthodologie et un intérêt sur ce

sujet. Enfin, on a vu structurer le projet à partir d'entretiens individuels. Les entretiens individuels ont été faits par laboratoire, donc par partenaire, à partir d'une grille semi-directive à destination, à chaque fois et de façon séparée, du président de la structure (soit un bureau interprofessionnel soit un syndicat). On les a interrogés séparément, individuellement, pour connaître à la fois leur vision, l'ambition qu'ils avaient et les moyens pour essayer de cerner le projet et d'avancer un peu plus loin. A la fois sur le président et sur le directeur, c'est-à-dire la personne qui est derrière la structure, et enfin, la personne qui était identifiée pour mettre en place son propre projet puisque chacun a son propre projet sur son territoire.

Cela a été important et fondateur cette première étape puisque cela nous a vraiment montré qu'il y avait une nécessité, en amont d'un objectif ou d'un résultat particulier attendu, d'élaborer la vision de l'organisme sur le long terme qui n'était pas forcément imaginée ou pensée. Ensuite, d'avoir une cohérence avec la vision et les orientations qui peuvent être définies. Cela a aussi permis d'insister et ça, c'est une ouverture du monde viticole d'une façon générale, sur le caractère territorial de la démarche, c'est-à-dire partagé. Il est nécessaire aussi de montrer qu'il fallait faire partager le plus possible en amont du projet l'ensemble des acteurs du paysage et des autres secteurs qui peuvent être concernés sur le territoire qui ne traite pas uniquement de la viticulture. À partir de ces enseignements, on a décidé de structurer le projet initial de chacun selon une trame que l'on leur a proposée et qui a constitué le conseil stratégique et la feuille de route qui s'est ensuivie et que nous avons suivie au fur et à mesure des 18 mois. On était d'accord avec eux. Ils étaient d'accord aussi sur un contenu et sur des étapes que nous avons suivies de façon régulière et qui ont aussi servi de cadre aux outils que je vais vous montrer ensuite.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des points, on a institué un peu de force les visites de terrain collectives, déjà entre nous. Plutôt que de faire uniquement des comités de pilotage en salle, on a obligé des visites de terrain collectif à l'occasion des comités de pilotage et qui ont permis de partager la dimension réelle des projets entre nous et en élargissant à chaque fois par le laboratoire aux autres acteurs autour d'un thème qui était propre aux territoires. Cela a pu être lourd, l'environnement, la mobilisation... Ces moments ont permis d'avoir un côté qui nous a échappé, mais qui a produit quelque chose et qui a produit aussi le projet global. Lorsque l'on a commencé ce projet, on ne savait pas du tout quelle forme il allait prendre. On savait jusque l'on avait une contrainte de délais et qu'il fallait que l'on arrive à produire une méthodologie.

La première action du projet a été une typologie des démarches des paysages viticoles à partir des projets que l'on avait en place. On a conceptualisé cette démarche qui a été structurée à partir de dix questions balises issues des interviews, dont je vous ai parlé précédemment et qui couvrent le processus de gestion, et qui prend en compte la réalité opérationnelle de chacun des laboratoires et de la dynamique que l'on observait sur chaque démarche entreprise. La typologie, on l'a articulée en quatre stades progressifs identifiés parmi les laboratoires. On a quatre stades : stade initiation, stade démarrage, stade déploiement et stade confirmation. Chacun donne un certain nombre d'étapes et de réalisation. La première, c'est l'initiation. En amont véritablement d'une démarche, cela correspond au premier échange entre les acteurs et aux réflexions qui permettent au

porteur de projets, parce qu'il en faut un pour avoir une démarche et une réalisation, de positionner sa démarche viticole et de la formaliser pas un inventaire et un audit interne des actions et de l'existant sur son territoire.

La deuxième partie qui est véritablement le stade de démarrage, cela illustre le lancement de la démarche par le porteur du projet et là, véritablement, on identifie et on met en place les moyens dédiés, la réalisation des études préalables nécessaires à la connaissance et au diagnostic paysage, la définition des objectifs paysagers et les plans d'action et les premières réunions d'échanges et la communication. C'est ce que je vous disais. On avait vu vis-à-vis des porteurs de projets, qu'il fallait intervenir et avoir une vision en amont. Dès le démarrage, on doit aussi intégrer l'ensemble des acteurs du territoire.

Le stade déploiement, c'est sur la base des études préalablement réalisées. On arrive à mettre en œuvre les actions que l'on a identifiées précédemment et on peut aller jusqu'à la contractualisation des démarches au travers de charte paysagère et la reconnaissance de démarche vis-à-vis de ce type de démarche paysagère comme le réseau international paysages dit Charte de Fontevraud.

Le dernier stade, c'est le stade confirmation qui équivaut à l'appropriation de la démarche sur l'ensemble du territoire et à plus fine échelle sur celle de l'exploitation. Pour les quatre cas de laboratoire, on a été jusqu'à la plus fine échelle de l'exploitation qui nécessite une acquisition de connaissances et de compétences mobilisées en diffusion importante.

Les dix questions, je vais en parler avec la suite. La troisième partie, c'est un outil en ligne. Cet outil est en ligne. L'adresse n'est pas forcément lisible, mais il y a des brochures que je vous donnerai à la fin. Cet outil est en ligne. C'est un outil d'autoévaluation des démarches qui s'appuient sur le questionnaire dont je vous ai parlé avec dix questions. Ce sont des questions simples. En cinq ou dix minutes, on peut répondre. Si l'on ne sait pas, on peut répondre que l'on ne sait pas. Cela fait aussi partie du traitement du questionnaire. Les questions traitent des objectifs de la démarche, de la plus-value attendue, des moyens humains dédiés à l'animation, du réseau de partenaires viticoles engagés (c'est important qu'au niveau de la profession, il y ait une structuration et un réseau qui fonctionne), des modalités d'intervention terrain, de la nature de la participation des partenaires, de la formulation et de la communication de la démarche paysages, du pilotage de la démarche et du budget dont l'on dispose.

Ces dix questions sont triées et sont une condition nécessaire et obligatoire pour se situer dans une des quatre étapes. Ensuite, vous êtes situés dans un des quatre stades. Sur un format A4, vous avez deux parties. Une partie, ce sont les conditions de la faisabilité à remplir pour pouvoir actionner sa démarche. L'autre partie, ce sont les étapes à réaliser. Sachant qu'il y a des recommandations assorties qui sont développées dans le guide méthodologique associé. Ce guide sera déposé après sur les tables. C'est ce qui correspond à la question à laquelle on pense avoir répondu.

Ce guide est à destination des organismes qui souhaitent organiser ou approfondir une démarche de gestion des paysages viticoles. Cela peut être la profession viticole, mais cela peut être aussi des communautés de communes, des collectivités territoriales ou autres qui ont une action et un projet sur ces territoires. C'est illustré à chaque fois des

témoignages, des échanges et des retours d'expérience que l'on a suggérés et structurés pour avoir un ensemble de réponses à différents stades d'évolution des démarches. Il y a cinq parties. On reprend la faisabilité de la démarche et les principes de base. Ce sont véritablement ces 18 mois qui nous ont guidés sur la structuration. On n'a pas fait un processus de gestion linéaire parce que ce n'est jamais linéaire de toute façon. On a véritablement insisté sur ces parties, faisabilité de la démarche et principes, les outils que l'on peut avoir avec la description et le chiffrage dès que c'était possible.

La deuxième partie, c'est la coordination et l'animation de la démarche. Je l'ai déjà dit, mais c'est véritablement un point très sensible et un véritable outil essentiel pour la mise en œuvre. Ensuite, il y a la partie de l'engagement à la mise en œuvre. Ces engagements sur un territoire et la mise en œuvre. C'est plus de la gestion de projets, mais cela fait partie des outils pratiques tangibles qui étaient nécessaires et qui étaient demandés. Ensuite, il y a la partie labellisation de la démarche et en dernière partie, les réalisations de chacun des laboratoires sur ces 18 mois. Cela figure également dans ce guide. Le premier, c'était l'initiation. C'est le BIVB, bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne. Il n'est pas en prise directe avec la profession puisqu'il est en support technique pour ce projet. Le deuxième, ce sont les Côtes-du-rhône qui étaient en phase de démarrage. Le troisième, c'est l'UVB en phase de déploiement et en confirmation, les costières de Nîmes. C'est un petit quatre pages sur les guichets, les façons de procéder, etc., vraiment le B.A.ba pour les syndicats. Le diagnostic paysage pour Côtes-du-rhône fin 2014. Depuis fin 2014, ils ont réalisé leurs plans d'action et le 2 juillet, ils signent leur charte au niveau local, c'est-à-dire l'engagement véritable avec l'ensemble des acteurs pour la mise en place. Une personne a déjà été recrutée pendant ce projet et maintenue pour suivre ces actions. La troisième partie, c'est l'union des vignerons du Beaujolais. C'est plus de la sensibilisation et de l'information pour le déploiement vis-à-vis de la profession viticole. Ils ont produit des outils et un film qui va sortir cette année.

Une action importante, que Samuel a suivie, a été faite sur le Mont Brouilly qui fait partie du réseau « paysages viticoles ». Il y a un lien et un film qui a été produit. Il s'appelle « Changer le paysage ». Vous ne le voyez pas là, mais il est dans la brochure. Vous le trouverez sur YouTube. Il a été fait avec le CAUE 69, avec les vignerons du Brouilly et du Côte de Brouilly et également avec l'école de Versailles, avec une action terrain, une mise en place et un aménagement du Mont Brouilly par les étudiants sur deux périodes de deux semaines et en réalisation avec la population pour la mise en place de cet aménagement, qui est un aménagement de la petite colline qui est plutôt à un aménagement écologique, de préservation et la mise en valeur, mais qui a été fait aussi avec les professionnels de la viticulture et les populations qui sont juste en dessous de ce mont qui fait partie du périmètre du réseau.

Enfin, le dernier exemple de confirmation, c'est-à-dire que l'on passe à l'échelle de l'exploitation viticole. Une charte a été faite pour gérer les paysages à l'échelle de l'exploitation. Cela se met en place depuis le début de l'année. Sur un certain nombre de critères qui leur sont propres a été défini un classement de trois stades pour les exploitations : démarrage, déploiement et confirmation sur une douzaine de critères environnementaux, écologiques, de gestion et de bonnes pratiques.

Voilà ce que j'avais à vous présenter.

RIK VANDERERVEN

Merci beaucoup. Je pense que l'on peut vous applaudir et saluer l'ensemble de ce travail et tous ces livrables, comme on dit dans notre jargon, tous ces outils sur lesquels vous avez travaillé. Monsieur Labbé, avez-vous une réaction à chaud ?

JOËL LABBE

Je suis impressionné par cette présentation et le côté extrêmement technique de quelque chose que je découvre. C'est un vrai travail méthodologique qui est ensuite adapté à chacun des territoires. Il est important que chaque territoire puisse avoir un paysage qui soit son essence. La question que je me posais, c'est pourquoi nous en sommes là avec cette nécessité de conceptualiser. Que ce soit les vignobles français, que l'on aille en Grèce ou en Italie, les paysages étaient autrefois harmonisés de façon totalement aléatoire. C'est quelque chose qui me dépasse. J'admire ce travail, mais il me manque quelque chose pour que je puisse tout comprendre. Je m'explique très mal. Je dois être un peu fatigué. Vous avez parlé de films. Je pense que certaines certains d'entre vous l'on vu puisque l'on parle usiniers et paysages viticoles et que c'est au cœur du sujet aujourd'hui et que cela a son importance. Je veux parler du film Pésistance naturelle qui est sorti l'année dernière. C'est un film de Jonathan Nossiter qui avait écrit Mondovino par le passé. J'ai vu dans ce film des panoramas de paysages. C'est en Italie et les images sont tellement bien faites que l'on a l'impression de sentir les odeurs.

En tout cas, bravo et merci. Je vais vous laisser la parole parce que je suis un peu sec sur le sujet.

CARINE HERBIN

Merci, je vais essayer de répondre à votre questionnement. On n'a pas conceptualisé puisque chacun produit son projet. Jusqu'à présent, la profession ne s'en emparait pas puisque c'est un sujet qui est partagé. Donc, on le montre, mais on ne s'en emparait pas forcément pour une véritable action. Il s'agit donc de montrer que le paysage peut aussi faire partie d'un développement économique, d'un projet environnemental et de toutes les facettes d'un projet. Il s'agit de montrer que la profession viticole y avait un intérêt, notamment dans les aspects de développement œnotouristiques puisque l'on est directement en valorisation d'un produit par le paysage. On essaie de montrer le lien qu'il y a aujourd'hui entre qualité des produits et qualité des paysages viticoles. Ce lien semble aujourd'hui évident, depuis la mise en place de toutes ces actions d'œnotourisme, et à un moment donné, il faut savoir accompagner ou donner les outils pour qu'il y ait une détermination en connaissance de cause. C'est pour cela. Après, il n'y a pas d'obligation.

AURELIE FRANCHI

Si vous me permettez d'intervenir, on avait prévu une séquence à deux voix, avec une partie méthodologique et une partie plus illustrative de la part de Samuel Auray, qui n'a pas pu se joindre à nous. Il y avait une complémentarité entre les deux interventions. On a laissé un peu plus de temps de parole à Carine Herbin. Samuel Auray regrettait ce matin de ne pas pouvoir être parmi nous et on le regrette aussi parce que cela aurait bien complété le propos de Carine Herbin.

RIK VANDERERVEN

Aurélie, on mettra en ligne sur le site du MEDDE... Est-ce que tu peux préciser ?

AURELIE FRANCHI

En effet. La totalité des diaporamas, ainsi que le verbatim, c'est-à-dire les actes des journées des paysages, seront disponibles sur le site du ministère de l'Ecologie. Il y a également des films qui ont pu être réalisés lors des précédentes éditions, notamment celle à l'école du paysage de Versailles qui s'est tenue il y a trois mois. Donc, n'hésitez pas à vous rendre sur le site pour accéder à la totalité des contenus de ces journées, y compris les Verbatim et les petites vidéos qui ont pu être tournées à ces occasions.

RIK VANDERERVEN

Merci pour ces précisions. Y a-t-il des questions ?

BEATRICE GILET

Bonjour, Béatrice Gilet pour le SCOT de l'agglomération messine. J'aurais voulu savoir si dans vos travaux, il y avait une réflexion sur la possible articulation entre démarche paysagère et démarche trame verte et bleue, qui doit aussi être certainement en cours dans les territoires sur lesquels vous avez travaillé.

AURELIE FRANCHI

On parle beaucoup de la trame verte et bleue et de paysages depuis ce matin et la prochaine Journée des paysages se tiendra à l'automne sur la thématique « Paysage et trame verte et bleue ». Nous sommes en train de réfléchir au contenu de cette journée.

RIK VANDERERVEN

On vous invite donc à y participer et vous aurez votre réponse à l'automne. Je plaisante, on va vous apporter une réponse. Est-ce que cela croise avec la trame verte et bleue ? Pas tellement.

CARINE HERBIN

Il y a des instances qui existent. Nous, on est là pour montrer que la réunion des acteurs permet d'échanger et produire, mais on n'a pas fait un axe spécifique de connaissances puisqu'après, tous les relais sont possibles. C'est quelque chose de nouveau. On aurait pu travailler dans le cadre de l'agriculture et paysages, d'une façon générale dans le projet que l'on avait précédemment, mais le sujet n'existait pas. On n'a pas vocation à travailler sur cela. Sachant que de toute façon, ces démarches doivent être encore en cohérence avec l'ensemble des autres démarches sur un territoire. Donc, elles ne peuvent pas exister hors le reste. Donc, il y a forcément une intégration. Après, est-ce que cela s'intègre en amont ou pas... Clairement, ce n'est pas identifié dans les actions des différents laboratoires que l'on a. Cela va peut-être venir. Cela fait peut-être partie des choses qui vont arriver, mais pour l'instant, ce n'est pas vraiment le cas, mais tout est cohérent avec le reste du territoire.

ISABELLE SICK

Bonjour, Isabelle Sick d'Educagri Edition qui est la maison d'édition de l'enseignement agricole. Ce n'est pas une question. C'est une information. Je vous informe de la parution de l'ouvrage paysages et agriculture pour le meilleur régule dont les auteurs sont

Régis Ambroise ici présent et Monique Toublanc de l'école du paysage. Cet ouvrage s'adresse aux élus, aux agents du développement, aux professionnels de l'agriculture, aux paysagistes et à toutes les personnes concernées par la thématique, éventuellement aussi au grand public averti. Je ne peux pas le vendre ici, mais j'ai mis sur la table à l'entrée des petits flyers pour que vous ayez plus d'informations

RIK VANDERERVEN

Merci. Tout le monde connaît Régis Ambroise qui a longtemps travaillé au ministère de l'Agriculture et qui m'a un peu enseigné les questions sur agriculture et paysages. Donc, je suis un peu moins idiot, mais cela ne change rien à nos politiques publiques agricoles qui sont toujours aussi peu intégratrices du paysage. Cela n'engage que moi. Y a-t-il d'autres questions ? A combien est vendu ce livre ?

ISABELLE SICK

29 euros. Vous pourrez le feuilleter à la sortie.

CARINE HERBIN

Je fais un peu de concurrence. Celui-ci est gratuit et est en ligne sur le site de l'IFV.

RIK VANDERERVEN

Nous mettrons l'ensemble des références bibliographiques et de tous les outils pédagogiques existants en lien avec le colloque sur le site du MEDDE. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres remarques ? Monsieur Thibault, vous ne vous êtes pas présenté. C'est peut-être important que vous le fassiez puisque nos journées sont organisées par le MEDDE et qu'il y a une implication très forte de la ministre Ségolène Royal sur la question du paysage. Présentez-vous donc, Monsieur Thibault.

JEAN-PIERRE THIBAULT

Je suis chargé de mission au cabinet de la ministre de l'écologie, chargé des questions de paysages pour cette année 2015. Il s'agit de mettre en place le plan d'action en tout point, qui vous est familier, je suppose. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez aller voir sur le site du ministère. C'est très bien fait et on avance très fortement, avec la dimension interministérielle qui convient et en particulier, l'appui de la personne qui est notre animateur aujourd'hui et qui est membre du comité de relance de la politique paysage.

Je reviens un peu aux paysages viticoles et à cette dimension internationale qui fait que les paysages culturels patrimoine mondial de l'UNESCO sont de diverses sortes puisque l'on a aussi bien des montagnes sacrées que des rizières en terrasse aux Philippines. En Europe, on a aussi une jolie petite collection de paysages viticoles entre Saint-Emilion qui est le monument français, la tentative actuelle des Climats de Bourgogne d'être intégrés à la liste prestigieuse, le Cocagne, les Côtes de Lavaux en Suisse ou le Haut-Douro dans la péninsule ibérique. Est-ce que les éléments de méthodes, qui ont forcément été mis en place dans les paysages viticoles classés au patrimoine mondial, font partie du référentiel tel qu'il nous a été présenté ? Est-ce que l'on dialogue, sachant que ces paysages n'ont pas forcément vocation à être autre chose que des têtes de séries manifestant aux yeux du monde entier la qualité intrinsèque des paysages viticoles ?

CARINE HERBIN

Clairement, la méthode est destinée au réseau international « Paysages viticoles », mais elle est complètement opérationnelle pour la gestion collective d'un périmètre. S'il veut être reconnu au titre de l'UNESCO sur différentes catégories de biens, cela peut montrer l'opérationnalité d'une gestion concertée sur un territoire et donc, contribuer forcément à l'opérationnalité ou au futur de l'opérationnalité de ce type de démarche sur un périmètre candidat à l'UNESCO. Le projet vient d'être terminé. Donc, cela peut être complètement complémentaire. Au niveau de l'UNESCO, les plans de gestion n'étaient pas obligatoires au départ. Ils n'étaient pas demandés au départ. Cela ne fait que quelques années qu'il y a cette obligation pour les périmètres, viticoles ou autre, d'avoir un plan de gestion associé. Au niveau du Val de Loire, le plan de gestion est finalisé depuis l'année dernière ou l'année précédente seulement, mais encore une fois, je pense que c'est complètement complémentaire. Cela n'exclut pas. Cela peut très bien les servir aujourd'hui. On travaille sur la Bourgogne avec le BIVB qui travaille sur les climats. On vient de produire quelque chose que l'on va diffuser et qui va forcément, je l'espère, permettre d'aider ce côté opérationnel et cette démonstration que cela existe, que cela peut se faire et que cela peut se reproduire dans différents cas. Il y a aussi des ponts possibles vis-à-vis de méthodologies à mettre en place sur des sites viticoles qui veulent la reconnaissance de grands sites. C'est complètement complémentaire. De la même façon, sur un territoire viticole où il y a différentes reconnaissances qui peuvent exister, parce que c'est rare que l'on arrive sur un territoire de vierge... Je parlais de cohérence tout à l'heure. Ce n'est pas exclusif. Ce type de démarche n'est pas intégrateur, mais prend en compte l'ensemble des actions mises en place et en cohérence. Je ne sais pas si j'ai répondu exactement à la question.

RIK VANDERERVEN

Je trouve que oui. Y a-t-il d'autres questions?

MAXIME MAURICE

Bonjour, Maxime Maurice, paysagiste DPLG. Je voulais intervenir parce que j'ai participé à ce projet de valorisation paysagère du Mont Brouilly avec Samuel Auray. Je vais peut-être en parler moins bien que lui, mais je voulais vous dire que c'est vraiment un projet intéressant et unique, né justement de l'application de toutes ces idées de la charte de Fontevraud qui a trouvé un écho assez particulier par la valorisation d'un site emblématique dans le Beaujolais, le Mont Brouilly, et qui a réuni autour de lui une quantité d'acteurs assez importante : des communautés de communes, le syndicat mixte du Beaujolais, six communes, des associations de producteurs... Cela a complètement transformé et mis en valeur ce Mont Brouilly par des actions de chantiers qui sont très concrètes, qui permettent la valorisation des paysages existants et la redécouverte de panoramas qui sont absolument fantastiques sur la plaine de Saône et qui ont fait également participer au chantier des acteurs très divers. L'école des paysages de Versailles est par exemple intervenue l'année dernière lors d'un atelier de première année. Des paysagistes professionnels sont également intervenus, de même que des bûcherons, des scieurs mobiles, des débardeurs à cheval, des bénévoles et des viticulteurs qui sont venus nous prêter main-forte sur ce projet et qui ont largement participé à la construction de ce projet réalisé avec des ressources locales. Je vous invite vraiment à aller voir le film et à pousser la curiosité pour aller regarder de plus près ce projet qui est assez unique dans sa démarche. On peut réaliser des choses très concrètes à partir d'une charte de Fontevraud en partant d'un consensus d'acteurs.

RIK VANDERERVEN

Merci à vous d'avoir relayé le travail. On ira voir le film sur le site.

DE LA SALLE

Bonjour, le paysage faisant appel à tous les sens, je voulais savoir si pour tous les documents qui ont été présentés et qui seront diffusés, il existait une version audio ou si cela allait exister.

AURELIE FRANCHI

Non, mais c'est un sujet que l'on peut envisager. On a parfois des captations vidéo, mais ce n'est pas systématique. Quand on a une équipe vidéo, on en est content et on met en ligne les captations. Ce n'est pas systématique parce que l'on est tributaire des urgences politiques qui peuvent mobiliser les équipes. Aujourd'hui, cela n'a pas été possible, mais on essaye d'avoir une captation vidéo le plus souvent possible.

RIK VANDERERVEN

On retient cette préoccupation, que l'on doit effectivement avoir par rapport à ces situations.

DE LA SALLE

J'ai une question à laquelle vous avez répondu en partie. C'est sur les exemples de réalisations qui ont été faites dans le cadre de ses actions. Je me demandais s'il y avait eu des actions d'ensemble, par exemple des créations de cheminement ou ce genre de choses.

CARINE HERBIN

Des créations de cheminement, c'est assez courant dans les actions des territoires. Au Mont Brouilly, il y a véritablement quelque chose qui a été instruit. Sans dire que c'est facile, ce sont des actions qui sont identifiées facilement par chaque territoire. Le cheminement et la valorisation font vraiment partie des axes. Surtout, ce qui est intéressant, c'est que ces balisages sont faits de petites portions de territoire, mais avec l'ensemble des acteurs viticoles et professionnels du tourisme, dont l'on n'a peut-être pas assez parlé. A l'occasion de ces réunions, il y a aussi la prise de conscience que chacun ne voyait même pas l'ensemble de son territoire ou n'avait pas conscience d'un tout, qui est artificiel puisque c'est défini par une volonté d'intercommunalité ou de syndicats. Donc, cela paraît en effet plus facile à mettre en place que d'autres actions.

MAXIME MAURICE

En brouilly, il y a eu effectivement la création de sentiers de randonnée autour du Mont. Deux boucles de randonnée qui viennent s'ajouter à tous les sentiers de randonnées qui existent dans le Beaujolais. La charte de Fontevraud a été très utile pour la création de ces sentiers. Comme elle réunit tout le monde, cela permet d'ouvrir plus facilement de nouveaux sentiers et de les conforter puisque tous les propriétaires sont plus facilement contactés et plus facilement ouverts à ce type de démarche pour l'ouverture de sentiers.

Comme le Mont brouilly est un site quasiment entièrement privé, il faut que les propriétaires soient ouverts à l'ouverture de parcelles au grand public.

RIK VANDERERVEN

Merci. On va en rester là pour cette séquence. On remercie à nouveau Carine Herbin pour son témoignage. Nous remercions également indirectement Samuel Auray.

La séquence suivante, la dernière, est sur les questions de bocage-agroforesterie : élevage et paysage, retour d'expérience en Auvergne. C'est Sylvie Monier, directrice de la mission Haies Auvergne de l'union régionale des forêts d'Auvergne et également administratrice de l'AFAC-agroforesterie. Je vous laisse tout de suite la parole et je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation. Nous sommes contents parce que nous avons presque respecté la parité. Un peu moins ce matin, mais cet après-midi, nous avons tenu à respecter ce principe républicain partagé par tout le monde. Je vous laisse la parole, Sylvie Monier.

BOCAGE-AGROFORESTERIE, ÉLEVAGE ET PAYSAGES: RETOUR D'EXPÉRIENCE EN AUVERGNE

SYLVIE MONIER

DIRECTRICE DE LA MISSION HAIES AUVERGNE, ADMINISTRATRICE DE L'AFACAGROFORESTERIE

Bonjour à tous. Je suis directrice d'une structure qui travaille au quotidien sur le bocage en Auvergne et qui est rattachée à une association, l'union régionale des forêts d'Auvergne. Il s'agit d'une association de forestiers. Nous représentons également l'association française des arbres et des haies champêtres, l'AFAC-agroforesterie, qui structure au niveau national beaucoup de structures comme nous qui œuvrons au quotidien sur le terrain. On ne nous voit pas très souvent, car nous sommes de petits militants de terrain et du quotidien, mais nous faisons changer le paysage. Cela va être un peu l'objectif de mes propos. Sachant que si l'on m'a choisi moi, c'est parce que je viens d'un territoire d'élevage. Or nous avons beaucoup parlé aujourd'hui de vin et il était temps de parler de vaches, de moutons et du bocage associé.

RIK VANDERERVEN

On ne vous voit pas au ministère, mais on vous entend.

SYLVIE MONIER

C'est vrai, depuis quelques années. Avant, nous n'existions pas. Aujourd'hui, nous existons.

RIK VANDERERVEN

C'est heureux.

SYLVIE MONIER

Petite introduction sur l'Auvergne que l'on appelle souvent le château d'eau de la France, mais qui est finalement un territoire extrêmement contrasté où il est plaisant de travailler, surtout lorsque l'on est agronome et forestier de formation. $3 \times 3 * 3$, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que l'on a trois climats. On a le climat océanique à l'ouest de la chaîne des Puys. On a le climat continental dans le centre de l'Auvergne qui est extrêmement sec. On a également un climat méditerranéen dans quelques vallées. Nous avons aussi la chance d'avoir trois substrats géologiques : sédimentaire, métamorphique et plutonique, et par-dessus tout cela, le volcanique. Les volcans nous ont en effet apporté des roches volcaniques extrêmement variées. Enfin, il y a trois étages. Nous travaillons de la plaine à la montagne, voire à la haute montagne, ce qui rend les conditions extrêmement intéressantes, mais compte tenu des conditions assez difficiles, c'est avant tout l'élevage qui domine. Nous avons des formes de bocage traditionnel très variées et très présentes sur les territoires.

Je vais faire quelques zooms.

Juste autour des monts volcaniques, autour des quelques vallées que nous avons, nous avons un bocage extrêmement dense à partir de haies hautes qui avaient de vraies fonctions de protection climatique en altitude.

On a aussi quelque chose d'assez spécifique : les hauts plateaux d'altitude. On n'imagine pas que l'Auvergne peut être sèche, mais on a de hauts plateaux séchants volcaniques, que l'on appelle les Planèzes, le Devès, le Mézenc ou l'Aubrac. Sur ces espaces, on n'a pas vraiment un bocage constitué de haies, mais des alignements de frênes émondés, c'est-à-dire qui sont taillés en portemanteau régulièrement de façon traditionnelle par rapport au feuillage et qui créent un paysage très spécifique. C'est un paysage typique, associé systématiquement à des réseaux de murets. Ce sont des territoires très mécanisables qui ont subi dans les années 60/70 des remembrements relativement destructeurs. Aujourd'hui, il y a une vraie problématique d'enjeux liés à l'eau et de protection du bétail.

Nous avons également d'autres plateaux, les plateaux métamorphiques qui sont différents. Ces plateaux ont plutôt un bocage dense. C'est ce que l'on appelle les Combrailles et l'Artense qui sont mieux arrosés. On a plus des problèmes de surcapitalisation dans les haies : les haies se densifient et s'élargissent. Il est donc nécessaire aujourd'hui d'intervenir. Ce sera l'objet de l'un de mes propos.

On a aussi des territoires sans arbres, les estives. Autrefois, c'était l'élevage laitier. On mettait les vaches à l'abri avec des claies en bois. Aujourd'hui, c'est de l'élevage allaitant, avec des agriculteurs qui viennent de loin. Les vaches restent sur des grandes parcelles sans abris. Il faut donc les protéger et trouver des techniques de plantation qui permettent de s'intégrer au mieux dans ces paysages qui sont des paysages à haute valeur touristique et où la moindre petite plantation d'arbres se voit. Il faut donc réinventer des modes de plantation dans ces estives. C'est ce que l'on fait au quotidien avec les éleveurs.

On a également du sylvopastoralisme, très traditionnel. Aujourd'hui, on parle d'agroforesterie intra-parcellaire, mais nous, on aime bien notre sylvopastoralisme. Dans les zones de basse altitude, on a la châtaigneraie cantalienne avec du sylvopastoralisme

sous châtaignier. Sur la photo de droite, vous voyez des agriculteurs, des JA bio du territoire qui ont acheté un aspirateur à châtaigne et qui relancent aujourd'hui la culture de ces arbres, avec l'objectif de double production, aussi bien l'élevage que la production de châtaignes.

En montagne, nous avons des bosquets de pins ou Epicéas en sylvopastoralisme sur la Margeride. Ils sont très traditionnels et très présents. mais ils vieillissent et on se pose la question de les renouveler. Aujourd'hui, on a des difficultés techniques, alors que cela fait complètement partie de paysages.

Enfin, au nord de l'Auvergne, nous avons le bocage bourbonnais de l'Allier, avec ses réseaux de haies basses taillées au carré bien proprement parce que cela fait partie de l'image de marque d'une exploitation, où le chêne domine et où la vache Charolaise a pris la place des Salers et des Aubrac des montagnes.

Quand on fait le zoom de ces territoires bocagers, nous avons également quelque chose de très intéressant. Ce sont les arbres-têtards. Togne, ragosse... chaque territoire a son nom pour désigner ces arbres. Nous, on les appelle les chapoules, les chabasses, les émondes... Chaque essence avait été cultivée pendant des années par des paysans dans un objectif de production de bois, de feuilles et de fruits. Ce sont des arbres qui après la guerre n'ont plus du tout été entretenus. Or ce sont des arbres extrêmement importants, tout d'abord en termes de paysage. En Auvergne, il y a partout des arbres-têtards. Chaque fois que je change de territoires et de département, je vois des arbres différents. Vous voyez ici le frêne du Cantal et juste au-dessus celui du Puy-de-Dôme. L'un est sur sol volcanique et l'autre est sur sol métamorphique. Pourquoi cette différence de taille et donc de silhouette d'arbre ? On a l'explication. D'un côté, la climat est sec et on faisait "la feuille" pour nourrir les troupeaux l'été, d'où ses nombreuses branches qui servaient à produire un maximum de feuilles. De l'autre côté, il pleut beaucoup et l'enjeu était plutôt la production de bois. On avait donc deux façons de cultiver l'arbre. Aujourd'hui; il y a un vrai enjeu sur ces arbres au niveau environnemental, d'où l'importance de retrouver une culture de ces arbres.

Pour résumer cette petite introduction, les paysages agricoles bocagers auvergnats sont des paysages à haute valeur touristique, mais ce sont des paysages qui sont plutôt hérités et traditionnels pour le bocage. Nous, acteurs de terrain, notre objectif va être de trouver, avec les agriculteurs, un moyen de replanter et d'entretenir tout ce patrimoine hérité.

Le bocage est aujourd'hui géré à 95 % par des agriculteurs. Pour eux, le mot « paysage » n'est pas du tout important. On doit plutôt trouver des arguments pour que le bocage présent sur leur exploitation ou à replanter soit compatible avec leurs systèmes agricoles et avec leur mécanisation. On ne va pas faire la même chose sur les plateaux et dans les zones de pente. L'entretien doit également être le moins coûteux possible, voire être économiquement positif. C'est ce que je vous montrerai tout à l'heure. Ce qui veut dire que travailler sur le paysage bocager des éleveurs, cela signifie travailler dans un objectif fonctionnel. Depuis que le mot agro-écologie est arrivé, on s'y retrouve bien parce que l'on fait de l'écologie et du paysage tout en travaillant avec des arguments agronomiques.

Mon exposé va montrer qu'en Auvergne, on a des entrées très techniques pour valoriser le bocage et que l'on est complètement entre tradition et modernité. Mon exposé va être en quatre points. Comment aujourd'hui, on arrive à motiver les agriculteurs pour préserver leurs bocages ? Il faut savoir que l'an passé, avant que la PAC évolue, les haies étaient libres. On pouvait les arracher et les replanter comme on voulait. Du coup, on était toujours sur une diminution du bocage au niveau national. Le deuxième point, c'est comment l'enjeu biomasse va nous permettre aujourd'hui de recultiver la haie et de lui redonner une valeur paysagère cultivée, de manière à faire en sorte qu'elle perdure dans le temps en lui redonnant une fonctionnalité économique. Un troisième point sur la PAC parce que la PAC a considérablement changé depuis le début de l'année. Un dernier point qui va intéresser tous les gens qui plantent des arbres. Aujourd'hui, quand on plante du champêtre, on dit « je vais planter du noisetier. C'est local, il y en a chez nous. » Sauf que le noisetier n'est pas local. D'où vient la graine ? Aujourd'hui, quand on s'intéresse à la filière pépinière, on se rend compte que le végétal n'est pas local et il va falloir que l'on se pose la question d'une production relocalisée. Je vais donc vous parler du label « végétal local » qui est tout neuf et de la création de notre pépinière en Auvergne.

Premier point, comment est-ce que l'on convaint au quotidien les agriculteurs ? C'est avant tout un discours très technique. Il est agronomique, zootechnique et économique. Ce sont clairement les trois points qui nous permettent aujourd'hui de motiver les agriculteurs et on surfe entre tradition et modernité. J'ai mis en jaune les rôles traditionnels qui continuent à perdurer auprès des éleveurs : ombrage et protection des troupeaux, cela va de soi. C'est vraiment l'enjeu numéro un. Un éleveur aime voir ses bêtes à l'abri. Donc, replanter ou préserver l'existant dans les zones de pacages, ce n'est pas difficile. La protection du bâti, surtout en montagne, ce n'est pas compliqué. La notion cynégétique également. La plupart des éleveurs sont chasseurs, frères de chasseurs ou fils de chasseurs. Donc, la notion d'aménagement de l'espace continue à avoir un rôle très important pour eux.

J'ai mis en vert des rôles nouveaux qui sont liés au réchauffement climatique, à des nouvelles problématiques et à des nouvelles productions.

Je commence par les parcours à volaille. On en a un peu parlé ce matin. Les labels « parcours à volaille » imposent de plus en plus la plantation d'arbres. Il a fallu au niveau national réinventer un modèle sur une surface où on a 1 hectare, des poules, des pintades ou des dindes et il fallait trouver une technique pour les faire circuler, pour dépolluer l'eau et pour intégrer tout cela dans le paysage. Ce n'est pas si simple que cela. Il ne suffit pas de planter des arbres, il faut que ce soit sous forme de corridors pour permettre aux volailles de circuler. Il faut que ce ne soit pas trop éloigné des bâtiments. Il faut aussi faire de l'ombrage. Il faut faire attention aux prédateurs. Il y a donc toute une réflexion très technique. On s'est beaucoup basé sur les travaux CASDAR, en lien avec les poulets fermiers de Loué, précurseurs dans ce domaine.

La notion de réchauffement climatique et la problématique de l'eau sont également de plus en plus importantes, et la notion de brise-vent et de protection des cultures est vraiment un rôle que l'on met en avant. La problématique du vent et de la sécheresse sont une réalité, en tout cas pour nous en Auvergne. Enfin, il y a la problématique d'érosion des sols.

Je termine par un dernier point. Je vous ai mis la photo d'un campagnol terrestre. C'est notre ravageur numéro un des montagnes auvergnates. On en trouve aussi en Franche-Comté et il s'étend de plus en plus. Les cycles étaient autrefois de 30 ans. Aujourd'hui, ils sont de cinq ans et c'est un vrai drame économique pour les éleveurs. Or, on sait que le bocage est une des solutions. Ce n'est pas la seule, mais c'est une des solutions pour lutter contre ce campagnol en favorisant ses prédateurs naturels.

Pour convaincre un agriculteur de planter, on a donc toute une palette d'arguments. Ce n'est pas difficile. On est sur le terrain et on arrive assez facilement à ressentir s'il y a une problématique de vent ou de campagnol. On est capable de développer tout un discours et la plupart du temps, l'agriculteur adhère. C'est rare que l'on ait des agriculteurs qui ne veulent pas planter quand on a un discours et que l'on peut s'ancrer dans leur quotidien. Il s'agit de rentrer complètement dans les exploitations, à condition de n'être pas en salle, mais sur le terrain. Néanmoins, sur les territoires où tout avait été arraché et où l'on commence à replanter parce qu'il y a une prise de conscience, on trouve que c'est très difficile de refaire un bocage, c'est-à-dire quelque chose de continu en réseau. Je vais illustrer cela par une photo. C'est sur la Planèze de Saint-Flour, une commune qui a été remembrée. Vous voyez en rouge tout ce qui a été replanté depuis 30 ans : cela ne date pas d'hier! Tous les agriculteurs ont replanté au minimum 500 mètres de haies sur 30 ans et vous voyez que c'est éparse. On ne refait donc pas un bocage, mais des bouts de bocage, c'est ce que nous appelons un néo-bocage. Il faut en avoir conscience.

Le deuxième point de mon exposé, c'est l'entrée biomasse durable qui est à la fois un formidable atout et une grande inquiétude. Aujourd'hui, les haies ont été sous-entretenues ou sur-entretenues à l'épareuse. Elles ont été sous-entretenues lorsqu'il s'agissait de haies hautes. L'enjeu « bûche » représentait un capital économique pendant un certain nombre d'années, même si ce n'est pas ce que l'on préfère parce que le bois bocager est plus dur à fendre que le bois forestier. Aujourd'hui, on peut de se saisir à nouveau de cet enjeu "biomasse", grâce aux plaquettes de bois déchiqueté qui sont valorisées en bois énergie et litière. Nous avons un grand retour d'expérience en matière de litière en Auvergne.

Au préalable pour cet enjeu biomasse, voici un petit schéma de base. L'arbre bocager, c'est l'antithèse de l'arbre forestier. Il est court, il a beaucoup de branches et peu de tronc. En plus, comme il est soumis au vent, il est en général noueux et a un bois nerveux. Néanmoins, l'arbre bocager produit énormément. Il produit 1,3 fois plus que la forêt. Ce qui veut dire que l'on a une biomasse qui a été sous-valorisée. Les éleveurs faisaient un peu de bûches et le reste (les petites branches), ils les brûlaient. Ce que l'on brûlait représentait un volume très important.

Désormais, nous souhaitons inverser la tendance et notre travail consiste à relancer la culture de la haie et de l'arbre bocager ; c'est une nécessité.

Cela passe par une formation à la gestion bocagère ou sylvobocagère. Il faut reparler de sylviculture. On se rend compte que nos agriculteurs ne sont pas forcément très conscients de ce qu'il faut faire, de comment régénérer et comment faire pousser du bois dans une haie. Il y a également une difficulté. Comment évaluer un sureau ou un noisetier et dire combien cela fait de mètres cubes pour que l'agriculteur ait une idée du volume ? L'enjeu de demain, c'est d'être capable de dire que le bocage produit tel ou tel volume de biomasse et avec quelles techniques sylvicoles (comme en forêt). Au niveau national, on a mis en place plusieurs méthodes pour évaluer la biomasse dans nos bocages et on a mis en place des itinéraires sylvicoles comme vous le voyez sur la photo. L'objectif, c'est d'abord de renouveler les arbres qui sont tous vieillissants dans le bocage. Deuxièmement, c'est de prélever la biomasse sans détruire. Notamment, nous favorisons la relance de la récolte des branches des arbres-têtards et la récolte des branches d'élagage le long des troncs, mais nous faisons en sorte de conserver au maximum les troncs. Vous savez que le tronc, c'est un enjeu très important en matière de biodiversité (cavités, gros bois, bois mort, ...).

On a aussi besoin de nouveaux moyens de récolte et de déchiquetage. Aujourd'hui, la tronçonneuse n'est plus utilisée. Personne n'en veut. Les éleveurs n'ont pas le temps, ils n'aiment pas et en plus, c'est extrêmement dangereux. D'autant plus pour les arbres bocagers ont souvent des défauts cachés qui rendent l'exploitation dangereuse. Donc, on a modernisé. Voilà les nouveaux outils. Vous voyez des grappins coupeurs. C'est comme dans les têtes d'abatteuses que vous voyez en forêt, sauf que c'est adapté au bocage. C'est loin d'être parfait, on en est conscient. On fait évoluer les fabricants au niveau national avec les CUMA. Cela permet de récolter des branches en hauteur et des gros troncs rapidement et en sécurité, jusqu'à des touffes de noisetiers qui sont récoltées intégralement et prêtes à être rangées et à être déchiquetées. Ces nouveaux moyens de récoltes sont sur des cycles longs. On revient tous les quinze, vingt, trente ou quarante ans. Cela dépend comment pousse la haie. Cela nous permet de ne plus utiliser l'épareuse qui est souvent vue comme l'outil qui abîme le végétal et qui banalise nos paysages en faisant surtout de la haie basse. Cette évolution biomasse va faire que nos haies vont changer. Notamment dans l'Allier où traditionnellement, il y avait des haies hautes et des haies basses. Depuis 60 ans, l'épareuse a tout transformé en haies basses. Aujourd'hui, on relance des cycles de haies hautes.

Ces outils nous plaisent aussi parce qu'ils ont pu enfin nous permettre de couper les branches des arbres-têtards. Ce sont des outils qui permettent de le faire de façon très sécuritaire. Ce sont des arbres qui sont tous creux et donc, très dangereux à exploiter. Voici des vieux saules qui, si l'on n'intervenait pas, finissaient par casser. Ces outils sont loin d'être parfaits. Il faut quand même repasser à la tronçonneuse derrière. Nous avons étudié la productivité de ces arbres. Il en résulte que l'arbre-têtard est un arbre extrêmement productif en biomasse. C'est l'arbre le plus productif en biomasse de tout le bocage. Il pousse vite. Une fois que l'on a récolté toutes ses branches, il ne pense qu'à une chose, c'est repousser le plus rapidement possible pour ré-atteindre sa taille adulte. Donc, il pousse à bois très fort et il a une biomasse extrêmement importante. Entre un arbre qui a poussé en croissance libre et à qui on élague les branches tous les 25 ou 30 ans et un arbre-têtard, on a trois à dix fois plus de production de biomasse pour le têtard. Donc

aujourd'hui, la relance du têtard passe par cette notion économique. Une fois que les éleveurs ont compris cela, ils s'organisent en CUMA et ils relancent cette culture, à condition qu'il y ait une valorisation.

En termes de valorisation, il y a plusieurs perspectives. Je parlerai de bois énergie tout à l'heure, mais il y a tout d'abord la notion de litière. Ce qui nous a beaucoup intéressés dans la notion de litière, c'est que cela se pratique depuis une dizaine d'années. À l'échelle du Massif central, on estime qu'il y a 500 éleveurs qui la pratiquent de façon occasionnelle ou régulière et il y a beaucoup d'utilisations possibles. On les accompagne par la réalisation de plans de gestion pour qu'ils aient une idée du volume qu'ils peuvent prélever tous les ans. C'est très important pour la durabilité du bocage. À force de voir les éleveurs, on sait à peu près ce qui marche et ce qui ne marche pas, et cela fonctionne relativement bien. On a des retours sur vaches allaitantes et sur vaches laitières notamment et on continue à faire quelques mesures. Je souligne l'importance des lycées agricoles qui nous ont bien aidés dans cette démarche en testant la litière plaquette sur les fermes des lycées, ce qui a permis de diffuser tout un discours assez rapidement. On utilise la litière plaquettes en intérieur comme en extérieur. En extérieur, c'est intéressant pour les éleveurs qui n'ont pas de bâtiments. Les animaux sont dehors tout le temps. La Litière plaquette en extérieur est un des rares moyens d'éviter une pollution diffuse très importante et d'autre part, de récupérer du fumier.

La deuxième valorisation, c'est en bois énergie. D'un côté, c'est un atout et d'un autre, c'est une de nos grandes inquiétudes. Aujourd'hui, la gestion de la haie est libre. Exploiter les têtatrds, avoir une gestion sylvicole durable de la haie est peu connu et nous sommes peu nombreux à porter ce discours de gestion vertueuse sur le terrain. Malheureusement aujourd'hui, en matière de bois énergie, on voit arriver de plus en plus d'entreprises du BTP qui achètent un grappin coupeur pour se diversifier. La personne qui est dans la pelleteuse ne sait pas faire la distinction entre un frêne et un chêne et cela aboutit à des coupes à blanc qui peuvent être extrêmement importantes dans notre bocage qui est facilement accessible. Aujourd'hui, il y a donc une inquiétude par rapport à cela. En tant qu'acteur de la haie champêtre au quotidien, on essaie d'inverser cela en favorisant des filières de bois énergie locales. On y travaille depuis longtemps. Vous avez dû entendre parler de la SCIC (Société Coopérative d'intérêt Collectif) de l'Orne. On développe ces initiatives également en Auvergne.

Cette filière de bois bocager en circuit court est une réponse qu'on peut apporter aux collectivités qui s'inquiètent et veulent œuvrer pour leur bocage... Elles disent « notre paysage est très beau, on aime notre cadre de vie, mais ils arrachent. Qu'est-ce que l'on peut faire ? ». Il y a deux solutions. Soit il y a le classement des haies via des documents d'urbanisme, c'est-à-dire les PLU ou le L. 123-1-7 du code de l'urbanisme, mais ce sont des procédures assez lourdes parce que la collectivité devient censeur. C'est elle qui punit. Elle est le gendarme. Donc, c'est toujours assez délicat à mettre en œuvre. Cela marche très bien dans le périurbain. Cela ne marche pas du tout dans le monde rural. Soit la commune décide d'installer une chaudière à plaquettes et demande à ses agriculteurs de l'alimenter avec des plaquettes. Cela implique de l'humain, de l'animation. Il faut aussi réaliser des plans de gestion à des agriculteurs de manière à garantir une gestion durable. L'agriculteur sait alors exactement quel volume de plaquettes il peut sortir chaque année de son

bocage. Dès qu'il y a de l'économique, les agriculteurs se structurent intelligemment et rapidement. Le monde agricole a une capacité d'entreprendre assez exceptionnelle. Cela permet aussi du dialogue. Quand un éleveur coupe mal ou trop, à travers le chèque de chauffage que la collectivité donne, elle arrive à dire « tu es allé trop loin. Tu as coupé tous les arbres-têtards. On aurait voulu les garder. Que peut-on faire avec toi pour compenser? » Il y a une vraie possibilité de dialogue et du donnant/donnant et non pas, contrairement au PLU, un classement figé qui empêche ou limite le dialogue. Aujourd'hui, les agriculteurs se regroupent en GIE (groupement d'intérêt collectif) ou en SCIC. On en a deux qui se sont construites en Auvergne et cela fonctionne bien.

Troisième point de mon exposé : la PAC et son impact sur les paysages bocagers. Nous, acteurs de la haie, avons souvent discuté avec nos DTT car via la PAC on avait plutôt des difficultés à faire préserver le bocage. Des critères faisaient que les haies étaient tolérées ou pas tolérées et derrière, on avait des arrachages. Par exemple, en Auvergne, les haies ne devaient pas faire plus de 2 mètres de large dans l'Allier et pas plus de 4 mètres de large dans le Cantal. Pourquoi 2 mètres d'un côté et 4 mètres de l'autre ? C'était la notion d'usage local, mais derrière, cela avait des incidences assez fortes. En cas de contrôle PAC qui se passe mal pour les haies, on voyait arriver la pelleteuse et ça arrachait. Depuis le 1er janvier 2015, le ministère a permis l'ouverture de la "BCAE 7" qui permet aujourd'hui aux surfaces primées de préserver les haies. Ce qui veut dire qu'il est interdit de détruire une haie sur une surface primée. Ce qui veut dire que sur des milliers d'hectares, les haies sont aujourd'hui préservées par la PAC. Pour nous, c'est un PLU grandeur nature. Certes, il y a encore quelques améliorations possibles, mais c'est déjà un signal extrêmement fort.

Il y a bien entendu des améliorations possibles. Par exemple pour le sylvopastoralisme, quand les arbres sont morts parce qu'une tempête est passée par là, il faut replanter et ne plus laisser pacager les anaimaux. Du coup, il faut supprimer la surface des surfaces PAC. Du coup les agriculteurs ne replantent pas. On aimerait aussi qu'à travers cette BCAE 7, la notion de gestion durable puisse aussi être intégrée petit à petit pour que l'on évite ces abus de coupes à blanc sans gestion durable que j'ai présentés au point deux.

Dernier point de mon exposé, qui, je pense, va intéresser beaucoup de monde, c'est la notion d'améliorer la génétique de ce que l'on plante. Depuis que je travaille, j'ai fait planter 400 kilomètres de haies en Auvergne, soit 400 000 plants dont l'origine génétique est inconnue car on ne sait pas d'où viennent les graines. Pour améliorer cela, je vais vous parler d'un nouveau travail sur lequel on s'est beaucoup mobilisé au niveau national. Cela s'appelle le label « végétal local ». il faut savoir que la filière pépinière forestière est actuellement très fortement soumise à la concurrence. C'est un marché assez restreint et il n'y a aucune traçabilité. Aujourd'hui, quand vous demandez à un pépiniériste d'où viennent ses graines, il vous renvoie vers le grainetier qui ne sait pas non plus d'où viennent les graines. Quand on remonte la filière, on se rend compte que cela vient souvent d'Europe de l'Est. C'est issu de vergers à graines qui sont récoltés tous les ans, ce qui veut dire une diversité génétique extrêmement limitée et uniquement sur des arbres fructifères. Il y a donc un souci par rapport à cela. En Auvergne, cela se traduit par

exemple par le fait que dès que l'on est à plus de 1 000 mètres d'altitude dans des conditions sèches, les pruneliers, qui sont pourtant une espèce indestructible, meurent. Les locaux ne meurent pas, mais ceux qui ont été plantés meurent. En fait, ils se font beaucoup plus manger par les chenilles hyponomeutes et ils ne s'en remettent pas. Ils meurent donc à petit feu et au bout d'un moment, il n'y a plus de pruneliers. On avait donc arrêté d'en planter. On arrachait le local et on replantait le local, de même pour pas mal d'essences. On s'était dit qu'il avait un problème génétique dans ce que l'on plantait et qu'il fallait donc arrêter de planter ces essences et produire localement.

Au niveau national, des écologues nous ont parlé de biodiversité génétique. Ils nous ont dit que la diversité génétique, c'était le moteur de l'évolution et que dans un contexte de réchauffement climatique, c'était bien entendu extrêmement important d'avoir un bon moteur d'évolution. Ils nous ont dit aussi que les souches locales étaient bien plus compétitives. De cela, on en est intimement convaincu quand on travaille au quotidien dans la haie champêtre. Du coup, c'est important de récolter et planter une biodiversité génétique locale.

Un travail à porté par la FCBN (fédération des conservatoires botaniques nationaux), l'AFAC-agroforesterie (notre fédération nationale) et Plante & Cité a permis la création récente d'un label « végétal local », dont vous voyez le logo à droite.

Il a fallu déjà se mettre d'accord sur une origine locale. On a divisé la France en onze régions biogéographiques qui sont des zones de récolte.. Il fallait une dimension qui soit à la fois économique et pragmatique sur ces zones biogéographiques. Par exemple, sur la région du Massif central, on va récolter des graines partout pour les replanter dans le Massif central. Il fallait par ailleurs que le cahier des charges des récoltes impose une récolte en milieu naturel. Nous ne sommes pas sur des vergers à graines, hormis pour quelques espèces qui sont dures à trouver. Cela doit garantir une diversité génétique. Aller en milieu naturel garantit une diversité génétique. C'est très important parce que l'on a bien vu que c'était le moteur de l'évolution. Troisièmement, quand on y va, il faut préserver la ressource sauvage en récoltant 25 % maximum des graines.

Plusieurs opérateurs de la haie champêtre se sont lancés dans la récolte. Je pense que l'on est entre cinq et sept à le faire maintenant. Il n'y a plus de techniques de récolte disponibles dans la bibliographie, sauf à retrouver des vieux livres qui ont plus de 50 ans. On ne sait par exemple toujours pas à quel stade récolter l'aubépine. On ne sait toujours pas pourquoi par miracle, elle germe et pourquoi elle ne germe pas. Aujourd'hui, c'est tout un savoir-faire à relancer. Grâce au label, il y a donc un groupe de récolteurs qui se crée au niveau national, en partie appuyé sur notre structure. D'autres structures vont s'y mettre aussi pour pouvoir fournir ensuite aux pépiniéristes des graines avec la provenance de telle ou telle région. C'est tout un programme qui est très intéressant.

En Auvergne, nous avons voulu aller plus loin parce que le label labellise aussi la production de plants. Il y avait donc deux choix. Soit on récoltait nos graines et on les confiait à un pépiniériste national. Mais en Auvergne, on avait une difficulté. On réceptionne les arbres chaque automne en altitude. Or les pépinières forestières champêtres sont plutôt situées dans les bassins océaniques doux, comme vers Angers ou en Normandie, et elles nous envoient les arbres quand il y a déjà de la neige chez nous et

qu'il fait -10 degrés. On avait donc envie de créer une pépinière d'altitude et on l'a créée. C'est un agriculteur qui s'est installé. Cela n'a pas été facile. Il a fallu qu'il apprenne et maîtrise les techniques de stratification et de production de plants champêtres. On a été accompagné par une pépinière d'Etat, aujourd'hui ONF, à Guémené-Penfao en Pays-de-Loire. Aujourd'hui, notre pépinière est sans phyto et elle stratifie les graines avec des techniques de stratification "rustiques", c'est-à-dire les moins onéreuses possible. Il y a 15 000 euros d'investissement et une personne à temps plein pour sortir 20 000 plants tous les ans. Cet automne, nous allons enfin pouvoir planter du local en racines nues, élevés en partie en pleine terre, gage de meilleure reprise.

Les perspectives du label végétal local sont très importantes. Il y a une adhésion importante sur le terrain. On doit encore travailler sur les marchés publics pour l'intégrer à la commande publique de façon beaucoup plus facile. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il faudra aussi que les pépinières d'élevage achètent les petits plants forestiers labélisés et qu'elles produisent de plus gros plants parce que les collectivités ou particuliers n'ont pas envie d'un petit plant forestier de 40 centimètres. Ils ont envie d'un arbre qui ait de l'allure et il faut donc travailler avec toutes ces pépinières d'élevage. C'est donc toute la filière qui est concernée. Il y a des retours très positifs. Par exemple, le label « village fleuri d'Auvergne » a extrêmement bien réagi à ce travail. On travaille également sur les arbres de bord de route avec les conseils départementaux. On essaie d'avoir des plantations bien adaptées. Le bord de route, c'est très dur pour un arbre. Il fait chaud, il y a du vent et de la pollution. On a aussi cette problématique de vieux alignements avec des gens qui sont attachés. Ce sont souvent des arbres napoléoniens et ils commencent à devenir dangereux. Aujourd'hui, avant de les couper, on récolte les graines et on produit des plants. Ensuite, on les replante. On a ainsi préservé une génétique de l'époque. C'est forcément très intéressant et cela permet d'apaiser les tensions, tout en permettant la préservation de ce patrimoine génétique.

RIK VANDERERVEN

Merci pour cet exposé très vivant et très illustré. Monsieur Labbé, est-ce que vous avez des réactions ?

JOËL LABBE

Derrière cela, il y a le paysage vivant avec un exposé vivant d'une actrice de la haie champêtre au quotidien, comme elle se définit. J'ai appris des choses et réappris certaines choses. Quand j'étais petit, j'étais habitué à voir les têtards. Cela fait des paysages magnifiques et très atypiques en bord de rivière et en haies séparatives de prairies. Vous pourriez faire la promotion de votre territoire parce que vous nous donnez envie d'y aller. Toute cette démarche qui consiste à recultiver les essences locales pour se les réapproprier, plutôt que de partir les chercher je ne sais où. Là encore, c'est d'une énorme modernité, mais en revenant sur la qualité du bon sens et tout ce qui est lié au terroir. C'est comme cela que l'on pourra recomposer nos territoires paysagers.

SYLVIE MONIER

J'ai oublié de dire que les grosses pépinières nationales se sont également complètement emparées du sujet. Il ne s'agit pas uniquement de petits artisans locaux qui font leur petite pépinière dans leur coin. Les pépinières nationales ont e grande partie adhéré au

label dès cette année. Pour nous, c'est très positif. Cela veut dire que tout le monde pourra trouver des plants locaux d'ici deux ou trois ans.

RIK VANDERERVEN

La parole est à la salle.

STEPHANE NUQ

Bonjour, Stéphane Nuq, chef du service d'économie agricole et rurale à la DDT de Charente. Je suis un ancien du Cantal et je salue Sylvie Monier et je la félicite pour son intervention. Je voudrais revenir sur la boîte à outils de la PAC. Vous avez parlé à juste titre des BCAE 7. On s'en félicite. Il y a un autre outil. Les enjeux paysagers comme les enjeux de l'eau sont collectifs. Il faut donc essayer de raisonner cela au-delà de chaque exploitation. Ce sont les surfaces d'intérêt écologique, les fameuses SIE, qui sont un des critères du verdissement. Je m'adresse aussi un peu à Rik. Est-ce que l'on pourra gérer un jour de manière collective et non plus exploitation par exploitation? Je pose donc la question des infrastructures agro-écologiques dans la PAC. Deuxième question, pour gérer cette PAC qui est très simple comme chacun le sait, on va avoir une source assez formidable qui est la numérisation de toutes ces infrastructures agro-écologique par l'IGN. Est-ce que l'on n'a pas là une formidable source de données pour travailler la localisation et la territorialisation de ces fameuses SIE ?

DE LA SALLE

J'ai quelques questions concernant les marchés publics, notamment sur les plants locaux. Je ne sais pas si vous allez pouvoir y répondre. En Alsace, on travaille aussi avec une association qui essaie de porter cela. Elle nous parle de marques végétales locales et vous, de label. Quand je pense label, je pense label bio que l'on arrive à mettre dans les marchés publics assez facilement. Une marque, c'est beaucoup plus difficile.

SYLVIE MONIER

Nous, c'est un label.

DE LA SALLE

Comme un label bio finalement.

SYLVIE MONIER

Oui. La difficulté quand vous imposez à label bio dans un marché public, c'est d'être sûr d'avoir des plants derrière. Concernant les marchés publics, je ne maîtrise pas forcément le sujet, mais Plante & Cité y travaille et on aura normalement des réponses assez précises en fin d'année sur le lien entre ce label et la commande publique.

DE LA SALLE

Vous avez les mêmes questions, je pense.

SYLVIE MONIER

Oui et c'est très important.

DE LA SALLE

L'autre question sur les marchés publics concerne la filière bois énergie. Quand une collectivité met en place une chaudière bois, elle va avoir besoin de passer par les marchés

publics pour trouver son approvisionnement plaquettes. Nous, étant à proximité des Vosges, on a un marché qui n'est pas concurrentiel. Ils ont des prix qui défient toute proposition agricole. On a donc une grosse difficulté à attirer les agriculteurs vers la replantation de haies pour créer une filière bois. Qu'est-ce que vous nous conseilleriez ?

SYLVIE MONIER

Nous, on travaille sur l'existant. On peut tout de suite exploiter le bois. Le marché est concurrentiel, oui et non. On a passé des jours et des jours derrière les chantiers pour évaluer le coût réel de la plaquette bocagère agricole avec différents outils et différents types de haies. Derrière la notion d'organisation de chantier, on peut avoir des prix extrêmement compétitifs par rapport à la forêt. Par ailleurs, on se place sur le marché des plaquettes sèches ou demi-sèches à 25 % d'humidité. En effet, le monde agricole dispose de bâtiments qui permettent de sécher les plaquettes et ils ont les outils pour déposer et reprendre la plaquette. Ils arrivent donc à se mettre hors concurrence plutôt sur ce marché de niche qui est un marché de chaudière à plaquettes sèches. On ne va pas sur le marché des chaudières à bois humides qui est en flux tendus et à des prix qui ne sont pas rémunérateurs. On dit aux agriculteurs de garder leur bois dans leurs bocages et de ne pas le donner à ces chaudières.

RIK VANDERERVEN

Est-ce qu'il y a d'autres questions?

SYLVIE BROSSARD-LOTTIGIER

Bonjour, Sylvie Brossard-Lottigier de la DREAL Midi-Pyrénées. Je voudrais remercier Sylvie Monier de son intervention et poser une question relative au thème de la journée. Je me demande si l'on n'a pas posé la question à l'envers : « Les paysages, clef d'entrée pour une agro-écologie ». La question ne serait-elle pas plutôt « l'agro-écologie, clef d'entrée pour une nouvelle culture et une nouvelle esthétique des paysages »? Cela a été le cas il y a plus de trois siècles quand les paysagistes du pittoresque, dont l'on apprécie encore le paysage aujourd'hui, ont donné une forme esthétique à une loi de remembrement pensée en Angleterre, notamment avec les traités (inaudible 2'21'27) où les travaux de (inaudible 2'21'30) au service des grands propriétaires fonciers agricoles. Il me semble qu'à partir des travaux de l'agro-écologie, il y a une profonde et fondamentale remise en cause d'un mode d'appréciation des paysages, encore aujourd'hui essentiellement construit sur un seul sens qui est la perception visuelle. Je me demande si notre ministère de l'Ecologie, que je représente, n'a pas à faire travailler énormément... Ce qu'il a fait en développant l'approche du paysage quotidien en questionnant le paysage de la ville, mais il faudrait aujourd'hui aussi l'approche d'une autre culture du paysage à partir de l'agro-écologie.

RIK VANDERERVEN

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Au sujet de la PAC, à la clôture du colloque sur l'agroforesterie qui s'est déroulé dans cette même salle, le Ministre avait conclu le débat sur la place des haies dans la PAC et il a adossé les haies à la BCAE 7 qui impose aux exploitants agricoles bénéficiaires des aides de la PAC le maintien des haies. La décision a été prise. Cela a été salué. Je fais quand même une remarque, c'est qu'aujourd'hui, les contraintes s'imposent aux exploitants qui ont eu le mérite d'avoir gardé ces éléments sur

leur territoire et sur leurs parcelles agricoles. Il faut donc que l'on veille à cet équilibre. Ce sont souvent des éleveurs qui concentrent un certain nombre de contraintes liées à la gestion de la PAC. Je ferme la parenthèse. Sinon, j'irais au-delà de mon mandat.

Sur les SIE collectives, la réglementation communautaire prévoit également dans son règlement la possibilité de travailler sur les démarches collectives. Cela a pleinement son sens, en particulier dans des zones où l'on voudrait réintroduire des haies ou des arbres champêtres pour qu'ils soient comptabilisés au titre des SIE. Effectivement, on voit bien que l'approche collective peut être une des solutions pragmatiques pour engager plusieurs exploitants. Dans des systèmes où la place de l'arbre a été réduite depuis plusieurs dizaines d'années, réintroduire ces éléments n'est pas si simple que cela. Effectivement, une réflexion dans un cadre collectif via des GIEE (le Ministre nous incite à travailler là-dessus) ; on pourrait regarder comment, de manière collective, faire en sorte que les exploitants puissent répondre à leurs injonctions individuelles au titre de la PAC.

Cette année, on n'a pas pu le faire parce que l'on a déjà beaucoup de mal à mettre en œuvre la PAC 2015. En tout cas, on rouvrira le chantier de SIE collective pour la campagne 2016 en lien avec les différents acteurs. La fédération nationale des parcs naturels régionaux m'a questionné récemment sur ce sujet. Si vous avez des idées fédératrices intelligentes (en général, ce n'est pas nous qui les avons), vous êtes invités à nous les faire parvenir pour voir comment l'on peut travailler sur ces questions de SIE collectives. Cela va bien dans le sens politique. Aujourd'hui, le GIEE, la loi d'avenir... Vous l'avez également cité avec votre exemple sur les CUMA. Le sens du collectif est important. On voit bien que seuls, on n'y arrive pas. A plusieurs, confrontés aux mêmes difficultés, on peut faire avancer et bouger les choses.

Il est 16 heures 29, nous sommes miraculeusement dans le timing. On peut encore applaudir Sylvie Monier.

Par rapport au thème de l'agroforesterie, je signale qu'il y a une mission du Conseil général, dont l'un des auteurs est présent dans la salle, Monsieur Balny. Je sais qu'il va bientôt partir à la retraite et je le salue donc deux fois. Il a été un des acteurs et un des rédacteurs de ce rapport, qui va aboutir à l'automne à la mise en place d'un plan d'action qui sera adossé aux différents plans de l'agro-écologie. Il y aura donc un plan d'action à l'automne en faveur de l'agroforesterie, de l'arbre et de la haie. C'est bien évidemment en phase avec les propositions de ce rapport et c'est un rapport qui sera, comme beaucoup de rapports, suivi d'actions concrètes.

Monsieur Labbé, est-ce que vous êtes satisfait ? Vous n'avez pas perdu votre temps ? Est-ce que vous étiez au sénat aujourd'hui ?

JOËL LABBE

J'étais dans le Morbihan aujourd'hui, mais je n'ai pas du tout perdu mon temps. Je voudrais vraiment saluer l'organisation et l'ensemble des intervenants. Pour nous, politiques, il est drôlement important d'être bien connecté avec les sujets sur lesquels on a se positionner. Il y a des professionnels. Vous l'êtes pour beaucoup, de même que les intervenants. Au sujet des futurs textes sur lesquels on aura à se pencher, notamment la loi biodiversité, j'ai appris aujourd'hui. J'ai vu et entendu. Je crois qu'il n'y a rien de tel que

quelque chose de collectif avec un effort de présentation, qui fait que les uns et les autres, on a l'impression d'être dans le même monde. Par les temps qui courent, c'est très important.

Je conclurai par une question. Est-ce que le paysage fait partie d'un tout ? Ou est-ce que le paysage est un tout d'où se décline un certain nombre de choses ? Je crois beaucoup et plus que jamais au paysage vivant. Certes, le paysage tableau qu'il soit le plus beau possible, mais le paysage beau et vivant, au sens général du terme, à savoir faune et flore et jusqu'aux micro-organismes, c'est tout ce qui est porté par les éléments de paysage qui font que notre terre... Derrière cela, il y a la question de la terre nourricière qui est essentielle. Je finirai sur le rôle des sols. Ces derniers mois, j'ai véritablement appris sur la question du sol fertile, du sol vivant et du sol riche en matières organiques que l'on a préservé. Ce qui veut dire aller, comme une nécessité, vers la transition dans l'intérêt de tout le monde.

Tout à l'heure, on évoquait un pays d'Amérique du Sud qui viendrait nous concurrencer sur les noix. Je crois qu'il y a un moment, et qui ne va plus tarder, où on ne pourra plus tenir cette mondialisation et ce sera tant mieux. Avec les frais de transport, on ne pourra plus la tenir. Alors, que des noix soient faites en Europe pour le continent européen et en Amérique du Sud pour le continent américain du Sud. Je crois beaucoup à ses relocalisations au sens large, mais aussi au sens territoire d'autre part, par rapport à l'alimentation dont l'on a parlé à plusieurs reprises. Il s'agit du lien entre les citoyens d'un territoire et ce qui peut être produit par les paysans du territoire. Il s'agit de refaire du lien et du lien de confiance entre ces deux mondes qui ne font qu'un monde.

Merci à toutes et à tous pour la qualité de cette journée

RIK VANDERERVEN

Merci, Monsieur Labbé. On vous remercie aussi pour avoir assisté pendant toute une journée à nos travaux et d'avoir ponctué par vos différentes interventions les différents intervenants. Avant de laisser la parole aux MEDDE, je voudrais signaler que ce travail et collectif. Il y a un groupe de pilotages qui a travaillé sur l'organisation de cette journée, surtout sur le contenu. La logistique, c'est une chose, mais le contenu est ce qu'il y a de plus important, notamment en termes de cohérence. Je tenais donc à remercier en particulier ce groupe de pilotage dans lequel on a associé l'enseignement agricole. Nous avons bien entendu toujours à cœur d'associer la DGER et nos établissements d'enseignement sur le volet pédagogique, mais également les exploitations agricoles qui sont de véritables laboratoires, que l'on fait évoluer et qui sont également moteurs et forces de proposition pour faire évoluer nos systèmes agricoles. Je remercie également Régis Ambroise, dont l'on a cité l'ouvrage, au nom du collectif de l'Après-pétrole, qui a également participé à la préparation de cette journée. Je remercie l'APCA, l'assemblée permanente des chambres de l'agriculture, qui a été associée également et l'ensemble du réseau qui joue un rôle clef dans la diffusion. On a parlé également de la capitalisation et le réseau des chambres d'agriculture est un réseau essentiel. Je remercie également l'école nationale supérieure du paysage de Versailles qui a participé et qui nous a apporté beaucoup de fonds et qui a pu répondre à vos attentes et construire cette journée, au cours de laquelle je me suis enrichi.

Je laisse la parole au MEDDE.

AURELIE FRANCHI

Avant de nous quitter, deux annonces très rapides. Je vais passer la parole à ma collègue, Karine Mangin, qui va vous présenter une enquête menée le ministère de l'écologie. Vous êtes sans doute nombreux à être concernés ici.

KARINE MANGIN

Nous avons mis en place une enquête en ligne qui dure jusqu'au 15 juillet. Elle part du constat que l'on connait mal ce qui se fait dans le domaine du paysage dans le secteur public et parapublic. Cette enquête en ligne vise les professionnels qui travaillent dans des collectivités territoriales (communes, communauté de communes, conseils généraux, conseils régionaux, CAUE, etc.). L'objectif est de nous permettre d'améliorer l'état des connaissances sur les métiers en lien avec le paysage dans le secteur public et parapublic. L'enquête s'adresse à des personnes qui mènent des missions dans le domaine de la conception, du pilotage, de la conduite de projet, de l'animation, de la sensibilisation, de l'enseignement, de la recherche, de la planification, du conseil et de l'étude ; ou des personnes qui encadrent des services en lien avec ces missions dans le secteur public et parapublic; et également, des responsables de services espaces verts dans des villes. Cette enquête est ouverte jusqu'au 15 juillet. Il reste donc une petite quinzaine de jours pour la compléter. Elle est anonyme. Les résultats feront ensuite l'objet d'une diffusion et peut-être aussi d'une journée telle que celle-ci, qui sera axée sur le paysage dans le secteur public et parapublic et sur comment et par qui sont menées les missions. Donc, cela ne concerne pas que des paysagistes. Cela concerne aussi des non-paysagistes qui peuvent très bien faire du paysage sur 5 % ou 10 % de leur temps, mais c'est aussi une donnée qui est intéressante.

Nous mettons des fascicules à votre disposition à la sortie.

RIK VANDERERVEN

Merci. On vous invite donc à répondre. Dernière information d'Aurélie.

AURELIE FRANCHI

Dernière information : vous avez peut-être eu le temps de vous procurer ce petit flyer qui a été mis à votre disposition à l'entrée de la salle. L'opération « 1000 paysages en actions » a été lancée par le ministère de l'Ecologie, elle consiste en un recensement de l'ensemble des actions menées sur les territoires en faveur des paysages, pour les mettre en lumière et qu'elles servent de source d'inspiration à d'autres territoires. Ce recensement se fait sur un site Internet : http://www.1000paysages.gouv.fr/. Vous pourrez constater que depuis que l'ouverture du site il y a deux mois, plus de 450 projets territoriaux réalisés depuis moins de cinq ans ou en cours de réalisation ont déjà été recensés. Ces réalisations sont organisées selon cinq grands domaines d'opérations, parmi lesquels le domaine « agro-écologie et gestion paysagère », qui correspond au thème de la journée d'aujourd'hui. Je vous invite donc à venir alimenter ce site pour donner de la visibilité à vos projets et pour servir d'inspiration à d'autres territoires. Le dépliant est à votre disposition à la sortie de la salle. Merci à tous.

RIK VANDERERVEN

Je tiens à remercier nommément Aurélie Franchi qui a été l'artisane de cette journée. Merci beaucoup, Aurélie, de ton implication. Cela nous a beaucoup aidés, en lien avec le MAAF, c'est-à-dire avec Christophe Pinard qui est au ministère de l'Agriculture et avec qui nous avons bien travaillé. Je remercie bien évidemment l'ensemble des intervenants pour la qualité de leur présentation et leur mobilisation. Merci à vous tous. Nous vous souhaitons un bon retour.

Document rédigé par la société Ubiqus – Tél : 01 44 14 15 16 – www.ubiqus.fr – <u>infofrance@ubiqus.com</u>